

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

paraissant le jeudi de chaque semaine à Brazzaville

DESTINATIONS	ABONNEMENTS			NUMERO
	1 AN	6 MOIS	3 MOIS	
REPUBLIQUE DU CONGO	24.000	12.000	6.000	500 F CFA
	Voie aérienne exclusivement			
ETRANGER	38.400	19.200	9.600	800 F CFA

□ Annonces judiciaires et légales et avis divers : 460 Frs, la ligne (il ne sera pas compté moins de 5.000 Frs par annonce ou avis).
Les annonces devront parvenir au plus tard le Jeudi précédent la date de parution du "JO".
□ Propriété foncière et minière : 8.400 Frs le texte ; □ Déclaration d'association : 15.000 Frs le texte.

DIRECTION : BOÎTE POSTALE 2.087 BRAZZAVILLE

Règlement : espèces, par mandat postal, par chèque visé et payable en République du Congo, libellé à l'ordre du **Journal Officiel** et adressé à la direction du Journal Officiel et de la Documentation.

S O M M A I R E

I- PARTIE OFFICIELLE

A- ACTES DE PORTÉE GÉNÉRALE

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA FRANCOPHONIE

6 avril Décret n° 2006-147 portant ouverture d'une représentation spéciale de la Présidence en exercice de l'Union Africaine en République de Côte d'Ivoire 988

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ETAT

6 avril Arrêté n°3017 portant organisation du test de changement de spécialité des fonctionnaires 988

B- ACTES INDIVIDUELS

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA FRANCOPHONIE

06 avril Décret n° 2006-148 portant nomination d'un Représentant spécial du Président en exercice de l'Union Africaine pour la Côte d'Ivoire 989

CONGÉS DIPLOMATIQUES 989

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ETAT

03 avril Décret n° 2006-124 portant engagement de certains candidats en qualité d'attaché des SAF contractuel en tête : M. IBALA (Pierre David) 990

4 avril Décret n°2006-125 portant engagement de certains candidats, en qualité d'administrateur des SAF contractuel, en tête : Mlle MALANDA (Mireille Lydie) 990

4 avril Décret n°2006-126 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale) en tête : M. FOUNDOUX (Luc Destin Anicet) 991

05 avril Décret n° 2006-127 portant intégration et nomination de Mlle MVIRI (Serge Stella) dans les cadres de la catégorie I, échelle 1 des services administratifs et financiers - SAF- (administration générale) 992

<p>05 avril Décret n° 2006-128 portant intégration et nomination de Mlle ADOU (Claudia Cléopâtre) dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers -SAF-(administration générale) 992</p> <p>05 avril Décret n°129 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie I, échelle 1 des services administratifs et financiers -SAF(administration générale), en tête : M. OBA (Roger) 993</p> <p>05 avril Décret n° 130 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers -SAF-(administration générale), en tête : M. ONDZEA (Cyril) 993</p> <p>05 avril Décret n° 2006-131 portant engagement de certains candidats en qualité de médecin contractuel, en tête : M. IKOTO (Serge Wilfrid) 994</p> <p>05 avril Décret n°2006-132 relatif à la prise en charge par la fonction publique de Mlle NGAMY (Nathalie Yolande), ex pigiste du ministère de la communication, chargé des relations avec le parlement 995</p> <p>05 avril Décret n° 2006-133 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie I, échelle 1 du personnel de l'information (journalisme) en tête : Mlle KABOULO (Alice) 995</p> <p>05 avril Décret n° 2006-134 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers -SAF(administration générale), en tête:, MALANDA (Béranger Boris Judicaël) 996</p> <p>05 avril Décret n° 2006-135 portant intégration par assimilation et nomination de M. LOUTANGOU (Alain Ninon) dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services techniques (laboratoire des mines) 996</p> <p>05 avril Décret n° 2006-136 portant intégration et nomination de M. GOLALI Christian Delavallée, dans les cadres de la catégorie I échelle 2 des services techniques (agriculture) 997</p> <p>05 avril Décret n° 2006-137 portant intégration et nomination de Mme OKOKO-ESSEAU née OLANGALAT (Prisca Patience) dans les cadres de la catégoriel, échelle 2 des services administratifs et financiers -SAF (administration (administration générale) 997</p> <p>05 avril Décret n° 2006-139 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services sociaux (santé publique), en tête M. MILANDOU BAZEBIKOUELA (Narcisse) 998</p> <p>05 avril Décret n° 2006-140 portant engagement de M. MONGONGO (Boxelant Richard), en qualité d'administrateur des SAF contractuel 998</p> <p>05 avril Décret n° 2006 141 portant engagement de certains candidats en qualité d'administrateur des SAF contractuel, en tête M. MOUANDA BAKA (Rigobert) 999</p>	<p>05 avril Décret n° 2006-142 portant engagement de M. BOUKONGOU PASSI (Emiery Dieudonné), en qualité d'ingénieur des travaux statistiques contractuel 999</p> <p>05 avril Décret n° 2006-143 portant intégration et nomination de M. MBOULOU MONGO (Stève Gildas), dans les cadres de la catégorie I, échelle 1 des services techniques (Laboratoire des mines) 1000</p> <p>05 avril Décret n° 2006-144 portant engagement de certains candidats en qualité d'ingénieur des travaux agricoles contractuel, en tête : M. NTSIONKIRI (Meximin) 1000</p> <p>05 avril Décret n° 2006-145 portant engagement de M. ONDAYI (André), en qualité d'attaché des SAF contractuel 1001</p> <p>05 avril Décret n° 2006-146 portant engagement de certains candidats en qualité d'attaché des SAF en tête : Mlle HOUNDOU (Judith Gervaise) 1001</p> <p>07 avril Décret n° 2006-149 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers - SAF - (administration générale) en tête : M. MAPANGUI MAFOULA (Stève Brinsley) 1002</p> <p>07 avril Décret n° 2006-150 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers -SAF- (administration générale) en tête : M. MBEMBA (Chancel Rotarchy) 1002</p> <p>7 avril Décret n°2006-151 portant engagement de certains candidats en qualité d'administrateur des SAF contractuel en tête : monsieur BOUTA (Jean Arsène) 1003</p> <p>05 avril Rectificatif n° 2006-138 au décret n° 2002-237 du 2 juillet 2002, relatif à la prise en charge par la fonction publique des ex-décisionnaires du ministère à la présidence, chargé de la défense nationale en ce qui concerne Mlle EFOULA (Dorvale Ninon) 1003</p> <p>03 avril Rectificatif n° 2919 /MFPRE/DGFP/DPME-SR à l'arrêté n°4951/MFPRAPF/DGFP/DPME/SR du 9 août 2002, portant engagement de certains candidats en qualité de secrétaire principal d'administration contractuel en ce qui concerne mademoiselle NGONGO-MALONGA Marthe. 1004</p> <p style="text-align: center;">ARRETE EN EBREGES</p> <p>PROMOTION 1004</p> <p>INTÉGRATION 1005</p> <p>ENGAGEMENT 1021</p> <p>TITULARISATION 1034</p> <p>RECLASSEMENT 1046</p> <p>RECONSTITUTION DE CARRIÈRE ADMINISTRATIVE 1046</p> <p>BONIFICATION 1055</p> <p style="text-align: center;">MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET</p> <p>REMBOURSEMENT 1055</p>
---	--

**MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE
ET DE LA DECENTRALISATION**

NOMINATION 1055

**MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE, DES ANCIENS
COMBATTANTS ET DES MUTILES DE GUERRE**7 avril Décret n°2006-152 portant mise à la retraite
d'un officier des forces armées congolaises,
le capitaine OKEMBA (Alphonse) 1055

ARRÊTÉ D'AVANCEMENT 1056

**MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS HUMAINS**03 avril Décret n° 2006-122 portant nomination des
membres du Conseil supérieur de la magis-
trature 105703 avril Décret n° 2006-123 fixant la liste des membres
du Conseil supérieur de la magistrature 1057**II- PARTIE NON OFFICIELLE****ANNONCES**

ASSOCIATIONS 1058

I- PARTIE OFFICIELLE

ACTES DE PORTÉE GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA FRANCOPHONIE

Décret n° 2006-147 du 06 avril 2006 portant ouverture d'une représentation spéciale de la Présidence en exercice de l'Union Africaine en République de Côte d'Ivoire.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 6-2005 du 13 mai 2005 déterminant les hauts emplois et fonctions civiles et militaires pourvus en Conseil des ministres ;

Vu le décret n° 92-181 du 16 mai 1992 portant statut particulier du cadre des agents des services diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n° 92-555 du 19 août 1992 fixant la durée des affectations dans les missions diplomatiques ou consulaires ;

Vu le décret n° 93-582 du 30 novembre 1993 définissant la carte diplomatique et consulaire de la République du Congo ;

Vu le décret n° 2003-135 du 31 juillet 2003 portant attributions et organisation du secrétariat général du ministère des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie ;

Vu le décret n° 2004-249 du 28 mai 2004 fixant les effectifs du personnel diplomatique, consulaire, du personnel assimilé dans les ambassades, les missions permanentes, les consulats généraux et les services techniques ;

Vu le décret n° 2005-202 du 15 avril 2005 modifiant l'annexe au décret n° 2004-249 du 28 mai 2004 fixant les effectifs du personnel diplomatique, consulaire, du personnel assimilé dans les ambassades, les missions permanentes, les consulats généraux et les services techniques ;

Vu le décret n° 2005-234 du 3 mai 2005 fixant le régime de rémunération applicable aux personnels diplomatique et consulaire ou assimilé, aux personnels administratifs, techniques et de service en poste à l'étranger ;

Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 02 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DÉCRÈTE :

Article premier : Il est ouvert une Représentation Spéciale de la Présidence en exercice de l'Union Africaine en République de Côte d'Ivoire, avec résidence à Abidjan.

Article 2 : La Représentation Spéciale de la Présidence en exercice de l'Union Africaine en République de Côte d'Ivoire est chargée notamment :

- d'assurer la Représentation du Président en exercice de l'Union Africaine auprès du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire ;
- d'assurer la Représentation du Président en exercice de l'Union Africaine auprès de la Mission des Nations Unies en Côte-d'Ivoire (ONUCI).

Article 3 : La Représentation Spéciale de la Présidence en exercice de l'Union Africaine en République de Côte d'Ivoire est dirigée par un Représentant Spécial qui a rang et prérogatives d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire.

Article 4 : L'annexe ci-jointe, fixant la composition de la Représentation Spéciale de la Présidence en exercice de l'Union Africaine en République de Côte d'Ivoire, fait partie intégrante du présent décret.

Article 5 : Le traitement du personnel de la Représentation Spéciale est régi par les dispositions du décret n° 2005-234 du 3 mai 2005 fixant le régime de rémunération applicable aux personnels diplomatique, consulaire ou assimilé, aux personnels administratifs, technique et de service en poste à l'étranger.

Article 6 : Le présent décret sera inséré au Journal officiel.

Fait à Brazzaville, le 06 avril 2006

Par le Président de la République

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et de la francophonie,

Rodolphe ADADA

Le ministre de l'économie, des finances et du budget

Pacifique ISSOÏBEKA

ANNEXE 1

COMPOSITION DE LA REPRÉSENTATION SPÉCIALE DE LA PRÉSIDENT EN EXERCICE DE L'UNION AFRICAINE EN RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

1. Personnel diplomatique

- 1 Chef de mission (Ambassadeur)
- 2 Conseillers
- 1 Secrétaire

2. Personnel administratif, technique et de service affecté par le ministère

- 1 Attaché administratif
- 1 secrétaire particulier bilingue

3. Personnel administratif, technique et de service recruté localement

- 1 agent chargé du Protocole et des Relations Publiques
- 2 Secrétaires bureautiques
- 2 Chauffeurs
- 1 Maître d'Hôtel
- 1 Cuisinier
- 2 agents de ménage
- 4 Sentinelles

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ÉTAT

Arrêté n°3017 du 06 avril 2006 portant organisation du test de changement de spécialité des fonctionnaires.

LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ÉTAT

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
 Vu le décret n° 73/143 du 24 avril 1973 fixant les modalités de changement de spécialité applicable aux fonctionnaires de la République du Congo ;
 Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;
 Vu le décret n° 2003-174 du 8 août 2003 portant organisation du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat ;
 Vu le décret n° 2003-172 du 8 août 2003 portant attributions et organisation de la direction générale de la fonction publique ;
 Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

ARRÊTE :

Article 1 : Le ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat organise le 07 juin 2006 un test de changement de spécialité au profit des fonctionnaires, en application des dispositions du décret n° 73/143 du 24 avril 1973.

Article 2 : Les conditions de participation sont les suivantes :

- exercer des fonctions autres que celles correspondant au cadre ou service d'origine ;
- justifier d'une ancienneté de deux ans au moins dans le nouveau cadre ou service dans lequel évolue l'agent.

Article 3 : Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

- une demande manuscrite adressée au ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, précisant la filière et le centre d'examen ;
- une fiche technique identifiant les activités ou les fonctions exercées par le requérant ;
- une attestation de présence au poste datant de moins de trois (3) mois, signée par le supérieur hiérarchique habilité ;
- un texte de dernière promotion,
- une somme de quinze mille (15 000) francs à verser contre reçu à la direction générale de la fonction publique (direction des affaires administratives et financières) ou dans les directions départementales de la fonction publique.

Article 4 : Les dossiers de candidature sont déposés à la direction générale de la fonction publique pour le département de Brazzaville et dans les directions départementales de la fonction publique dans les autres départements. Les départements concernés sont chargés de transmettre lesdits dossiers au cabinet du ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

Article 5 : Trois (3) centres d'examen sont retenus à cet effet:

- le centre de Brazzaville pour les départements de Brazzaville, du Pool, de la Sangha et de la Likouala ;
- le centre de Pointe-Noire pour les départements de Pointe-Noire, du Kouilou, du Niari, de la Bouenza et de la Lékoumou ;
- le centre d'Owando pour les départements des Plateaux, de la Cuvette-Ouest et de la Cuvette.

Article 6 : Le présent arrêté sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Jean Martin MBEMBA

ACTES INDIVIDUELS

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA FRANCOPHONIE

NOMINATION

Décret n° 2006-148 du 06 avril 2006 portant nomination d'un Représentant spécial du Président en exercice de l'Union Africaine pour la Côte d'Ivoire

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
 Vu le décret n° 2006-147 du 06 avril 2006 portant ouverture d'une représentation spéciale de la Présidence en exercice de l'Union Africaine en République de Côte d'Ivoire ;
 Vu le décret n° 2005 - 234 du 3 mai 2005 fixant le régime de rémunération applicable aux personnels diplomatique et consulaire ou assimilé, aux personnels administratif, technique et de service en poste à l'étranger ;
 Vu le décret n° 2005 - 02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005 - 83 du 02 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement.

DÉCRÈTE :

Article Premier : M. (**Jean Marie Michel**) **MOKOKO** est nommé avec rang et prérogatives d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant spécial du Président en exercice de l'Union Africaine pour la Côte d'Ivoire..

Article 2 : M. (**Jean marie Michel**) **MOKOKO** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonction de M. (**Jean Marie Michel**) **MOKOKO**, sera inséré au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 06 avril 2006

Par le Président de la République

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères
et de la francophonie,

Rodolphe ADADA

Le ministre de l'économie, des finances
et du budget,

Pacifique ISSOÏBEKA

ARRÊTÉS EN ABREGÉ

CONGE

Par arrêté n°3076 du 7 avril 2006, un congé diplomatique de deux mois pour en jouir à Brazzaville, est accordé à M. **MOUKENGUE (Dieudonné)**, précédemment chargé du protocole à l'ambassade du Congo à Paris (France), rappelé définitivement au Congo.

Le présent arrêté prend effet pour compter du 30 juillet 1999, date effective de cessation de service de l'intéressé.

Par arrêté n°3077 du 7 avril 2006, un congé diplomatique de deux mois pour en jouir à Brazzaville, est accordé à M. **ESSAMI-KHAULLOT**, précédemment 1^{er} secrétaire à l'ambassade du Congo à Bonn (Allemagne), rappelé définitivement au Congo.

Le présent arrêté prend effet pour compter du 30 septembre 1996, date effective de cessation de service de l'intéressé.

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ETAT

DECRET

Décret n° **2006-124 du 03 avril 2006** portant engagement de certains candidats en qualité d'attaché des SAF contractuel en tête : **M. IBALA (Pierre David)**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la constitution ;
Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
Vu la convention collective du 1^{er} septembre 1960 applicable aux agents contractuels de la fonction publique ;
Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;
Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;
Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n°2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DÉCRÈTE :

Article 1^{er}: en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, les candidats ci-après désignés, titulaires de la licence, obtenue à l'université Marien NGOUABI sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*attaché des SAF contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 680, classés dans la catégorie I, échelle 2 et mis à la disposition du ministère des affaires sociales, de la solidarité, de l'action humanitaire et de la famille ;

IBALA (Pierre David)

Date et lieu de naissance : 1^{er} mai 1964 à Pointe-Noire
Option du diplôme : Macroéconomie appliquée

GASSAKI (Bernardin Simon)

Date et lieu de naissance : 20 mai 1957 à Brazzaville
Option du diplôme : Droit privé

KOUNDIKA (Jean Blaise Richard)

Date et lieu de naissance : 25 mars 1970 à Dolisie
Option du diplôme : Physiologie animale

LEKAKA (Rufin)

Date et lieu de naissance : 16 mai 1970 à Fort-Rousset
Option du diplôme : Economie financière

MAKOUMBOU (Wilfred Augustin)

Date et lieu de naissance : 13 juin 1959 à Linzolo
Option du diplôme : Gestion commerciale

MPASSI MASSAMBA (Jean De Dieu Alias)

Date et lieu de naissance : 26 mars 1970 à Dolisie
Option du diplôme : Histoire

MOUKANZA (Fidèle)

Date et lieu de naissance : 07 août 1966 à Marche
Option du diplôme : Macroéconomie appliquée

NKOUKA (Brice Médard)

Date et lieu de naissance : 10 novembre 1969 à Brazzaville
Option du diplôme : Histoire

SEMBE (Firmin)

Date et lieu de naissance : 02 juin 1959 à Mouyondzi
Planification du financement

BIBOUSSI-BADEKA (Aimée)

Date et lieu de naissance : 28 avril 1966 à Brazzaville
Option du diplôme : Economie du développement

Article 2 : La période d'essai est fixée à quatre mois.

Article 3 : Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Article 4 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 03 avril 2006

Par le Président de la république ;

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat ;

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget ;

Pacifique ISSOÏBEKA

Décret n°2006-125 du 4 avril 2006 portant engagement de certains candidats, en qualité d'administrateur des SAF

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

Vu la loi n°021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu la constitution collective du 1^{er} septembre 1960 applicable aux agents contractuels et auxiliaires de la fonction publique; Vu le décret n°91-049 du 5 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n°98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n°99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n°021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le

décret n°2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DÉCRÈTE :

Article 1^{er} : en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999 susvisés, les candidats ci-après désignés, titulaires de la maîtrise, obtenu à l'université Marien NGOUABI, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'administrateur des SAF contractuel de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 850 classés dans la catégorie I, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de l'économie, des finances et du budget.

MALANDA (Mireille Lydie),

Date et lieu de naissance : 11.04.1970 à Brazzaville
Option : Economie et planification du développement

OYOUBA (Maurice),

Date et lieu de naissance : 10.05.1968 à Mbouli
Option : Monnaie et finance

TEYANDZOTO (Jean Crépin),

Date et lieu de naissance : 01.03.1970 à Obaba
Option : Econométrie et recherche opérationnelle

ESSALI (Alexis),

Date et lieu de naissance : 06.03.1970 à Gamboma
Option : Relations économiques internationales

NDOMBO (Jean Bruno),

Date et lieu de naissance : 29.01.1967 à Fort-Rousset
Option : Economie et gestion du secteur public

DIMI GUEKO (Don Augustin),

Date et lieu de naissance : 05.04.1970 à Brazzaville
Option : Econométrie et recherche opérationnelle

Article 2 : La période d'essai est fixée à quatre mois.

Article 3 : Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Article 4 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 4 avril 2006

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie, des finances et du budget

Pacifique ISSOÏBEKA

Décret n°2006-126 du 4 avril 2006 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale)

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution ;
Vu la loi n°021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
Vu le décret n°62-426 du 29 décembre 1962 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des services administratifs et financiers ;
Vu le décret n°67-20/FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
Vu le décret n°91-049 du 5 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;
Vu le décret n°98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;
Vu le décret n°99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n°021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
Vu le décret n°2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n°2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n°2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DÉCRÈTE :

Article 1^{er} : en application des dispositions combinées des décrets n°s 62-426 du 29 décembre 1962 et 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, les candidats ci-après désignés, sont intégrés dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade d' *attaché des SAF* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 680 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

FOUNDoux (Luc Destin Anicet),

Date et lieu de naissance : 18.10.1970 à Mbalour
Diplôme : BTS en informatique de gestion
Lieu d'obtention : Institut supérieur des techniques appliquées

LOUVILA (Patrick Arnaud),

Date et lieu de naissance : 15.01.1977 à Brazzaville
Diplôme : BTS en gestion d'entreprise
Lieu d'obtention : Institut supérieur des techniques appliquées

MABAKOUPANI NGAMI (Nina Stéphanie),

Date et lieu de naissance : 29.03.1982 à Abili (Lékana)
Diplôme : BTS en secrétariat de direction
Lieu d'obtention : ESGAE

NGANGUIA (Amédée),

Date et lieu de naissance : 22.03.1976 à Brazzaville
Diplôme : BTS en machinerie sucrière
Lieu d'obtention : CUBA

MBALLO-BANGUISSO (Norvia Elna),

Date et lieu de naissance : 21.09.1977 à Brazzaville
Diplôme : BTS en gestion financière
Lieu d'obtention : ESGAE

ELLELE (Rufin),

Date et lieu de naissance : 01.03.1971 à Ossangui
Diplôme : Licence en géographie physique
Lieu d'obtention : Université Marien NGOUABI

GONGARAD-NKOUA (Ingrid Esther Dany Carole),

Date et lieu de naissance : 10.05.1973 à Brazzaville
Diplôme : BTS en comptabilité et gestion
Lieu d'obtention : Académie de Paris

BOSSEBA (Didier),

Date et lieu de naissance : 30.01.1972 à Mossaka
 Diplôme : BTS en maintenance informatique
 Lieu d'obtention : Institut de formation professionnelle en informatique

MPIA (Romuald),

Date et lieu de naissance : 10.02.1973 à Nsah
 Diplôme : Licence en sociologie
 Lieu d'obtention : Université Marien NGOUABI

ENGUEGUEME (Moïse Romain),

Date et lieu de naissance : 12.04.1976 à Sangmélina
 Diplôme : BTS en gestion financière
 Lieu d'obtention : ESGAE

MOUNDZONGO (Cosquin Boris Rogatien),

Date et lieu de naissance : 28.04.1975 à Brazzaville
 Diplôme : BTS en analyse et programmation
 Lieu d'obtention : IGE

NGOUABI (Francis),

Date et lieu de naissance : 28.05.1971 à Fort-Rousset
 Diplôme : Licence en histoire
 Lieu d'obtention : Université Marien NGOUABI

MPICKA (Poupette Patricia Bienvenue),

Date et lieu de naissance : 12.01.1977 à Brazzaville
 Diplôme : BTS en secrétariat de direction
 Lieu d'obtention : ESGAE

OLOLO (Justine Marienne),

Date et lieu de naissance : 01.01.1978 à Oyo
 Diplôme : BTS en secrétariat de direction
 Lieu d'obtention : CEREK

MAGANDZOUNOU (Noëlle Frieda),

Date et lieu de naissance : 21.10.1975 à Brazzaville
 Diplôme : BTS en secrétariat de direction
 Lieu d'obtention : Institut Paradoxe

BOUKAKA KOUKA (Edwige Kévin),

Date et lieu de naissance : 13.05.1978 à Brazzaville
 Diplôme : BTS en comptabilité et gestion financière
 Lieu d'obtention : Institut Paradoxe

PEMBELE (Guy Roger),

Date et lieu de naissance : 27.08.1979 à Mossaka
 Diplôme : DEUG histoire
 Lieu d'obtention : Université Marien NGOUABI

GUEMBOT (Fred Rychel),

Date et lieu de naissance : 06.08.1972 à Brazzaville
 Diplôme : Licence en science économique
 Lieu d'obtention : Université Marine NGOUABI

Article 2 : Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 4 avril 2006

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie, des finances et du budget

Pacifique ISSOÏBEKA

Décret n° 2006-127 du 05 avril 2006 portant intégration et nomination de Mlle **MVIRI (Serge Stella)** dans les cadres de la catégorie I, échelle 1 des services administratifs et financiers - SAF- (administration générale).

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 62-426 du 29 décembre 1962 portant statut commun des cadres de la catégorie A des services administratifs et financiers -SAF;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la lettre n° 931/MSRJ-CAB du 4 juillet 2005 transmettant le dossier de l'intéressée;

DÉCRÈTE :

Article 1^{er} : en application des dispositions combinées des décrets n° s 62-426 du 29 décembre 1962 et 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, Mlle **MVIRI (Sergie Stella)**, née le 7 juin 1978 à Brazzaville, titulaire du diplôme d'études supérieures, option : comptabilité-finances gestion, obtenu à l'institut de gestion d'entreprise, est intégrée dans les cadres de la catégorie I, échelle 1 des services administratifs et financiers -SAF- (administration générale), nommée au grade d'administrateur des SAF de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 850 et mise à la disposition du ministère des sports et du redéploiement de la jeunesse.

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 05 avril 2006

Par le Président de la République

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Pacifique ISSOÏBEKA

Décret n° 2006-128 du 05 avril 2006 portant intégration et nomination de Mlle **ADOU (Claudia Cléopâtre)** dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers -SAF- (administration générale).

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution ;
 Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
 Vu le décret n° 62-426 du 29 décembre 1962 portant statut commun des cadres de la catégorie A des services administratifs et financiers -SAF ;
 Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
 Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;
 Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;
 Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
 Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;
 Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
 Vu la lettre n° 931/MSRJ-CAB du 4 juillet 2005 transmettant le dossier de l'intéressé ;

DÉCRÈTE :

Article 1^{er} : en application des dispositions combinées des décrets n° s 62-426 du 29 décembre 1962 et 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, Mlle **ADOU (Claudia Cléopâtre)**, née le 3 mai 1975 à Brazzaville, titulaire du brevet de technicien supérieur, option : comptabilité et gestion financières, obtenu à l'institut Paradoxe à Brazzaville, est intégrée dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers -SAF- (administration générale), nommée au grade d'attaché des SAF de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 680 et mise à la disposition du ministère des sports et du redéploiement de la jeunesse.

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 05 avril 2006

Par le Président de la République

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget

Pacifique ISSOÏBEKA

Décret n°129 du 05 avril 2006 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie I, échelle 1 des services administratifs et financiers -SAF (administration générale), en tête : M. **OBA (Roger)**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution ;
 Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
 Vu le décret n° 62-426 du 29 décembre 1962 portant statut commun des cadres de la catégorie A des services administratifs et financiers -SAF ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
 Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;
 Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;
 Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
 Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;
 Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
 Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés.

DÉCRÈTE :

Article 1^{er} : en application des dispositions combinées des décrets n°s 62-426 du 29 décembre 1962 et 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, les candidats ci-après désignés, titulaires de la maîtrise en sciences économiques, sont intégrés dans les cadres de la catégorie I, échelle 1 des services administratifs et financiers -SAF- (administration générale), nommés au grade d'administrateur des SAF de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 850 et mis à la disposition du ministère de l'économie, des finances et du budget.

OBA (Roger)

Date et lieu de naissance : 30 avril 1977 à Inkouélé

Diplôme : Maîtrise en sciences économiques

Option : Economie et organisation de l'entreprise

FOUTY (Caryl Grilles Edmond)

Date et lieu de naissance : 25 septembre 1977 à Brazzaville

Diplôme : Maîtrise en sciences économiques

Option : Gestion des affaires

EBOUNAKA (Serges Narcisse)

Date et lieu de naissance : 31 juillet 1974 à Litombi

Diplôme : Maîtrise en sciences économiques

Option : Economie du financement public

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 05 avril 2006

Par le Président de la République

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget

Pacifique ISSOÏBEKA

Décret n° 130 du 05 avril 2006 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers -SAF- (administration générale), en tête : M. **ONDZEA (Cyril)**.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution ;
 Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
 Vu le décret n° 62-426 du 29 décembre 1962 portant statut commun des cadres de la catégorie A des services administratifs et financiers -SAF;
 Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations reconstitutions de carrière et reclassements ;
 Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;
 Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;
 Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
 Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;
 Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
 Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés.

DÉCRÈTE :

Article 1^{er}: en application des dispositions combinées des décrets n°s 62-426 du 29 décembre 1962 et 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, les candidats ci-après désignés, titulaires de la licence en sciences économiques et du brevet de technicien supérieur obtenus à l'université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers -SAF- (administration générale), nommés au grade d'attaché de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 680 et mis à la disposition du ministère de l'économie, des finances et du budget.

ONDZEA (Cyril)

Date et lieu de naissance : 15 mai 1977 à Gania
 Option : Economie financière

NGOMET KENGUET (Elodie Mimi Patricia)

Date et lieu de naissance : 26 septembre 1972 à Dolisie
 Option : Gestion financière

MAMPOUYA BINTSAMOU (Mams Edgard)

Date et lieu de naissance : 18 octobre 1979 à Loubomo
 Option : Finances et comptabilité

OPOKI (Roger Mulhouse)

Date et lieu de naissance : 12 novembre 1976 à Owando
 Option : Economie et organisation de l'entreprise

NGAYO EMPHANY (Ulrich)

Date et lieu de naissance : 09 février 1977 à Makoua
 Option : Economie de l'entreprise

OBEKO ITOUA (Jhislain Fabrice)

Date et lieu de naissance : 27 juin 1976 à Brazzaville
 Option : Economie de développement

ONDONGO OBAMBI (Cédric Rondial)

Date et lieu de naissance : 24 octobre 1984 à Pointe Noire
 Option : Economie Financière

IBOULI (Diane Joséline)

Date et lieu de naissance : 07 mars 1976 à Dolisie
 Option : Economie de l'entreprise

BAMA OKOUERE (Fred Bradley)

Date et lieu de naissance : 28 octobre 1982 à Brazzaville
 Option : Comptabilité et gestion d'entreprise

OBAMBO (Nadie Gracia)

Date et lieu de naissance : 30 mars 1981 à Brazzaville
 Option : Secrétariat bureautique de direction

LOUMOUAMOU BIFOUMA (Bibi)

Date et lieu de naissance : 20 janvier 1974 à Brazzaville
 Option : Analyse programmeur en informatique de gestion

SAMBA (Christely)

Date et lieu de naissance : 5 novembre 1980 à Brazzaville
 Option : Gestion commerciale

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 05 avril 2006

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Pacifique ISSOÏBEKA

Décret n° 2006-131 du 05 avril 2006 portant engagement de certains candidats en qualité de médecin contractuel, en tête : M. **IKOTO (Serge Wilfrid)**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu la convention collective du 1^{er} septembre 1960 applicable aux agents contractuels et auxiliaires de la fonction publique ;
 Vu le décret n° 90-522 du 14 septembre 1990 portant abrogation de certaines dispositions attribuant des avantages catégoriels dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés

DÉCRÈTE :

Article 1^{er} : en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999 susvisés, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de docteur en stomatologie, obtenu à Cuba, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de médecin contractuel de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 850, ACC = néant, classés dans la catégorie I, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

IKOTO (Serge Wilfrid)

Date et lieu de naissance : 15 octobre 1967 à Brazzaville

SITA (Cresp Adjinasta Berénice Lydia)

Date et lieu de naissance : 27 mars 1970 à Pointe-Noire

Article 2 : La période d'essai est fixée à quatre mois.**Article 3** : Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.**Article 4** : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 05 avril 2006

Par le Président de la République

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget

Pacifique ISSOÏBEKA

Le ministre de la santé
et de la population,

Alphonse GANDO

Décret n°2006-132 du 05 avril 2006 relatif à la prise en charge par la fonction publique de Mlle **NGAMY (Nathalie Yolande)**, ex pigiste du ministère de la communication, chargé des relations avec le parlement.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 82-924 du 20 octobre 1982 portant statut particulier des cadres de l'information ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la décision n° 001/MCRP-CAB du 31 août 2002 portant engagement des pigistes évoluant dans les différentes structures du ministère de la communication, chargé des relations avec le parlement ;

Vu le certificat de prise de service ;

Vu le dossier de candidature constitué par l'intéressée ;

DÉCRÈTE :

Article 1^{er}: en application des dispositions combinées des décrets n°s 82-924 du 20 octobre 1982 et 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, Mlle **NGAMY (Nathalie Rolande)**, née le 27 avril 1968 à Brazzaville, ex-pigiste du ministère de la communication, chargé des relations avec le parlement, titulaire de la licence ès lettres, option : journalisme, obtenue à l'université Marien NGOUABI, est prise en charge par la fonction publique, intégrée dans les cadres de la catégorie I, échelle 1 du personnel de l'information (journalisme) et nommée au grade de **journaliste niveau III** de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 850.**Article 2** : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 03 décembre 1997, date effective de prise de service de l'intéressée et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 05 avril 2006

Par le Président de la République

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget

Pacifique ISSOÏBEKA

Le ministre de la communication,
chargé des relations avec le parlement,
porte parole du Gouvernement

Alain AKOUALAT - ATIPAULT

Décret n° 2006-133 du 05 avril 2006 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie I, échelle 1 du personnel de l'information (journalisme) en tête : Mlle **KABOULOU (Alice)**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 82-924 du 20 octobre 1982 portant statut particulier des cadres de l'information ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés;

DÉCRÈTE :

Article 1^{er}: en application des dispositions combinées des

décrets n°s 82-924 du 20 octobre 1982 et 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, les candidats ci-après désignés, titulaires de la licence ès lettres, option : relations publiques, documentation et journalisme, obtenue à l'Université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie I, échelle 1 du personnel de l'information (journalisme) nommés au grade de **journaliste niveau III** de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 850 et mis à la disposition de la Présidence de la République.

KABOULOU (Alice)

Date et lieu de naissance : 10 juillet 1973 à Bambama

BOKOTO (Florence)

Date et lieu de naissance : 28 mars 1971 à Brazzaville

ATIPO (Privat)

Date et lieu de naissance : 29 janvier 1971 à Brazzaville

DZIENGUE (Claude)

Date et lieu de naissance : 19 novembre 1972 à Dolisie

ITOUA (Chimène)

Date et lieu de naissance : 21 juin 1976 à Brazzaville

LOMBA (Charles Ghislain)

Date et lieu de naissance : 21 mars 1974 à Makoua

MBOSSA (Willy Simplicie)

Date et lieu de naissance : 24 octobre 1976 à Gouéné

NTALANI-NGAYALA (Alida Rolande)

Date et lieu de naissance : 26 février 1972 à Brazzaville

ONDON (Nina Prisca)

Date et lieu de naissance : 11 août 1978 à Gamboma

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 05 avril 2006

Par le Président de la République

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie, des finances et du budget

Pacifique ISSOÏBEKA

Décret n° 2006-134 du 05 avril 2006 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers -SAF (administration générale), en tête: **MALANDA (Béranger Boris Judicaël)**.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 62-426 du 29 décembre 1962 portant statut commun des cadres de la catégorie A des services administratifs et financiers -SAF;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991 fixant les échelon-

nements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés.

DÉCRÈTE :

Article 1^{er} : en application des dispositions combinées des décrets n°s 62-426 du 29 décembre 1962 et 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, les candidats ci-après désignés, titulaires de la licence en droit, option : droit privé, obtenue à l'université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers -SAF- (administration générale), nommés au grade d'attaché des SAF de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 680 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

MALANDA (Beranger Boris Judicaël)

Date et lieu de naissance : 09 décembre-1973 à Kindamba

MIBANGOUAYILA BOUKAKA (Edouard)

Date et lieu de naissance : 06 décembre 1973 à Dechavannes

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 05 avril 2006

Par le Président de la République

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie, des finances et du budget

Pacifique ISSOÏBEKA

Décret n° 2006-135 du 05 avril 2006 portant intégration par assimilation et nomination de M. **LOUTANGOU (Alain Ninon)** dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services techniques (laboratoire des mines)

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 59-45 du 12 février 1959 fixant le statut commun des cadres de la catégorie B des services techniques;

Vu le décret n° 67-50 FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991 fixant les échelonements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes

administratives ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n°2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DÉCRÈTE :

Article 1^{er}: en application des dispositions combinées des décrets n° 59-45 du 12 février 1959 et 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, M. **LOUTANGOU (Alain Ninon)**, né le 09 septembre 1973 à Pointe-Noire, titulaire du diplôme universitaire de technologie, option : technologies alimentaires, obtenu à l'université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services techniques (laboratoire des mines), nommé au grade **d'ingénieur des techniques industrielles** de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 680 et mis à la disposition du ministère des affaires sociales, de la solidarité, de l'action humanitaire et de la famille.

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 05 avril 2006

Par le Président de la République

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie, des finances et du budget

Pacifique ISSOÏBEKA

Décret n° 2006-136 du 05 avril 2006 portant intégration et nomination de M. **GOLALI Christian Delavallée**, dans les cadres de la catégorie I échelle 2 des services techniques (agriculture).

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 59-45 du 12 février 1959 fixant le statut commun des cadres de la catégorie B des services techniques;

Vu le décret n° 67-50 FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n°2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur

la solde des fonctionnaires ;

Vu le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DÉCRÈTE :

Article 1^{er}: en application des dispositions combinées des décrets n°s 59-45 du 12 février 1959, fixant le statut commun des cadres de la catégorie B (actuellement AII) des services techniques et 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, M. **GOLALI (Christian Delavallée)**, né le 13 février 1976 à M'binda, titulaire du diplôme d'ingénieur des travaux de développement rural, est intégré dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services techniques (agriculture), nommé au grade d'ingénieur des travaux agricoles de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 680 et mis à la disposition du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 05 avril 2006

Par le Président de la République

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie, des finances et du budget

Pacifique ISSOÏBEKA

Décret n° 2006-137 du 05 avril 2006 portant intégration et nomination de Mme **OKOKO-ESSEAU** née **OLANGALAT (Prisca Patience)** dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers -SAF (administration (administration générale),

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 62-426 du 29 décembre 1962 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des services administratifs et financiers ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du -24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique

Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 200-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le jugement n° 184 du 11 juillet 2003 ;

Vu le dossier de candidature constitué par l'intéressée

DÉCRÈTE :

Article 1^{er} : en application des dispositions combinées des

décrets n°s 62-426 du 29 décembre 1962 et 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, Mme **OKOKO-ESSEAU** née **OLANGALAT (Prisca Patience)**, née le 4 mars 1974 à Brazzaville, titulaire du brevet de l'école nationale d'administration et de magistrature, filière : administration générale, obtenu à l'Université Marien NGOUABI, est intégrée dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers -SAF(administration générale), nommée au grade d'attaché des SAF de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 680 et mise à la disposition du ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation.

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 05 avril 2006

Par le Président de la République

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget

Pacifique ISSOÏBEKA

Décret n° 2006-139 du 05 avril 2006 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services sociaux (santé publique), en tête M. **MILANDOU BAZEBIKOUELA (Narcisse)**.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution ;
Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 63-342 du 22 octobre 1963 fixant le statut particulier du cadre des inspecteurs et inspectrices sanitaires;
Vu le décret n° 65-44 du 12 juin 1965 abrogeant et remplaçant le décret n° 63-376 du 22 novembre 1963 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des services de la santé ;
Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;
Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;
Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP- du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés

DÉCRÈTE :

Article 1^{er} : en application des dispositions combinées des décrets n°s 63-342 du 22 octobre 1963, 65-154 du 3 juin 1965 et 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de technicien supérieur de laboratoire de santé et au soins infirmiers, sont intégrés dans

les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommés au grade **d'assistant sanitaire** de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 680 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MILANDOU BAZEBIKOUELA (Narcisse)

Date et lieu de naissance : 19 août 1978 à Dolisie

Lieu d'obtention : institut supérieur des sciences médicales de villa clara (Cuba)

MALONGA (Freddy Vladimir)

Date et lieu de naissance : 08 avril 1977 à Brazzaville

Lieu d'obtention : Institut national de formation des agents de santé (Côte-d'Ivoire)

OSSOUNGOU (Lucie Cornélie)

Date et lieu de naissance : 28 mai 1973 à Brazzaville

Lieu d'obtention : Institut polytechnique de santé (Cuba)

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 05 avril 2006

Par le Président de la République

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget

Pacifique ISSOÏBEKA

Le ministre de la santé
et de la population

Alphonse GANDO

Décret n° 2006-140 du 05 avril 2006 portant engagement de M. **MONGONGO (Boxelant Richard)**, en qualité d'administrateur des SAF contractuel

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution ;
Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
Vu la convention collective du 1^{er} septembre 1960 applicable aux agents contractuels et auxiliaires de la fonction publique ;
Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;
Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;
Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DÉCRÈTE :

Article 1^{er} : en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, M. **MONGONGO (Boxelant Richard)**, né le 13 mars 1974 à Makotimpoko, titulaire de la

maîtrise, obtenue à la Havane est engagé pour une durée indéterminée en qualité d'administrateur des SAF contractuel de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 850, classé dans la catégorie I, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

Article 2 : La période d'essai est fixée à quatre mois.

Article 3 : L'intéressé bénéficiera pour les congés, transports déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Article 4 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 05 avril 2006

Par le Président de la République

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget

Pacifique ISSOÏBEKA

Décret n° 2006 141 du 05 avril 2006 portant engagement de certains candidats en qualité d'administrateur des SAF contractuel, en tête M. **MOUANDA BAKA (Rigobert)**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu la convention collective du 1^{er} septembre 1960 applicable aux agents contractuels et auxiliaires de la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DÉCRÈTE :

Article 1^{er} : en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, les candidats ci-après désignés, titulaires de la maîtrise en droit et ès sciences, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'administrateur des SAF contractuel de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 850, classés dans la catégorie I, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

MOUANDA BAKA (Rigobert)

Date et lieu de naissance : 02 février 1972 à Londéla-Kayes

Option : Droit privé

MANDAKA (Octave)

Date et lieu de naissance : 1^{er} janvier 1971 à Pointe-Noire
Option : Droit public

TAMBAUD (Georges Charles Christ)

Date et lieu de naissance : 09 mai 1971 à Brazzaville
Option : Droit privé

BEKABIHOULA (Alianne)

Date et lieu de naissance : 07 janvier 1971 à Kouandza
Option : Biologie animale

BOTAKA BOSANDZA (Laetitsia Ella)

Date et lieu de naissance : 27 mars 1972 à Brazzaville
Option : communication

Article 2 : La période d'essai est fixée à quatre mois.

Article 3 : Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Article 4 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 05 avril 2006

Par le Président de la République

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget

Pacifique ISSOÏBEKA

Décret n° 2006-142 du 05 avril 2006 portant engagement de M. **BOUKONGOU PASSI (Emiery Dieudonné)**, en qualité d'ingénieur des travaux statistiques contractuel

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu la convention collective du 1^{er} septembre 1960 applicable aux agents contractuels et auxiliaires de la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n°

2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le dossier de candidature constitué par l'intéressé

DÉCRÈTE :

Article 1^{er} : en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret

n° 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, M. **BOUKONGOU PASSI (Emiery Dieudonné)**, né le 1^{er} octobre 1969 à Dolisie, titulaire du diplôme de technicien supérieur de la statistique et de la planification, option : statistique et planification obtenu au centre d'application de la statistique et de la planification (CASP) est engagé pour une durée indéterminée en qualité d'ingénieur des travaux statistiques contractuel de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, classé dans la catégorie I, échelle 2, indice 680 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme d'Etat.

Article 2 : La période d'essai est fixée à quatre mois.

Article 3 : L'intéressé bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Article 4 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date effective de prise de service de l'intéressé et de la solde à compter de la date de sa signature sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 05 avril 2006

Par le Président de la République

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie, des finances et du budget

Pacifique ISSOÏBEKA

Décret n° 2006-143 du 05 avril 2006 portant intégration et nomination de M. **MBOULOU MONGO (Stève Gildas)**, dans les cadres de la catégorie I, échelle 1 des services techniques (Laboratoire des mines)

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution ;
Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 60/90 du 3 mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A1 des services techniques ;
Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;
Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;
Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le dossier de candidature constitué par de l'intéressé ;

DÉCRÈTE :

Article 1^{er} : en application des dispositions combinées des décrets n°s 60/90 du 3 mars 1960 et 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, M. **MBOULOU MONGO (Stève Gildas)**, né le 25 janvier 1974 à Brazzaville, titulaire du diplôme d'ingénieur des applications réseau multimédia, obtenu à l'école nationale supérieure des mines de Paris (France), est intégré dans les cadres de la catégorie I, échelle 1 des services techniques (Laboratoire des mines), nommé au grade d'ingénieur principal des techniques industrielles de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 850 ACC = néant et mis à la disposition de la Présidence de la République.

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 05 avril 2006

Par le Président de la République

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie, des finances et du budget

Pacifique ISSOÏBEKA

Décret n° 2006-144 du 05 avril 2006 portant engagement de certains candidats en qualité d'ingénieur des travaux agricoles contractuel, en tête : M. **NTSIONKIRI (Meximin)**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution ;
Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
Vu la convention collective du 1^{er} septembre 1960 applicable aux agents contractuels et auxiliaires de la fonction publique ;
Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;
Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;
Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DÉCRÈTE :

Article 1^{er} : en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de technicien moyen en agronomie, obtenu à l'institut polytechnique d'agronomie "IDILIO Rodriguez" (Cuba), sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'ingénieur des travaux agricoles contractuel de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 680, classés dans la catégorie I, échelle 2 et mis à la disposition du ministère de l'enseignement technique et professionnel.

NTSIONKIRI (Meximin)

Date et lieu de naissance : 18 août 1969 à N'sah

TATHY ITOUA (Ghislain Roland)

Date et lieu de naissance : 22 novembre 1971 à Brazzaville

NGOMA MOUMBOUILA (Fidèle)

Date et lieu de naissance : 03 juillet 1974 à Madzia

Article 2 : La période d'essai est fixée à quatre mois.**Article 3** : Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.**Article 4** : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 05 avril 2006

Par le Président de la République

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget

Pacifique ISSOÏBEKA

Décret n° 2006-145 du 05 avril 2006 portant engagement de M. **ONDAYI (André)**, en qualité d'attaché des SAF contractuel

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu la convention collective du 1^{er} septembre 1960 applicable aux agents contractuels et auxiliaires de la fonction publique ;
Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DÉCRÈTE :

Article 1^{er} : en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, M. **ONDAYI (André)** né le 14 septembre 1965 à Loukoléla, titulaire de la licence en psychologie, obtenue à l'université de Las Villas (Cuba), est engagé pour une durée indéterminée en qualité **d'attaché des SAF contractuel** de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 680, classé dans la catégorie I, échelle 2 et mis à la disposition du ministère des affaires sociales, de la solidarité, de l'action humanitaire et de la famille.**Article 2** : La période d'essai est fixée à quatre mois.**Article 3** : L'intéressé bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective de 1^{er} septembre 1960.**Article 4** : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 05 avril 2006

Par le Président de la République

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget

Pacifique ISSOÏBEKA

Décret n° 2006-146 du 05 avril 2006 portant engagement de certains candidats en qualité d'attaché des SAF en tête : Mlle **HOUNDOU (Judith Gervaise)**.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu la convention collective du 1^{er} septembre 1960 applicable aux agents contractuels et auxiliaires de la fonction publique ;
Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DÉCRÈTE :

Article 1^{er} : en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, les candidats ci-après désignés, titulaires de la licence es sciences économiques option : économie du développement, obtenu à l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité **d'attaché des SAF contractuel** de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, sont classés dans la catégorie I, échelle 2, indice 680 et mis à la disposition du ministère de l'économie, des finances et du budget.**HOUNDOU (Judith Gervaise)**

Date et lieu de naissance : 26 août 1965 à Brazzaville

Diplôme : Licences es sciences économiques

Option : Economie du développement

NTSIBA (Emile)

Date et lieu de naissance : 19 mai 1970 à Lékana

Diplôme : Licences es sciences économiques

Option : Economie et organisation économiques

Article 2 : La période d'essai est fixée à quatre mois.

Article 3 : Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Article 4 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 05 avril 2006

Par le Président de la République

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie, des finances et du budget

Pacifique ISSOÏBEKA

Décret n° 2006-149 du 07 avril 2006 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers - SAF - (administration générale) en tête : M. **MAPANGUI MAFOULA (Stève Brinsley)**.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la constitution ;
Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 62-426 du 29 décembre 1962 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des services administratifs et financiers - SAF ;
Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;
Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;
Vu le décret n° 99-50 du 03 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2005-02 du 07 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 02 février 2005, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés.

DECRETE:

Article 1^{er} : en application des dispositions combinées des décrets n°s 62-426 du 29 décembre 1962 et 99-50 du 03 avril 1999 susvisés, les candidats ci-après désignés, sont intégrés dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers - SAF - (administration générale), nommés au grade d'attaché des SAF de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 680 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

MAPANGUI MAFOULA (Stève Brinsley)

Date et lieu de naissance : 10 juin 1980 à Brazzaville

Diplôme : BTS

Option : Gestion commerciale

NGOUNGALA-DJAL (Rosine)

Date et lieu de naissance : 12 mars 1978 à Ouessou

Diplôme : Licence en sciences économique

Option : Economie financière

NGANDOUNOU (Adam Austère)

Date et lieu de naissance : 19 janvier 1981 à Brazzaville

Diplôme : BTS

Option : Maintenance et réseaux informatiques

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 07 avril 2006

Par le Président de la République

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie, des finances et du budget

Pacifique ISSOÏBEKA

Décret n° 2006-150 du 07 avril 2006 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers -SAF- (administration générale) en tête : M. **MBEMBA (Chancel Rotarchy)**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la constitution ;
Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 62-426 du 29 décembre 1962 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des services administratifs et financiers -SAF- ;
Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;
le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;
Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999 portant versements des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés

DECRETE :

Article 1^{er} : en application des dispositions combinées du décret n° 62-426 du 29 décembre 1962 et 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, les candidats ci-après désignés, titulaires de la licence et du brevet de technicien supérieur obtenus à l'Université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les

cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers -SAF(administration générale), nommés au grade d'attaché des SAF de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 680 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MBEMBA (Chancel Rotarchy),

Date et lieu de naissance : 16 février 1984 à Brazzaville
Option du diplôme : BTS en Techniques comptables et financières

ELENGA (Marien Isidore),

Date et lieu de naissance : 27 juin 1972 à Gania
Option du diplôme : Licence ès lettre : Histoire

AMBEMBE (Josépha Marie Blandine),

Date et lieu de naissance : 24 juin 1973 à Gamboma
Option du diplôme : Licence ès lettre : Relations Publiques

NDABENA (Clotaire),

Date et lieu de naissance : 05 mars 1975 à Yaba - Mbéti
Option du diplôme : Licence ès lettre : Histoire

MALONGA (Gontran Habib),

Date de naissance : 11 mars 1974 à Linzolo
Option du diplôme : Diplôme d'ingénieur des travaux de développement rural

MOUYELO TCHITOUA (Princial Nova Cornelly),

Date et lieu de naissance : 28 novembre 1976 à Brazzaville
Option du diplôme : BTS en Techniques comptables et financières

NDE (Francie Rhodes),

Date et lieu de naissance : 19 novembre 1983 à Brazzaville
Option du diplôme : BTS en Techniques comptables et financières

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 07 avril 2006

Par le Président de la République

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget

Pacifique ISSOÏBEKA

Décret n°2006-151 du 7 avril 2006 portant engagement de certains candidats en qualité d'administrateur des SAF contractuel en tête : monsieur **BOUTA (Jean Arsène)**.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu la convention collective du 1^{er} septembre 1960 applicable aux agents contractuels et auxiliaires de la fonction publique ;
Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-50 du 03 avril 1999 portant versement des

agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu décret n° 2005-02 du 07 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés

DECRETE :

Article 1^{er} : en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisés, les candidats ci-après désignés, titulaires de la maîtrise obtenue à l'Université Marien NGOUABI, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'administrateur des SAF contractuel de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 850, classés dans les cadres de la catégorie I, échelle 1 et mis à la disposition du ministère des affaires sociales, de la solidarité, de l'action humanitaire et de la famille.

BOUTA (Jean Arsène),

Date et lieu de naissance : 23 septembre 1970 à Brazzaville
Option du diplôme : Géographie physique

NTSIETE (Rufin Stanislas),

Date et lieu de naissance : 06 février 1966 à Brazzaville
Option du diplôme : Monnaie et finance

NZIHOU-MOUTSIHA (Gervais),

Date et lieu de naissance : 28 juillet 1968 à Tandou fouilou (Kibangou)
Option du diplôme : Epistémologie comparative

SOUAMI (Armand Gérard),

Date et lieu de naissance : 11 mai 1962 à Brazzaville
Option du diplôme : Economie et gestion du secteur public

Article 2 : La période d'essai est fixée à quatre mois.

Article 3 : Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Article 4 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 07 avril 2006

Par le Président de la République

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget

Pacifique ISSOÏBEKA

RECTIFICATIF

DECRET

Rectificatif n° 2006-138 du 05 avril 2006 au décret n° 2002-237 du 2 juillet 2002, relatif à la prise en charge par la fonction publique des ex-décisionnaires du ministère à la présidence, chargé de la défense nationale en ce qui concerne Mlle **EFOULA (Dorvale Ninon)**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Au lieu de :

EFOULA (Dorvale Ninon)*Ancienne situation*

Date et lieu de naissance : 23 novembre 1976 à loubomo
Date de prise de service : 05 février 1998
Diplôme : licence es-lettres

Nouvelle Situation

Grade: attaché

Cat	Ech	Cl	Ech	Ind
I	2	1 ^{ère}	4 ^e	770

Lire :

EFOULA (Dorvale Ninon)*Ancienne situation*

Date et lieu de naissance : 23 novembre 1976 à loubomo
Date de prise de service : 05 février 1998
Diplôme : licence es-lettres, section sciences et techniques de la communication
Option : relations publiques

Nouvelle Situation

Grade : journaliste niveau III

Cat	Ech	Cl	Ech	Ind
I	1	1 ^{ère}	1	850

Le reste sans changement

Fait à Brazzaville, le 05 avril 2006

Par le Président de la République

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie, des finances et du budget

Pacifique ISSOÏBEKA

ARRÊTÉS EN EBRÉGÉ

RECTIFICATIF

Par rectificatif n° 2919 du 03 avril 2006 à l'arrêté n°4951 du 9 août 2002, portant engagement de certains candidats en qualité de secrétaire principal d'administration contractuel en ce qui concerne Mlle **NGONGO-MALONGA (Marthe)**.

AU LIEU DE

Article 1^{er} :(ancien)

NGONGO-MALONGA (Marthe)

Date et lieu de naissance : 25 avril 1961 à Brazzaville
Grade : Secrétaire Ppl. d'adm.
Catégorie : II
Echelle : 2
Classe : 1^{ère}
Echelon : 1^{er}
Indice : 505

LIRE:

Article 1^{er} : (nouveau)

NGONGO-MALONGA (Marthe)

Date et lieu de naissance : 25 avril 1966 à Brazzaville
Grade : Secrétaire Ppl. d'adm.
Catégorie : II
Echelle : 1
Classe : 1^{ère}
Echelon : 1^{er}
Indice : 535

Le reste sans changement

PROMOTION

Par arrêté n°2980 du 04 avril 2006, M.NGOUASSI (Robert), vérificateur de 2^e classe, 2^e échelon, indice 830 des cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (douanes), est inscrit au titre de l'année 2005, promu sur liste d'aptitude dans la catégorie I, échelle 2 et nommé au grade *d'attaché des douanes* de 1^{ère} classe, 3^e échelon, indice 880 pour compter du 16 octobre 2005.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, cette promotion sur liste d'aptitude ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée.

Par arrêté n°2981 du 04 avril 2006, M.NGUEBO (Clément), contrôleur principal des contributions directes 3^e classe, 4^e échelon, indice 1270 des cadres de la catégorie II, échelle 1 des services fiscaux (contributions directes), est inscrit au titre de l'année 2003, promu sur liste d'aptitude dans la catégorie I, échelle 2 et nommé au grade *d'attaché des services fiscaux* de 2^e classe, 3^e échelon, indice 1280 pour compter du 4 février 2003, ACC= néant.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, cette promotion sur liste d'aptitude ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée.

Par arrêté n°3016 du 05 avril 2006, M.NKELETELA (Zacharie Albert), attaché de 1^{ère} classe, 4^e échelon, indice 980 des cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers (douanes), est promu au grade au choix au titre de l'année 2005 et nommé inspecteur-adjoint des douanes de 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 1080 pour compter du 06 décembre 2005 ACC= néant.

Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 décembre 1994, cette promotion ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée.

Par arrêté n° 3058 du 06 avril 2006, M. MAMBIKI (Jean Rémy), administrateur de 3^e classe, 1^{er} échelon, indice 2050 des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services administratifs et financiers -SAF (administration générale), est promu au grade supérieur à l'ancienneté au titre de l'année 2005 et nommé administrateur en chef de 2^e échelon, indice 2200 pour compter du 10 juillet 2005.

Conformément aux dispositions du décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, cette promotion au grade supérieur à

l'ancienneté ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée.

INTEGRATION

Par arrêté n°2901 du 3 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2153/FP du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, série : A4, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire principal d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

ILLOYE ADZIE (Franck Djenane),

Date et lieu de naissance : 23.09.1981 à Brazzaville

NGANDZA-FOUNGUI (Hermeland Wellcom),

Date et lieu de naissance : 30.01.1985 à Owando

NGAMPO (Sthashys Bemeth Celin),

Date et lieu de naissance : 07.06.1985 à Brazzaville

ANZONAUT-MIYAMBAN (Ulrich Alban),

Date et lieu de naissance : 07.03.1979 à Divenié

NGANDZION (Brice Cyprien),

Date et lieu de naissance : 10.07.1978 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2902 du 3 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2154/FP du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'études du premier cycle, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

ANDZI OGNAMI (Zita),

Date et lieu de naissance : 10.03.1977 à Brazzaville

LOEMBA (Landry),

Date et lieu de naissance : 13.04.1977 à Ouessou

ITOUA MBOSSA (Juglard),

Date et lieu de naissance : 03.02.1984 à Brazzaville

ISSAMBE MABOUERE (Pamela Misère),

Date et lieu de naissance : 09.01.1985 à Brazzaville

NGOLO (Christian),

Date et lieu de naissance : 03.10.1986 à Oballa III

OKOMBI OUMBA (Christelle Natacha),

Date et lieu de naissance : 27.09.1980 à Brazzaville

NDZOMA (Raïssa),

Date et lieu de naissance : 27.09.1985 à Brazzaville

NDZOMA (Nathalie Bertille),

Date et lieu de naissance : 25.10.1982 à Brazzaville

GOULAKO-GAMBOULOU (Sébastien Ugarte),

Date et lieu de naissance : 28.08.1978 à Brazzaville

BOUESSET-KOMBO (Danaïde Lee Lionel),

Date et lieu de naissance : 01.05.1984 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2903 du 3 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 65-50 du 16 février 1965 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : secrétaire d'administration sanitaire et sociale, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommés au grade de *secrétaire comptable* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

LIKIBI (Lone Sabrina),

Date et lieu de naissance : 06.10.1982 à Mossendjo

NGATSE (Valentine),

Date et lieu de naissance : 18.04.1978 à Odzandongo (Ollombo)

VOUEKEMET NGOUORO (Pétronille Roseline),

Date et lieu de naissance : 18.01.1979 à Brazzaville

IKONGA APENDI (Elise Clara),

Date et lieu de naissance : 02.12.1978 à Makoua

ONDONGO ITOKO (Marlyne),

Date et lieu de naissance : 01.12.1979 à Brazzaville

OUADINBOUTOULOU KIVOULA (Mireille Mimy),

Date et lieu de naissance : 18.09.1983 à Brazzaville

MBADZI-MPOU (Fulvie),

Date et lieu de naissance : 16.02.1979 à Lékana

LOUYALA (Léonce),

Date et lieu de naissance : 15.06.1983 à Brazzaville

MBALE (Betty Jennifer),

Date et lieu de naissance : 21.10.1983 à Brazzaville

KOUA LIBARI NKOLI (Reche Christelle),

Date et lieu de naissance : 26.03.1988 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2904 du 3 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : technicien auxiliaire de laboratoire, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommés au grade de *technicien auxiliaire de laboratoire* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MIERE (Anelie Bethilde Claudelle),

Date et lieu de naissance : 29.05.1979 à Brazzaville

FOURGA MBWY (Dovy Rolitch),

Date et lieu de naissance : 28.11.1986 à Brazzaville

OYAGUI (Rachie Freddia),

Date et lieu de naissance : 10.04.1984 à Brazzaville

BEANGONGO MAMBEYA (Léa Inès),

Date et lieu de naissance : 15.03.1976 à Brazzaville

GABOUYO (Zita),

Date et lieu de naissance : 23.12.1980 à Ngabé

MOUNOUÉ EFOWE (Eldride),

Date et lieu de naissance : 05.04.1980 à Brazzaville

ABANA (Christiane Viviane),

Date et lieu de naissance : 21.05.1984 à Etsouali

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2905 du 3 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : technicien qualifié de laboratoire, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommées au grade de *technicien auxiliaire de laboratoire* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

TSOUMOU (Bernadette),

Date et lieu de naissance : 29.04.1980 à Sibiti

OLEKA BOUYA (Cherie Brunelle Fleur),

Date et lieu de naissance : 02.03.1980 à Brazzaville

ESSIKI NALAH (Bertille),

Date et lieu de naissance : 25.01.1983 à Brazzaville

MOUBIE-MISSIE (Aude Pamelò),

Date et lieu de naissance : 16.09.1983 à Brazzaville

GOMA BANTSIMBA (Ursula Doralice),

Date et lieu de naissance : 22.06.1980 à Brazzaville

MIERE-BELISSA (Georffrin),

Date et lieu de naissance : 02.09.1976 à Mingo

MASSA (Jacqueline),

Date et lieu de naissance : 14.04.1976 à Djambala

NGAMBI (Adeline Arlinche),

Date et lieu de naissance : 25.09.1980 à Gamboma

NKOUA SALA (Nini),

Date et lieu de naissance : 25.08.1984 à Ngo

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2906 du 03 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61 - 125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci - après désignées, titulaires du brevet d'études techniques, option : puéricultrice, obtenu au collège d'enseignement technique féminin, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommées au grade de *monitrice sociale* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

ADZOUONO-BELIE (Laurène)

Date et lieu de naissance : 17 mai 1985 à Brazzaville

MAMPOUYA NGONKABI (Alice Christine)

Date et lieu de naissance : 19 novembre 1988 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2907 du 03 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 71 - 34 du 11 février 1971 et 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **TELAYANDI (Noelly Princia Christe)**, née le 25 décembre 1979 à Brazzaville, titulaire du certificat de fin d'études des écoles normales, est intégrée dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (enseignement), nommée au grade d'*institutrice* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mise à la disposition du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n° 2908 du 03 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 71 - 34 du 11 juin 1971 et du 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci - après désignées, titulaires du certificat de fin d'études des écoles normales, option : primaire, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (enseignement), nommées au grade d'*institutrice* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mises à la disposition du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation.

NGANDZALA (Nathalie Rufine)

Date et lieu de naissance : 11 mai 1976 à Brazzaville

BOMBOKO (Irma Séverine)

Date et lieu de naissance : 10 octobre 1977 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2909 du 03 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 99 - 50 du 03 avril 1999 et de l'arrêté 2153/FP du 26 juin 1958, les candidats ci - après désignés, titulaires du brevet d'études du premier cycle, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère des sports et du redéploiement de la jeunesse.

NGANTSO (Arnaud)

Date et lieu de naissance : 21 octobre 1980 à Brazzaville

MALANDA YENGO (Tellia Pascale)

Date et lieu de naissance : 13 avril 1979 à Brazzaville

NKASSA-ONYANGO (Elliman Prisca)

Date et lieu de naissance : 19 avril 1976 à Pointe-Noire

LOUYA BALEKETA (Pénélope)

Date et lieu de naissance : 20 décembre 1978 à Brazzaville

MOSSO-BWANGA BALENDELE (Audrey Zita)

Date et lieu de naissance : 24 octobre 1976 à Brazzaville

AMBONDZO MOUANDINGA (Chancelvie Firpaul)

Date et lieu de naissance : 01 novembre 1985 à Pointe-Noire

ELION (David Sylver)

Date et lieu de naissance : 13 janvier 1980 à Gamboma

NGAMPIO-NDION (Amand)

Date et lieu de naissance : 02 mars 1977 à Etoro

MOTSAKOU (Cyriaque)

Date et lieu de naissance : 05 mars 1977 à Liranga

ZACKE GALEM (Wencesl Derval)

Date et lieu de naissance : 01 juillet 1982 à Brazzaville

GNANGA AKOUELE (Gina Irène)

Date et lieu de naissance : 02 février 1978 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2936 du 04 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et l'arrêté n°2154 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'études moyennes techniques ou brevet d'études techniques sont intégrés, dans les cadres de la catégorie II échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), sont nommés au grade d'*agent spécial* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

BEUMAT-SENGA (Valentia Romelle)

Date et lieu de naissance : 28 juillet 1981 à Brazzaville

MELE (Mélécath Dizunite)

Date et lieu de naissance : 20 juillet 1982 à Djambala

OBENDZA WANDO (Elvanie Carlyne)

Date et lieu de naissance : 23 janvier 1981 à Brazzaville

ODZI ESSENAMA (Sandrine Claudie)

Date et lieu de naissance : 14 novembre 1980 à Brazzaville

FINKPON Joborna (Clauric)

Date et lieu de naissance : 09 mars 1987 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2937 du 04 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 72-348 du 19 octobre 1972 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : infirmier d'Etat généraliste, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU et du diplôme d'infirmier du niveau A2, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (santé publique), nommées au grade d'*infirmier diplômé d'Etat* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

NSONDE-NDOUNDOU N'DEMVOKOLO (Aleithe Persévérance)

Date et lieu de naissance : 26 octobre 1981 à Brazzaville

OBOURANGANDA (Marie)

Date et lieu de naissance : 29 mars 1977 à Issengué-Makoua

MOUELETHE (Armelle)

Date et lieu de naissance : 25 avril 1977 à Pointe-Noire

OKONDZA-BOUANGA (Estelle Mélaine)

Date et lieu de naissance : 10 mars 1976 à Brazzaville

LOUKANDA NZOUSSI (Sylvette)

Date et lieu de naissance : 08 octobre 1981 à Brazzaville

KOUTOUMA (Lydie Aubierge)

Date et lieu de naissance : 15 mars 1979 à Mont-Belo

ANDO IBARA (Aïda Irma Edovi)

Date et lieu de naissance : 25 avril 1978 à Brazzaville

KAYA-MOUSSOUNDA (Jeanne Cady Florence)

Date et lieu de naissance : 20 novembre 1977 à Tsiaki

DILIOUBENDZI (Leslie Karelle)

Date et lieu de naissance : 22 mai 1980 à Kinkala

MABABIDI LOUZOLO (Sabine Emestine)

Date et lieu de naissance : 04 novembre 1980 à Owando

MAKAYA ZOUZI (Antoinette)

Date et lieu de naissance : 24 mai 1979 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées.

Par arrêté n° 2938 du 04 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries BG, G2, G3 et R5, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade d'*agent spécial principal* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère des sports et du redéploiement de la jeunesse.

MALANDA (Rita Priscille Bruchat)

Date et lieu de naissance : 09 juillet 1983 à Brazzaville

DJOLO OKAGHAT (Frida Dorella)Date et lieu de naissance : 1^{er} juin 1985 à Brazzaville**MOUSSALA (Inès Audrey)**

Date et lieu de naissance : 24 février 1978 à Nejo

BANGUI-INGOBA (Nyche Dalia)

Date et lieu de naissance : 31 octobre 1983 à Brazzaville

GAMBOMI (Léocadie Nadège)

Date et lieu de naissance : 09 novembre 1984 à Brazzaville

MOBOULA (Clémence)

Date et lieu de naissance : 25 octobre 1980 à Brazzaville

OBA (Marlène)

Date et lieu de naissance : 20 mars 1983 à Brazzaville

NGATSE (Jean Fabrice)

Date et lieu de naissance : 26 novembre 1981 à Brazzaville

ENGUEMBA BALOMBI (Francine Carmen)

Date et lieu de naissance : 10 avril 1983 à Loubomo

OPOU (Reine Dalia)

Date et lieu de naissance : 12 juillet 1984 à Brazzaville

BIKOYI-BITOUNBOU (Audrey)

Date et lieu de naissance : 28 février 1980 à Brazzaville

ONDOMOUI KABA (Medved)

17 octobre 1978 à Brazzaville

MOUNGALA IKOUNGA (Ghislain Armel Odilon)Date et lieu de naissance : 1^{er} février 1985 à Brazzaville**MOUNDZIOLA MFOUILOU (Mathilde)**

Date et lieu de naissance : 11 mars 1977 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2939 du 04 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 64-165 du 22 mai 1965 et 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **MITOLO (Isis Georgovie)**, née le 18 mars 1986 à Brazzaville, titulaire du brevet d'études techniques, option : préscolaire, obtenu au collège d'enseignement technique féminin, est intégrée dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (enseignement), nommée au grade d'instituteur adjoint de 1^{ère}

classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mise à la disposition du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé.

Par arrêté n°2984 du 5 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : agent technique de santé, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommés au grade d'*agent technique de santé* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

OLINGUI OSOUOLO (Armelle),

Date et lieu de naissance : 09.03.1978 à Brazzaville

OKOMBI (Marcia Raphaëlle),

Date et lieu de naissance : 05.06.1977 à Loubomo

APONDZA EOLO OSSO (Angéla Lidyne),

Date et lieu de naissance : 28.07.1979 à Brazzaville

LEMBALA (Mireille Mirthya),

Date et lieu de naissance : 30.03.1982 à Owando

OSSEBI (Marline),

Date et lieu de naissance : 06.02.1983 à Boundji

NGOUALA NZOUMBA (Mireille Flore),

Date et lieu de naissance : 02.06.1976 à Brazzaville

MOUVOULI TANGUI (Mervel),

Date et lieu de naissance : 12.08.1981 à Nkoua

MALANDA (Eric),

Date et lieu de naissance : 14.10.1980 à Pointe-Noire

NGAKEGNI (Lucie Sorelle),

Date et lieu de naissance : 09.01.1983 à Oyo

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2985 du 5 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : agent technique de santé, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommés au grade d'*agent technique de santé* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

OLESSONGO-NIANGUENGUE (Chimène)

Date et lieu de naissance : 19.10.1978 à Mossaka

OKEBE (Antoinette)

Date et lieu de naissance : 28.04.1978 à Etoumbi

AWAMBI (Françine)

Date et lieu de naissance : 11.02.1980 à Allembe

MOKOULAWÉ MATOKI (Alida)

Date et lieu de naissance : 03.06.1980 à Impfondo

MOMBOULI (Rose Titine)

Date et lieu de naissance : 21.06.1980 à Gamboma

NGAMBIGUI BABALIKA (Ulrich)

Date et lieu de naissance : 10.08.1979 à Loubomo

EKAKA (Albertine)

Date et lieu de naissance : 07.03.1982 à Owando

OKILI (Inès MI-Carème)

Date et lieu de naissance : 02.03.1979 à Brazzaville

LIKIBI-NZELI (Nistelle Laéticia)

Date et lieu de naissance : 20.10.1978 à Pointe-Noire

OKISSAKOSSI NGONDO (Justine Diane)

Date et lieu de naissance : 18.02.1976 à Ewo

SAMBA (Prestige Patience Oswaldia)

Date et lieu de naissance : 02.04.1980 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2986 du 5 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : agent technique de santé, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommés au grade d'*agent technique de santé* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

KIDZOURI GOLI (Laurya Pavy),

Date et lieu de naissance : 24.02.1981 à Lékana

MBELOLO (Annie Flore),

Date et lieu de naissance : 14.10.1980 à Brazzaville

BANZOUZI BOUKAKA (Bénédicté Zita),

Date et lieu de naissance : 10.03.1977 à Brazzaville

MANGABOUYA-AKOUÉLE (Jésus Eminence),

Date et lieu de naissance : 15.04.1980 à Owando

MOUTOU (Rosiane),

Date et lieu de naissance : 15.02.1976 à Owando

INDZEKI (Micheline),

Date et lieu de naissance : 24.10.1976 à Owando

GADZOUA EKIKI (Andréa Chimène),

Date et lieu de naissance : 25.07.1978 à Brazzaville

GAMI (Joachim Ludovic),

Date et lieu de naissance : 01.08.1979 à Brazzaville

EKOUMA EPAMA (Fernand),

Date et lieu de naissance : 16.06.1984 à Etoumbi

MONKARI (Chany Spanèche),

Date et lieu de naissance : 29.07.1985 à Brazzaville

NKONKON (Félicité Christine),

Date et lieu de naissance : 10.06.1977 à Etsouali

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2987 du 5 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : agent technique de santé, obtenu à l'école nationale

de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommés au grade d'*agent technique de santé* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

NGALA (Chantal Edwige),

Date et lieu de naissance : 30.06.1980 à Djambala

ONOTCHOU ABANDZA (Virginie),

Date et lieu de naissance : 22.08.1976 à Brazzaville

KOUMOU KOPAULE (Phanie Loll),

Date et lieu de naissance : 02.01.1980 à Djambala

KIBA (Michaëlle),

Date et lieu de naissance : 30.01.1985 à Tango

BIKOUMOU KODILA (Lisette Camella),

Date et lieu de naissance : 30.11.1979 à Brazzaville

IKIAS BYDZO (Sidelaire),

Date et lieu de naissance : 01.06.1984 à Brazzaville

TSEROU (Sylvie Charlotte),

Date et lieu de naissance : 14.03.1976 à Saba

HOMBESSA MOUTOMBO (Edwige Gwladys),

Date et lieu de naissance : 10.02.1981 à Brasov (Roumanie)

ABOTEBALE BOMBOUAKA (Mélaine),

Date et lieu de naissance : 29.08.1982 à Boucy-Boucy

LOULENDO KENALO (Thècle Ingrid),

Date et lieu de naissance : 02.09.1982 à Pointe-Noire

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2988 du 5 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : agent technique de santé, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommés au grade d'*agent technique de santé* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

OKO TSA (Diane Lucriscia),

Date et lieu de naissance : 09.01.1981 à Brazzaville

MONKOLLA (Feddor Dany),

Date et lieu de naissance : 25.05.1977 à Vindza

EMBEBA (Nadège Sophie),

Date et lieu de naissance : 09.01.1980 à Brazzaville

IWANGOU MOUKILOU (Ursule Daisy),

Date et lieu de naissance : 09.08.1978 à Pointe-Noire

MAVOUNGOU (Cherry Prisca),

Date et lieu de naissance : 13.02.1980 à Pointe-Noire

ONDZE (Francis Judicaël),

Date et lieu de naissance : 10.12.1980 à Pointe-Noire

NGAMBOU (Paul),

Date et lieu de naissance : 18.07.1978 à Mabombo

MINIEMO (Esther Doreille),

Date et lieu de naissance : 21.08.1980 à Loubomo

NGUIMBI BOUTOTO (Hochelle Lewy Belphihia),

Date et lieu de naissance : 25.09.1980 à Pointe-Noire

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2989 du 5 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 72-348 du 19 octobre 1972 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : infirmier d'Etat généraliste, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (santé publique), nommés au grade d'*infirmier diplômé d'Etat* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

TABOUSSA (Irène Tatiana),

Date et lieu de naissance : 12.05.1976 à Impfondo

BAKOUBOULA-MABOUNDA (Ancélia Christelle Brellhe),

Date et lieu de naissance : 12.04.1984 à Pointe-Noire

MOUKASSA (Edwige - Constance),

Date et lieu de naissance : 28.01.1978 à Loubomo

DILOU MIAKONKANA (Brice Arsène),

Date et lieu de naissance : 13.10.1977 à Pointe-Noire

LIZAZ A (Firmine),

Date et lieu de naissance : 15.01.1976 à Pointe-Noire

ONTANGO-NGANKOU (Bernadie Aude),

Date et lieu de naissance : 20.05.1981 à Brazzaville

N'SONDE NDOUNDOU NDEMVOKOLO (Aleithe Persévérance),

Date et lieu de naissance : 26.10.1981 à Brazzaville

DIANDAGHA (Sandrine Cynthia),

Date et lieu de naissance : 30.11.1978 à Pointe-Noire

NDENGADZEYI (Rosine),

Date et lieu de naissance : 01.01.1976 à Lékondzi

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2990 du 5 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 72-348 du 19 octobre 1972 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : infirmier d'Etat généraliste, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (santé publique), nommés au grade d'*infirmier diplômé d'Etat* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

BASSINGA (Vivien Romaric),

Date et lieu de naissance : 27.12.1976 à Brazzaville

BANIBA (Judith),

Date et lieu de naissance : 02.05.1979 à Mbama

BABELA BOUKAKA (Epiphanie Chimène),

Date et lieu de naissance : 26.04.1978 à Brazzaville

MALELA NZENGOMONA (Ornella-Ley Charnelle),

Date et lieu de naissance : 06.10.1978 à Pointe-Noire

BITELOMONO (Blair Stevie),

Date et lieu de naissance : 30.06.1978 à Mayama

NZAMBA DIELLA (Marina),

Date et lieu de naissance : 06.08.1981 à Pointe-Noire

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2991 du 5 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 72-348 du 19 octobre 1972 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : infirmier diplômé d'Etat généraliste, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (santé publique), nommés au grade d'*infirmier diplômé d'Etat* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

EBOULABEKA (Rachelle),

Date et lieu de naissance : 25.05.1980 à Eboungou

BANKOUSSOU-NGOMA (Jean Alphonse),

Date et lieu de naissance : 03.10.1982 à Pointe-Noire

LIKIBI (Merille Princillion),

Date et lieu de naissance : 01.06.1983 à Brazzaville

MAYOUBOU (Peggy Christel),

Date et lieu de naissance : 01.12.1977 à Brazzaville

KOMBO NZOUSSI (Rosine Sandra),

Date et lieu de naissance : 17.07.1982 à Brazzaville

NTOUALA (Nelly Dawrine),

Date et lieu de naissance : 22.05.1979 à Brazzaville

TOUKOUNOU (Galie Raïssa Roseline),

Date et lieu de naissance : 21.08.1978 à Brazzaville

MIOKO GONFOUO (Estelle Ursulla),

Date et lieu de naissance : 27.10.1979 à Brazzaville

NGOT (Achille Félicité),

Date et lieu de naissance : 20.01.1979 à Loudima Gare

BALINDZA DZABE (Lady Chrispa),

Date et lieu de naissance : 28.04.1985 à Dongou

NGOUMA MBOUTSI (Josnette Gina),

Date et lieu de naissance : 10.04.1977 à Loubomo

MIAMBANZILA (Roselyne Patricia),

Date et lieu de naissance : 04.07.1978 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2992 du 5 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du brevet d'études moyennes techniques, option : auxiliaire puéricultrice, obtenu au collège d'enseignement technique féminin, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommées au grade de *monitrice sociale* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MATONGO MALANDA (Patricia Armelle),

Date et lieu de naissance : 17.08.1985 à Brazzaville

BOUANGA (Nélie Urice),

Date et lieu de naissance : 18.11.1986 à Brazzaville

KOUTERINGA BANZOUZI (Naby Haidée),

Date et lieu de naissance : 28.12.1982 à Brazzaville

BAKANADIO TCHIBASSA PASSY (Florence),

Date et lieu de naissance : 31.10.1980 à Pointe-Noire

NGOUANOU BOUESSO (Grâce),

Date et lieu de naissance : 16.12.1982 à Brazzaville

ZINGA BOLELA (Artemis),

Date et lieu de naissance : 08.10.1985 à Brazzaville

NKOUKA LOUMPANGOU (Nelvie Amelia Sandrine),

Date et lieu de naissance : 08.08.1982 à Brazzaville

BOUTSANA OUMBA (Odette),

Date et lieu de naissance : 03.03.1983 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2993 du 5 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries A4 et D, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire principal d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

ELINGA MOYIKOLA (Mervine Roldeshe),

Date et lieu de naissance : 03.03.1983 à Mossaka

GAMA ISSONGO (Ghislaïne),

Date et lieu de naissance : 07.01.1980 à Gama

OKUYA (Hugues Kezel Innocent),

Date et lieu de naissance : 30.09.1977 à Brazzaville

NGOUALA (Chérubin Anderson),

Date et lieu de naissance : 05.06.1981 à Gamboma

EBANA (Edgard Max Marien),

Date et lieu de naissance : 25.03.1977 à Makotimpoko

MOBALI BANDA NDJOMA (Oestreigh Fitzgerald),

Date et lieu de naissance : 11.06.1984 à Brazzaville

MOBALI-BANDA-MOSSA (Gay Steven),

Date et lieu de naissance : 16.03.1987 à Brazzaville

NIOLI (Benjamin Marley),

Date et lieu de naissance : 04.05.1981 à Makoua

BOKOUAYE BADHZY (Lytt),

Date et lieu de naissance : 21.10.1981 à Impfondo

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2994 du 5 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries A4 et D, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire principal d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

ONTIOMO (Olivier Armel),

Date et lieu de naissance : 30.12.1979 à Boko

EBOU NGAMBOU (Arsène Wencelas),

Date et lieu de naissance : 30.07.1976 à Brazzaville

NZOUTANI KOSSA (Marina Ella),

Date et lieu de naissance : 24.04.1983 à Pointe-Noire

NKOMBO MIATSOUNOU (Stavie Murielle),

Date et lieu de naissance : 20.07.1978 à Brazzaville

MVINDOU BOUTANGA (Carine Bertille),

Date et lieu de naissance : 18.04.1979 à Loubomo

NGUIE-GAMPOUROU (Jolly Pascale),

Date et lieu de naissance : 10.12.1979 à Brazzaville

OUISSA NKOUKA MADOUKA (Léonard Eric),

Date et lieu de naissance : 16.11.1978 à Pointe-Noire

YOKA ONGOLOMBO (Fleury Wenslas),

Date et lieu de naissance : 05.11.1984 à Owando

ELEKA (Vianey Stève),

Date et lieu de naissance : 15.06.1977 à Brazzaville

MABELA (Paterne Emard Bertrand),

Date et lieu de naissance : 07.12.1977 à Ngabé

MAFOULA PEA (Godet Arnaud),

Date et lieu de naissance : 14.05.1977 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2995 du 05 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de secrétaire principal d'administration de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition de la Présidence de la République.

BALENDIA (Marylande Grâce Chandrelle)

Date et lieu de naissance : 27 novembre 1983 à Pointe-Noire

Option: BAC D

MBIMI-OGANA (Ahmed Simplicie)

Date et lieu de naissance : 22 juin 1979 à Pointe-Noire

Option : BAC C

NGONA (Pierre)

Date et lieu de naissance : 15 juillet 1978 à Boyoko

Option: BAC D

NDONGONIAMA EGNALI Brudet)

Date et lieu de naissance : 31 août 1985 à Ekami (Boundji)

Option: BAC A4

KOUMBA (William)

Date et lieu de naissance : 04 décembre 1975 à Brazzaville

Option: BAC C

LEBOUTOU NDANGUI (Merlin)

Date et lieu de naissance : 03 février 1980 à Brazzaville

Option: BAC A4

IBARA MENGA (Fabrice Simplicie)

Date et lieu de naissance : 14 février 1976 à Brazzaville

Option: BAC D

MAMPOUYA NGALI (Guy Blaise)

Date et lieu de naissance : 20 juin 1981 à Brazzaville

Option: BAC C

LIMBAKATA (Dauphin)

Date et lieu de naissance : 25 septembre 1984 à Dongou

Option: BAC D

OKOYA POUROU (Armand)

Date et lieu de naissance : 08 juillet 1982 à Owando

Option: BAC C

MPEMBA MISSAMOU (Lilian Aimé)

Date et lieu de naissance : 10 août 1974 à Brazzaville

Option: BAC A4

OKOSSO (Sylvain Fiacre)

Date et lieu de naissance : 11 février 1979 à Boundji

Option: BAC D

MAKASSY (Synthia Aurore)

Date et lieu de naissance : 03 août 1977 à Brazzaville

Option: BAC A4

BAKINGA KENGODO MONGO (Bob Brel Dylan)

Date et lieu de naissance : 26 juillet 1980 à Mbama

Option: BAC A4

MPEMBA (Blaise Didier)

Date et lieu de naissance : 05 juin 1973 à Brazzaville

Option : BAC A4

TSIKOUBÀKA- FILANKEMBO (Guenolé)

Date et lieu de naissance : 03 mars 1983 à Brazzaville

Option : BAC C

OBAMBI NGOUASSO (Nadia)

Date et lieu de naissance : 06 janvier 1985 à Pointe-Noire

Option : BAC G1

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2996 du 05 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de secrétaire principal d'administration de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement.

KABA (Yves Joclair)

Date et lieu de naissance : 26 juillet 1977 à Akana

PEREIRA BALLAY (Alexandra Monique Dominique)

Date et lieu de naissance : 13 février 1983 à Pointe -Noire

BAZOLO (Audrey Merrill)

Date et lieu de naissance : 03 janvier 1983 à Djambala

SOMBOKO ONIANGUE BANGUID (Nina Nadège)

Date et lieu de naissance : 13 janvier 1980 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2997 du 05 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2154 du 26 juin 1958, Mlle **MABOUERE OTOURELENGUE (Michelle Verda)**, née le 04 mars 1986 à Brazzaville, titulaire du brevet d'études techniques option : secrétariat, est intégrée dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommée au grade de secrétaire d'administration de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et

mise à la disposition du ministère des affaires sociales, de la solidarité, de l'action humanitaire et de la famille.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n° 2998 du 05 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2154 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de brevet d'études du premier cycle, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de secrétaire d'administration de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement.

MAYIKA -MINKALA (Gildas Gabin)

Date et lieu de naissance : 06 janvier 1977 à Pointe-Noire

KISSADI MAKOUTA (Guy Florent)

Date et lieu de naissance : 03 juillet 1984 à Brazzaville

ENGOTI (Sylvie Blanche)

Date et lieu de naissance : 30 juillet 1976 à Bokosso

ITOUA (Francis Chymard)

Date et lieu de naissance : 25 janvier 1985 à Brazzaville

LIBOUNDA LOHOURISSOUSSI (Nélie)

Date et lieu de naissance : 14 février 1977 à Brazzaville

MOUSSOUNGOU MASSOUAMA (Gabriel)

Date et lieu de naissance : 05 janvier 1976 à Dolisie

OKOUA ONANGHA (Suzanne)

Date et lieu de naissance : 02 septembre 1984 à Brazzaville

PEMBA KITOMBO (Christiane Murielle)

Date et lieu de naissance : 28 décembre 1980 à Brazzaville

ITOKO OKOMBI (Florice)

Date et lieu de naissance : 08 février 1980 à Brazzaville

NDOUNIAMA-ALAVON (Smith)

Date et lieu de naissance : 19 décembre 1986 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2999 du 05 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, série G2 (techniques quantitatives de gestion) sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade d'agent spécial principal de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement.

NGATSE (Futin Lévy)

Date et lieu de naissance : 31 août 1977 à Ollombo

ADINGA OKANDA (Melphin Falzor)

Date et lieu de naissance : 03 février 1986 à Owando

Par arrêté n° 3000 du 05 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 d avril 1999 et de l'arrêté n°2153 du 26 juin 1958, les candidats, ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries G2, BG et G3, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs

et financiers (administration générale) nommés au grade d'agent spécial principal de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

SAMBA NGANGOULA (Sergette)

Date et lieu de naissance : 06 juillet 1978 à Brazzaville

BOURANGON-ONTSOU (Eudes Yoland)

Date et lieu de naissance : 31 août 1984 à Ouesso

MAMPIEME ITSISSIELE (Cyra Ursule)

Date et lieu de naissance : 14 décembre 1980 à Brazzaville

LIKIBI NDOURA (Jerry Bertrand)

Date et lieu de naissance : 28 janvier 1980 à Brazzaville

MAMBEKET BAYONGA (Guy Richard)

Date et lieu de naissance : 1^{er} janvier 1977 à Mossaka

OKOUO AMVOULI (Pamela Daina Nirène)

Date et lieu de naissance : 17 octobre 1983 à Brazzaville

OKOGNA MBOUALE (Bienvenue Tatiana)

Date et lieu de naissance : 09 septembre 1979 à Brazzaville

OPHEMBAT NGALA MBELI(Aude Gladys)

Date et lieu de naissance : 07 novembre 1978 à Djambala

MOUNDELE (Eméline Nadège)

Date et lieu de naissance : 24 avril 1978 à Brazzaville

NZINGOULA MOUKOUOMI (Irène Samuele)

Date et lieu de naissance : 05 janvier 1983 à Brazzaville

MOUANGA (Ruche Wuildril Valmis)

Date et lieu de naissance : 22 juillet 1981 à Brazzaville

MBOUABOUNOUNOU (Sanguy Rozan De Carmel)

Date et lieu de naissance : 06 novembre 1984 à Brazzaville

NZINGOULA MAYAMOU (Allegra Sandra)

Date et lieu de naissance : 22 juillet 1984 Brazzaville

TCHISSOUMBOU (Michèle Provencia Karen)

Date et lieu de naissance : 30 avril 1984 à Pointe-Noire

BONGO LEBOMO (Aimé Paterne)

Date et lieu de naissance : 10 mars 1971 à Brazzaville

MINGOLET-BANDZOUZI (Lautrasie Elvina)

Date et lieu de naissance : 13 mars 1984 à Pointe-Noire

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3001 du 05 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2154 du 26 juin 1958, Mlle **TSELE-NDZITOU (Léa Fleur)**, née le 13 février 1982 à Brazzaville, titulaire du brevet d'études techniques, est intégrée dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommée au grade d'agent spécial de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mise à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée

Par arrêté n° 3002 du 05 avril 2006, en application des dispositions combinées de l'arrêté n° 2155 du 26 juin 1958 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, M. **MPIOU M'BION (Benny Moré)**, né le 23 mars 1983 à Brazzaville, est intégré dans les cadres de la catégorie III, échelle 1 des services

administratifs et financiers (administration générale), nommé au grade de commis principal de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 375 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date effective de prise de service de l'intéressé et de la solde à compter de la date de signature.

Par arrêté n° 3003 du 05 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s et 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **NTSOUMOU (Retty Raïssa)**, née le 04 octobre 1984 à Brazzaville, titulaire du Brevet d'études techniques option : agriculture est intégrée dans les cadres de la catégorie II, échelle 2, des services administratifs et financiers (administration générale), nommée au grade de conducteur d'agriculture de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mise à la disposition du ministère des sports et du redéploiement de la jeunesse.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n° 3004 du 05 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme des carrières administratives et financières, niveau I, option : administration du travail, obtenu à l'école nationale moyenne d'administration, session de juin 2004, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration du travail), nommés au grade de contrôleur principal du travail de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

GANDZION GANGOUE (Bel Ivrah)

Date et lieu de naissance : 25 novembre 1981 à Brazzaville

MONKA (Colombe Diafle)

Date et lieu de naissance : 24 mai 1979 à Brazzaville

BATAKOUAOU MILANDOU (Fred Borgea)

Date et lieu de naissance : 08 septembre 1981 à Nkayi

NZONGA (Léonardie JINETTE)

Date et lieu de naissance : 29 octobre 1978 à Brazzaville

NGAKIEGNI (Alice Pélagie)

Date et lieu de naissance : 13 octobre 1980 à Boundji

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3005 du 05 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 165 du 22 mai 1964 et 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **MAYIMA MASSALA (Faustine Flocie)**, née le 22 septembre 1978 à Brazzaville, titulaire du certificat de fin d'études des écoles normales, est intégrée dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (enseignement), nommée au grade d'instituteur de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mise à la disposition du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n° 3006 du 05 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 64-165 du 22 mai 1964 et 99-50 du 3 avril 1999 Mlle **MOUMPOUOMO-MBILADZAMI (Sheila)**, née le 27 février 1986 à Brazzaville, titulaire du brevet d'études techniques, option préscolaire, est intégrée dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des

services sociaux (enseignement), nommée au grade d'instituteur adjoint de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mise à la disposition du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n° 3007 du 05 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 64 - 165 du 22 mai 1964 et 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **BUSITA MATONDO (Rachel)**, née le 22 juillet 1977 à Brazzaville, titulaire du diplôme d'Etat, option : pédagogie générale, obtenu en République démocratique du Congo (RDC), est intégrée dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (enseignement), nommée au grade d'instituteur de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mise à la disposition du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n° 3008 du 05 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 59 - 31 du 30 janvier 1959 et 99-50 du 3 avril 1999, M. **BATCHY (Cyriaque Magloire)**, né le 14 mars 1980 à Dolisie, est intégré dans les cadres de la catégorie III, échelle 3 des personnels de service, nommé au grade de garçon de bureau de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 255 et mis à la disposition du ministère des affaires sociales, de la solidarité, de l'action humanitaire et de la famille.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé.

Par arrêté n° 3009 du 05 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n° 60 - 128 du 23 avril 1960 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci - après désignés, détenteurs d'un permis de conduire, sont intégrés dans les cadres de la catégorie III, échelle 1 des personnels de service et nommés au grade de **chauffeur** de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 255 et mis à la disposition du ministère des petites et moyennes entreprises, chargé de l'artisanat.

KOUBAKA (Arsène)

Date et lieu de naissance : 03 octobre 1980 à Madingou-Kayes

TCHIMBOUBA (Aristide Arnaud)

Date et lieu de naissance : 09 octobre 1980 à Pointe-Noire

IBATA (Bienvenu Nicolas)

Date et lieu de naissance : 10 avril 1981 à Dolisie

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3010 du 05 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 99 - 50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2160/FP du 26 juin 1958, Mlle **ANGOYA (Flerhie Marlène)**, née le 26 février 1981 à Brazzaville, titulaire du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré série R7, est intégrée dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services techniques (agriculture), nommée au grade de **conducteur principal d'agriculture** de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mise à la disposition du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n° 3018 du 06 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n° 72 - 348 du 19 octobre 1972 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci - après désignées, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option :infirmier d'Etat généraliste, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (santé publique), nommées au grade *d'infirmier diplômé d'Etat* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

NGAMBA (Monique)

Date et lieu de naissance : 04 avril 1977 à Dolisie

TSAHA-KOUMBA (Marie Blanche Nadège)

Date et lieu de naissance : 05 octobre 1978 à Mbinda

OLOUENGUE (Clémence)

Date et lieu de naissance : 11 juin 1977 à Owando

MOUMBOUILA ZITOU (Francisca)

Date et lieu de naissance : 31 janvier 1982 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées.

Par arrêté n° 3019 du 06 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 72 - 348 du 19 octobre 1972 et 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **TOULOULO-MADEDE (ELLA Xavière)**, née le 22 août 1977 à Brazzaville, titulaire du diplôme d'infirmier niveau A2, option :polyvalente, obtenu à l'institut technique médical de Ndjili (RDC), est intégrée dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (santé publique), nommée au grade *d'infirmier diplômé d'Etat* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mise à la disposition du ministère de la santé et de la population.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n° 3020 du 06 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n° 72 - 348 du 19 octobre 1972 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci - après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option :infirmier d'Etat généraliste, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (santé publique), nommés au grade *d'infirmier diplômé d'Etat* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

BOUTSANA (Viviane Carine Nadège)

Date et lieu de naissance : 29 juin 1976 à Loubomo

NGASSELE (Chantale Clarisse)

Date et lieu de naissance : 16 juin 1977 à Kébara (Lékana)

DIANDAGHA (Sandrine Cynthia)

Date et lieu de naissance : 30 novembre 1978 à Pointe-Noire

MOUSSAVOU (Aude Private)

Date et lieu de naissance : 27 mai 1980 à Nyanga

MINGUI-NGANGOULA (Nadège Olive Zita)

Date et lieu de naissance : 03 mai 1976 à Brazzaville

NZOUZI LUGENGAMA

Date et lieu de naissance : 05 mars 1978 à Pointe-Noire

MOUSSOUNDA (Marie Jeanne)

Date et lieu de naissance : 09 avril 1976 à Mossendjo

NGOULOLO (Antoine Armand)

Date et lieu de naissance : 09 septembre 1978 à Makabana

TSOUMOU (Felly Rock)

Date et lieu de naissance : 14 septembre 1977 à Lékana

BOUANGA (Mireille Bertille)

Date et lieu de naissance : 19 février 1981 à Moundoundou Sud

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3021 du 06 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99 - 50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2153/FP du 26 juin 1958, les candidats ci - après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries :A4, C et D, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire principal d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

AFOUMBA-OKOKO (Davy De Capistran)

Date et lieu de naissance : 18 février 1983 à Brazzaville

MAMPOUYA-NGOUNDOU (Angélu Cesabelle Dudelcie)

Date et lieu de naissance : 27 août 1985 à Brazzaville

OKEMBA ELENGA (Moria EL Hubert Charles)

Date et lieu de naissance : 30 octobre 1984 à Brazzaville

BENGUI MATONGO (Bienvenu Marvhy)

Date et lieu de naissance : 04 avril 1984 à Brazzaville

ABE (Arnaud)

Date et lieu de naissance : 28 juin 1983 à Brazzaville

MOUTOU MAVOUNGOU (Rodrigue Serge)

Date et lieu de naissance : 12 février 1982 à Madingo-Kayes

KOUKA (Jaures Freynel)

Date et lieu de naissance : 14 septembre 1981 à Bouansa

SITA BANZOUZI (Dirath Stèvey)

Date et lieu de naissance : 12 avril 1980 à Brazzaville

AMPION (Yolande)

Date et lieu de naissance : 20 octobre 1977 à Brazzaville

KOUVOUAMA (Jean Jestrin Dassin)

Date et lieu de naissance : 10 septembre 1980 à Impfondo

AMBOULOU (Wolfgang Geoffroy Davy)

Date et lieu de naissance : 05 juillet 1979 à Brazzaville

GANGOU TCHOUMOU (Germain)

Date et lieu de naissance : 21 mars 1979 à Brazzaville

VOUYA INGOSSY (Flore)

Date et lieu de naissance : 22 mars 1978 à Makoua

OKANDZA TSEMBO (Dieudonné)

Date et lieu de naissance : 29 juillet 1978 à Mossaka

NGANTABA BOUKAMA (Rodrigue Aubin)

Date et lieu de naissance : 1^{er} mars 1978 à Brazzaville

OLOBO ONKASSA (Rodrigue Aubin)

Date et lieu de naissance : 20 janvier 1976 à Brazzaville

EMPIENDO AKOLI (Marguerite Espérance)

Date et lieu de naissance : 09 novembre 1976 à Brazzaville

NGOUABI Marien

Date et lieu de naissance : 15 octobre 1977 à Brazzaville

BICKOUTA NLEMVO (Teillard De Chardin)

Date et lieu de naissance : 29 juin 1986 à Kindamba

MOUKOKO MBOUNGOU (Roland Chanel Junior)

Date et lieu de naissance : 19 août 1982 à Mouyondzi

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3022 du 06 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99 - 50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2153/FP du 26 juin 1958, les candidats ci - après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries A4 et D, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire principal d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MOKEMO BONGUILI (Cezann)

Date et lieu de naissance : 20 octobre 1981 à Brazzaville

MBOUSSA-NGALA (Lucrèce)

Date et lieu de naissance : 06 mai 1979 à Brazzaville

LIKOKO NGNAMBONGUI (Nadège Lilia)

Date et lieu de naissance : 10 avril 1977 à Brazzaville

MOUANOU (Chimène Nathalie)

Date et lieu de naissance : 07 juin 1982 à Pointe-Noire

ONTSIRA (Rolf Horgera)

Date et lieu de naissance : 14 novembre 1986 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3023 du 06 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n° 61 - 125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci - après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option :technicien auxiliaire de laboratoire, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommés au grade de *technicien auxiliaire de laboratoire* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

ALLOUNA GAMPIO (Loïs Clarisse)

Date et lieu de naissance : 01 janvier 1981 à Brazzaville

NGUEKOU (Alida Ella Nancye)

Date et lieu de naissance : 19 mai 1980 à Djambala

AKOUYA BOUKA (Harlem Gyrus)

Date et lieu de naissance : 29 novembre 1982 à Brazzaville

MPASSY-MOULOMA (Heureuse Alphonse Dadié)

Date et lieu de naissance : 27 juin 1979 à Brazzaville

NGATSIO (Gisèle Anastasie)

Date et lieu de naissance : 02 novembre 1982 à Djambala

NIAMBALOKI (Raïssa Paméla)

Date et lieu de naissance : 21 mai 1983 à Brazzaville

MADZOU-MATONDO (Chancelvie Grâce Victory)

Date et lieu de naissance : 27 septembre 1983 à Brazzaville

MOUKOUBA (Béatrice)

Date et lieu de naissance : 22 mai 1977 à Mpouya

MANGAMI NGALI (Micheline)

Date et lieu de naissance : 25 août 1980 à kébara

ELENGA APENDI (Annis Prisca)

Date et lieu de naissance : 31 octobre 1977 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3024 du 06 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99 - 50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2154/FP du 26 juin 1958, les candidats ci - après désignés, titulaires du brevet d'études techniques, option :comptabilité, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade *d'agent spécial* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MALANDA (Lydie Marie Francine)

Date et lieu de naissance : 04 juin 1985 à Brazzaville

NGAPA MPOLO (Estelle Benedicte)

Date et lieu de naissance : 06 août 1982 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3025 du 06 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n° 61 - 125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci - après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option :agent technique de santé, obtenu à l'école nationale para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommés au grade d'agent technique de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

ADOPASSI (Zita Constance Claire)

Date et lieu de naissance : 24 février 1978 à Mouangui

IBEHAO IMANGUE (Sylvie)

Date et lieu de naissance : 07 juin 1976 à Fort-Rousset

ONDAMA (Jean Claude)

Date et lieu de naissance : 13 septembre 1978 à Endagui

MPOUTI (Lydie Nadège)

Date et lieu de naissance : 22 février 1977 à Brazzaville

NIANGA IBARA (Loy Ella Prisca)

Date et lieu de naissance : 17 novembre 1979 à Makotipoko

NGAMI (Nelvie Astride Valmie)

Date et lieu de naissance : 07 août 1980 à Abala

NIANGUI TSIERI (Marie Carmen)

Date et lieu de naissance : 04 décembre 1978 à Kindamba

OBANDZORO (Alexandre)

Date et lieu de naissance : 28 juillet 1976 à Endagui

IKINDOU KITHO (Chadrelle)

Date et lieu de naissance : 15 novembre 1983 à Makoua

BANTSIMBA MAKAMBOU (Byaulh Gabrielle)

Date et lieu de naissance : 14 juin 1983 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3026 du 06 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99 - 50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2155/FP du 26 juin 1958, les candidats ci - après désignés, titulaires du certificat d'études

primaires élémentaires, sont intégrés dans les cadres de la catégorie III, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *commis* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 315 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MBANI-NZALE (Gervie Raïssa)

Date et lieu de naissance : 05 septembre 1979 à Brazzaville

ASSALOU (Shiltonie Mesthine)

Date et lieu de naissance : 06 juin 1982 à Brazzaville

NKODIA NTOUONAMPOU (Chastel Prince)

Date et lieu de naissance : 15 janvier 1986 à Brazzaville

EBARA VITSIENET (Gurnia)

Date et lieu de naissance : 30 octobre 1985 à Owando

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3027 du 06 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 59 - 31 du 30 janvier 1959 et 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **MBEMBA NSIBA MIZERE (Stelle)**, née le 02 avril 1980 à Brazzaville, est intégrée dans les cadres de la catégorie III, échelle 3 du statut particulier des personnels de service, nommée au grade d'*agent de bureau* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 255 et mise à la disposition du ministère de la santé et de la population.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n° 3028 du 06 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99 - 50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2153/FP du 26 juin 1958, les candidats ci - après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries A4 et A4, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire principal d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

NKOUKA NGOLOUOMO (Armine Erichelle)

Date et lieu de naissance : 26 janvier 1981 à Brazzaville
Option : Sciences naturelles

TSIBA (Tatiana Doloresse)

Date et lieu de naissance : 11 juin 1981 à Brazzaville
Option : Sciences naturelles

EKIAMA (Germain Paul)

Date et lieu de naissance : 28 mars 1977 à Inkouélé
Option : Sciences naturelles

NGOLA (Boris Alban Destin)

Date et lieu de naissance : 04 mai 1978 à Brazzaville
Option : Sciences naturelles

LICKAYE MASSANE (PEYA (Phine))

Date et lieu de naissance : 11 mars 1981 à Brazzaville
Option : A4 Lettres

ONDZHE NGASSAKHYS (Hitch)

Date et lieu de naissance : 11 février 1976 à Brazzaville
Option : A4 Lettres

DZABANA (Cédan Karl)

Date et lieu de naissance : 12 avril 1983 à Brazzaville
Option : A4 Lettres

ETONGO (Armelle Natacha)

Date et lieu de naissance : 16 mars 1978 à Brazzaville
Option : Sciences naturelles

NINA (Duval Destin)

Date et lieu de naissance : 14 avril 1983 à Brazzaville
Option : A4 Lettres

TANDET-NGONGONO (Thierry Wilfrid)

Date et lieu de naissance : 15 octobre 1981 à Brazzaville
Option : Sciences naturelles

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°3029 du 6 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries : A4, D, C et G1, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire principal d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

EFOULA (Emery Aristide),

Date et lieu de naissance : 05.04.1978 à Dolisie

BADINGA-NAHOUSSIKA (Lucien Gordon),

Date et lieu de naissance : 07.04.1977 à Brazzaville

BANEYA (Raïssa Inès Prisca),

Date et lieu de naissance : 12.01.1976 à Brazzaville

BALONGA (Doudy Gabin Geoffroy Edgar),

Date et lieu de naissance : 15.03.1977 à Brazzaville

EBENGUE (Christian Pacifique),

Date et lieu de naissance : 21.09.1979 à Brazzaville

BASSINA NKOLO,

Date et lieu de naissance : 30.07.1978 à Brazzaville

DIATSONAMA DZIKI (Carine),

Date et lieu de naissance : 28.09.1979 à Brazzaville

TELAMANOU (Levy Serge Didier),

Date et lieu de naissance : 07.12.1970 à Boko

NDOUNDOU MANANGA (Edgar Dimitri),

Date et lieu de naissance : 13.07.1976 à Brazzaville

MAMPOUYA LANDOU (Sandrine Chancelie),

Date et lieu de naissance : 11.11.1984 à Brazzaville

YETELA (Roséline Nadège),

Date et lieu de naissance : 03.02.1979 à Brazzaville

IBARRAT-NGNOUNGOU (Chérubin Mesmer),

Date et lieu de naissance : 22.03.1983 à Ouessou

NGUIE (Fred Rostand),

Date et lieu de naissance : 05.09.1976 à Kounzoulou

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°3030 du 6 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier séries : G2, G3 et R5, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade d'*agent spécial principal* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

MBALOULA (Lornely Chatela Dellone),

Date et lieu de naissance : 14.11.1985 à Brazzaville

NIANGUI KIBAMBA (Aimée),

Date et lieu de naissance : 04.02.1976 à Bouansa

OKELI IMONGUI (Séverine),

Date et lieu de naissance : 18.09.1981 à Brazzaville

BATANTOU (Bruci Stavi),

Date et lieu de naissance : 14.06.1987 à Loubomo

ENGAUNZO ITHOUA (Béa Mystère),

Date et lieu de naissance : 08.07.1977 à Brazzaville

BASSIKILA (Gisèle Vicente Vernefred),

Date et lieu de naissance : 01.01.1985 à Brazzaville

ELENGA IBEAHO (Doris Cendrine Marielle),

Date et lieu de naissance : 11.09.1999 à Brazzaville

MOUANGA MONANGE (Gustegu Reil Eudes),

Date et lieu de naissance : 20.12.1978 à Brazzaville

NTSIMOU BANZOUZI (Nelly Stella),

Date et lieu de naissance : 19.02.1987 à Brazzaville

NGAKEGNY NIANGA (Aristote Baltazar),

Date et lieu de naissance : 04.05.1979 à Ngabé

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°3031 du 6 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2160 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'études techniques, option : électricité industrielle, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2, classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

BASSEHA BAMBOUTILA (Dieudonné Judicaël),

Date et lieu de naissance : 04.04.1981 à Pointe-Noire

Grade : Agent technique des TP

MAVOUNGOU-ENGAMBE,

Date et lieu de naissance : 02.07.1984 à Brazzaville

Grade : Agent technique des TP

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°3032 du 6 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2154 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'études moyennes générales ou du brevet d'études du premier cycle, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

KANGA MOUETOUA (Karlie Jearise),

Date et lieu de naissance : 08.08.1983 à Brazzaville

ILOKI ENGONDZO (Emma),

Date et lieu de naissance : 25.03.1983 à Brazzaville

OKANA (Beverly Darnet Sylvère),

Date et lieu de naissance : 29.11.1978 à Brazzaville

MOUNGUELA MAYANDOU (Arnaud Herveland),

Date et lieu de naissance : 15.07.1978 à Brazzaville

NDONGO (Alain),

Date et lieu de naissance : 20.03.1978 à Ekami Boundji

OKIEMBA (Flavie Nestorine),

Date et lieu de naissance : 29.12.1979 à Ekami Boundji

LEKAKA IKIELA (Cendra Ceinthia),

Date et lieu de naissance : 26.02.1985 à Obouala

LOLELET-BOPAKA (Fabien Hector),

Date et lieu de naissance : 01.03.1983 à Mpouya

DZARAKA EKENGUE (Hornela Carol Brunelle),

Date et lieu de naissance : 09.11.1986 à Brazzaville

NGATSE (Christian),

Date et lieu de naissance : 13.10.1977 à Lessanga

ECKABARD ESSENDE (Blanche),

Date et lieu de naissance : 30.08.1982 à Brazzaville

MBOLA GALEBAÏ (Ulrich Fernel),

Date et lieu de naissance : 04.09.1984 à Brazzaville

NGANKAMA ANSALA (Royée Mathilde),

Date et lieu de naissance : 13.03.1981 à Brazzaville

ABEGOUO (Judicaël Stanislas),

Date et lieu de naissance : 24.01.1980 à Ouessou

NGOTIENNE BACKANA (Bertille),

Date et lieu de naissance : 18.03.1978 à Ewo

DIRA ISSA (Brice),

Date et lieu de naissance : 16.06.1984 à Oyo

YOCKA (Rolf Domarel),

Date et lieu de naissance : 24.03.1985 à Brazzaville

TSAYOUROU-NDAVANGA (Natacha Christelle),

Date et lieu de naissance : 15.11.1981 à Brazzaville

ANGANDEH IBARRAT (Imelda Diane),

Date et lieu de naissance : 24.09.1978 à Brazzaville

AYESSA ELENGA (Fabrice),

Date et lieu de naissance : 25.07.1986 à Brazzaville

OLOUMA INGOUALA (Guy Wilfrid),

Date et lieu de naissance : 11.10.1981 à Makoua

IMBOMBO NGOMA (Ebick),

Date et lieu de naissance : 23.01.1980 à Owando

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°3033 du 6 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 72-343 du 12 octobre 1972 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, série R1, production végétale, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services techniques (agriculture), nommés au grade de *conduc-teur principal d'agriculture* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

LIKIBI (Béa Raymonde Corine),

Date et lieu de naissance : 06.06.1976 à Mpouya

IBATA ADZATO (Claude Bernard),

Date et lieu de naissance : 07.09.1980 à Makoua

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°3034 du 6 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 71-34 du 11 février 1971 et 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **MALONGA VOUALA (Eustachérine)**, née le 10 juin 1984 à Brazzaville et **BAKODIKISSA LOUVOUEZO (Nicaise)**, née le 18 mai 1983 à Kengué, titulaires du certificat de fin d'études des écoles normales, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (enseignement), nommées au grade d'*institutrice* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mises à la disposition du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n°3035 du 6 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 64-165 du 22 mai 1962 et 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **MIEMOUNITOUNGANA (Léticia Chibelle)**, née le 13 décembre 1976 à Brazzaville, titulaire du brevet d'études techniques, spécialité: préscolaire, est intégrée dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (enseignement), nommée au grade d'*institutrice adjointe* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mise à la disposition du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n°3036 du 6 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2153 du 26 juin 1958, Mlle **BIKOUKOU (Sophie Yollande)**, née le 12 juillet 1981 à Mbomo I, titulaire du diplôme de brevet d'études techniques, option : comptabilité, est intégrée dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommée au grade d'*agent spécial* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mise à la disposition du ministère de l'enseignement technique et professionnel.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n°3037 du 6 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2153 du 26 juin 1958, Mlle **BIMOUAKA-MOUTINO (Nelye Flore Rolande)**, née le 7 janvier 1978 à Brazzaville, titulaire du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, série R5, option : économie - gestion - coopération, est intégrée dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommée au grade d'*agent spécial principal* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mise à la disposition du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n°3038 du 6 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2161/FP du 26 juin 1958, Mlle **MALANDI BINZEGO (Ella Arlette Larissa)**, née le 18 juillet 1980 à Brazzaville, titulaire du brevet d'études techniques, option : agriculture, intégrée dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services techniques (agriculture), nommée au grade de *conducteur d'agriculture* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mise à la disposition du ministère de la santé et de la population.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n°3039 du 6 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n°99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2154 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'études moyennes générales et du brevet du premier cycle, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de *secrétaire d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère des affaires sociales, de la solidarité, de l'action humanitaire et de la famille.

AMOUNA (Stella Syvia),

Date et lieu de naissance : 15.03.1983 à Brazzaville

LAYE (Chrisalie Guyvène),

Date et lieu de naissance : 11.02.1983 à Boundji

WAKAMI EDNA (Leila Mauricette),

Date et lieu de naissance : 09.06.1981 à Brazzaville

MABIKA MBERY (Destinée),

Date et lieu de naissance : 15.05.1978 à Brazzaville

IBATA ONDZE (Joseph),

Date et lieu de naissance : 14.03.1976 à Boleko

NGASSAKI NGALA (Marlène),

Date et lieu de naissance : 06.05.1976 à Brazzaville

MILANDOU NENNOT (Flauridain Roldany),

Date et lieu de naissance : 04.04.1981 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3040 du 06 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n°2161 du 26 juin 1958, M. **MAMPOUYA MOUINDOU (Aristide Aymard)**, né le 26 juin 1985 à Brazzaville, titulaire du brevet d'études techniques (BET) option : électricité industrielle, est intégré dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services techniques (travaux publics), nommé au grade d'*agent technique des travaux publics*, de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de l'enseignement technique et professionnel.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé.

Par arrêté n° 3041 du 06 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2154 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'études du premier cycle, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers -SAF- (administration générale), nommés au grade de *secrétaire d'administration* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère des sports et du redéploiement de la jeunesse.

OBAMI (Sylvain)

Date et lieu de naissance : 25 avril 1976 à Etora

NGOULOU BADOUA MBAYA

Date et lieu de naissance : 04 février 1979 à Brazzaville

GABOU (Jumeau Bienvenu Boris)

Date et lieu de naissance : 10 février 1984 à Brazzaville

SABA DJENABA

Date et lieu de naissance : 04 novembre 1988 à Brazzaville

KOUEHOULI ISSEMA (Nuptias Idame)

Date et lieu de naissance : 04 novembre 1987 à Brazzaville

BIAMPANDOU (Chaubrinet Isé Simph)

Date et lieu de naissance : 17 septembre 1978 à Brazzaville

KEKARA (Nelly Baroche)

Date et lieu de naissance : 13 octobre 1980 à Lingoli-Gamaba

DATOT (Ridley Henrick)

Date et lieu de naissance : 13 mars 1983 à Brazzaville

MOWELLE ENGONDO

Date et lieu de naissance : 31 mai 1977 à Brazzaville

KIANG GALIMOUNI

Date et lieu de naissance : 09 juillet 1979 à Brazzaville

MBAMA IDOURA (Adrienne)

Date et lieu de naissance : 06 août 1977 à Louetété

LOUNOU-MABOUNDOU (Joste Faller)

Date et lieu de naissance : 04 mars 1982 à Pointe-Noire

SELE MADAMI (Annette Nicole Gina)

Date et lieu de naissance : 26 mars 1977 à Brazzaville

MAKAYA-SAMBA (Charlberthe Urliche)

Date et lieu de naissance : 07 juillet 1978 à Brazzaville

NDEKE-ABENGA (Magalie)

Date et lieu de naissance : 03 septembre 1983 à Pointe-Noire

MOULEKE (Jaire Chancelie)

Date et lieu de naissance : 12 février 1983 à Loutété

NIEMBANI MINGUI (Galbain Dhevel)

Date et lieu de naissance : 28 juillet 1979 à Brazzaville

ATSOUTSOULA (Paule Elvie)

Date et lieu de naissance : 03 août 1984 à Brazzaville

PEA MOBOUERE (Pulcherie Mireille)

Date et lieu de naissance : 20 décembre 1981 à Brazzaville

NGAKOSSO (Rodica Inès)

Date et lieu de naissance : 11 décembre 1986 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3059 du 07 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 72-348 du 19 octobre 1972 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : infirmier d'Etat généraliste, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (santé publique), nommés au grade d'infirmier diplômé d'Etat de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population

ONDINA (Claire Bertrand)

Date et lieu de naissance : 31 mars 1977 à Lékana

MANTSANGA (Clémence)

Date et lieu de naissance : 28 avril 1977 à Kengué

BOUBAYI (Emilie Aurélie)

Date et lieu de naissance : 20 août 1976 à Pointe-Noire

BAZABA (Nelly Sostène Stéphane)

Date et lieu de naissance : 10 février 1976 à Brazzaville

MABONDZO (Alexandrine)

Date et lieu de naissance : 08 janvier 1979 à Pointe-Noire

OSSOLO (Ilo Kevin)

Date et lieu de naissance : 05 juillet 1976 à Brazzaville

NTSOUALI (Néomie Gertrude)

Date et lieu de naissance : 02 juillet 1976 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3060 du 07 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 61-125 du 5 juin 1961 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de brevet d'infirmier et du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : agent technique de santé, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (santé publique), nommés au grade d'agent technique de santé de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

NZOUMBA (Ella Rosine Sandra)

Date et lieu de naissance : 11 mars 1986 à Brazzaville

DIANGA (Chantal)

Date et lieu de naissance : 19 septembre 1979 à Vounda

INDOTY (Pamela Durelle Larissa)

Date et lieu de naissance : 15 mars 1982 à Brazzaville

BONPOUR (Gladys Marina)

Date et lieu de naissance : 08 avril 1983 à Kibangou

KIFOULA-MOUSSOUNDA (Josiane Eléonore)

Date et lieu de naissance : 29 juillet 1980 à Brazzaville

MALOKI (Julie Chimène Clève)

Date et lieu de naissance : 04 février 1984 à Loubomo

OKOMBI OKEMBA (Alain)

Date et lieu de naissance : 05 avril 1980 à Makoua

EYAHIMHO (Eugenie Blandine)

Date et lieu de naissance : 26 décembre 1979 à Ebondzi

INKE-NGOUOLALI (Estelle Sylvie)

Date et lieu de naissance : 27 février 1981 à Akana (Lékana)

GUIAMBO APENDI (Diane Michelle)

Date et lieu de naissance : 11 février 1982 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3061 du 07 avril 2006, en application des dispositions du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 et de l'arrêté n° 2155 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'études primaires et élémentaires et attestation de niveau 3^e sont intégrés dans les cadres de la catégorie III, échelle 3 des personnels de service, nommés chauffeur de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 255, classés dans la catégorie III, échelle 3 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

MOTSAGNA (Miguel)

Date et lieu de naissance : 23 novembre 1977 à Mossaka

ELENGA (Davy Martial)

Date et lieu de naissance : 23 avril 1984 à Brazzaville

IBOBI (Vladmir Delvin)

Date et lieu de naissance : 08 juillet 1983 à Brazzaville

ELONGO (José Martti)

Date et lieu de naissance : 17 août 1979 à Brazzaville

LIYELI MASSENDO (Gildas)

Date et lieu de naissance : 13 décembre 1976 à Brazzaville

MBOUSSA (Marius Chancelvie)

Date et lieu de naissance : 03 décembre 1983 à Brazzaville

OBAMI (Célia Régis Hermeland)

Date et lieu de naissance : 28 mai 1982 à Brazzaville

OBILELA LIWOLIBARI (Stévy)

Date et lieu de naissance : 23 décembre 1978 à Brazzaville

OKOMBI (Lionel Rousland)

Date et lieu de naissance : 15 août 1978 à Brazzaville

ELONGO (Friedrich Boris)

Date et lieu de naissance : 17 août 1979 à Brazzaville

MBOUSSA (Bruno) EWANE

Date et lieu de naissance : 02 août 1977 à Gamboma

MPO BOULOULOMBA (Honel)

Date et lieu de naissance : 16 mars 1983 à Ouesso

BOUS SOUKOU-KIMBATSA (Iloris Charles)

Date et lieu de naissance : 03 mai 1982 à Brazzaville

EWANGOYI OYOGO (Gandry William)

Date et lieu de naissance : 14 janvier 1980 à Brazzaville

ONGOUBA (Gildas Romarick)

Date et lieu de naissance : 04 octobre 1980 à Brazzaville

ONDZE-KONDA-POKO (Christel Huster)

Date et lieu de naissance : 22 septembre 1982 à Brazzaville

NGANAN (Jouck-Zoé Keldych)

Date et lieu de naissance : 15 septembre 1978 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3062 du 07 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2153 du 26 juin 1958, les candidates ci-après désignées, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, série G I, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommées au grade de secrétaire principal d'administration de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mises à la disposition du ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement.

NGOMBA OMBUELET (Marie Félicité)

Date et lieu de naissance : 24 avril 1982 à Brazzaville

MONAT MPUNZA (Magaly Flora)

Date et lieu de naissance : 18 novembre 1983 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées.

Par arrêté n° 3063 du 07 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, série G2,G3,BG sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade d'agent spécial principal de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement.

ONDONGO ONZELLE (Pertuda Chardelle)

Date et lieu de naissance : 03 novembre 1985 à Brazzaville

EWOLO ALOBO (Mary Carole)

Date et lieu de naissance : 21 septembre 1987 à Brazzaville

YOMBI KOUMOU (Sheran Idris)

Date et lieu de naissance : 19 septembre 1982 à Owando

IMBAKO OLENGUI (Délicia Marie Michelle)

Date et lieu de naissance : 26 avril 1987 à Loubomo

DIAKABANA (Relia Franise)

Date et lieu de naissance : 17 mai 1981 à Brazzaville

NGOMA MFOUMOU (Amélia Merveilles)

Date et lieu de naissance : 05 mai 1984 à Brazzaville

OPIERO (Roselyne)

10 janvier 1978 à Brazzaville

ANGOMBO (Etsessé Raïssa)

Date et lieu de naissance : 07 février 1976 à Brazzaville

NGOUEMBE ELENGA (Lionel Stéphane)

Date et lieu de naissance : 03 juin 1985 à Brazzaville

ATIPO (Florence)

Date et lieu de naissance : 07 décembre 1978 à Abala

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3064 du 07 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2153 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries : D et C, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de secrétaire principal d'administration de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 et mis à la disposition du ministère des sports et du redéploiement de la jeunesse.

BANIEKONA MALONGA (Belfort Wenceslas)

Date et lieu de naissance : 31 janvier 1984 à Brazzaville

EKANGA NGUIMA (Clara Guylène)

Date et lieu de naissance : 13 février 1979 à Makoua

KOUNOU ASAMBA (Stanislas)

Date et lieu de naissance : 19 décembre 1978 à Brazzaville

MALANDI (Igor-Seguy Gildas)

Date et lieu de naissance : 24 juin 1981 à Brazzaville

ALEBA ONDZE (Régis Martial)

Date et lieu de naissance : 21 janvier 1978 à Makoua

NTSIATOUALA (Rostand Sim Arland)

Date et lieu de naissance : 28 octobre 1981 à Brazzaville

NDINGA (Brice)

Date et lieu de naissance : 12 décembre 1979 à Brazzaville

ONTSOULIYAT (Dolynsky-Boul)

Date et lieu de naissance : 26 mai 1984 à Brazzaville

NGUEKOU (Diane Inès)

Date et lieu de naissance : 22 juillet 1979 à Brazzaville

NKOUNKOU (Olivier Stanislas)

Date et lieu de naissance : 03 mai 1978 à Loudima

OYO (Thibaut Thermale)

Date et lieu de naissance : 12 mars 1979 à Brazzaville

OMBOUA (Cherman Ned)

Date et lieu de naissance : 12 avril 1984 à Brazzaville

LAYES (Oscar)

Date et lieu de naissance : 28 septembre 1978 à Pointe-Noire

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3065 du 07 avril 2006, en application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2154 du 26 juin 1958, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme du brevet de technicien agricole et du brevet d'études techniques, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), nommés au grade de conducteur d'agriculture de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère des affaires sociales de la solidarité de l'action humanitaire et de la famille.

BOBENDA (Thérèse)

Date et lieu de naissance : 10 août 1974 à Bokombo

DIMI (Alain Vitale)

Date et lieu de naissance : 04 mai 1967 à Brazzaville

ONDON EKO (Stella Guylène)

Date et lieu de naissance : 13 novembre 1981 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3066 du 07 avril 2006, en application des dispositions combinées des décrets n°s 71-34 du 11 février 1971 et 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du diplôme de brevet d'études techniques, option : préscolaire, obtenu au collège d'enseignement technique, sont intégrées dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services sociaux (enseignement), nommées au grade d'instituteur adjoint de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mises à la disposition du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation.

MOLEMOU (Raïssa Audrey)

Date et lieu de naissance : 27 octobre 1983 à Brazzaville

MASSENGO BASSAFOULA (Josiane Flore)

Date et lieu de naissance : 11 juin 1976 à Nkayi

BOUESSO-LAHOU (Welma Joannette)

Date et lieu de naissance : 28 juillet 1982 à Brazzaville

KIKOUNDI (Orgalie Murielle)

Date et lieu de naissance : 03 mai 1981 à Madzia

OUSSONKE MBAT (Brunelle)

Date et lieu de naissance : 24 mai 1985 à Brazzaville

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées.

ENGAGEMENT

Par arrêté n° 2910 du 03 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'infirmier d'Etat ou des carrières de la santé, option : infirmier d'Etat généraliste, obtenu à l'école nationale de formation paramédicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*infirmier diplômé d'Etat contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 classés dans la catégorie II, échelle 1, et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MBEMBA (Bienvenue Opportune Raymonde)

Date et lieu de naissance : 20 janvier 1975 à Brazzaville

N'ZANGO (Norbert)

Date et lieu de naissance : 09 mars 1967 à Djoundou-Impfondo

MAGANGA (Léontine)

Date et lieu de naissance : 21 mai 1975 à Nzambi-Kalla

KAYA-MASSIKA (Chantal)

Date et lieu de naissance : 08 juin 1975 à Jacob

LEKANA KONLAKA (Gervais)

Date et lieu de naissance : 20 août 1962 à Brazzaville

NZIENGUI (Aurélien Wilfrid)

Date et lieu de naissance : 28 mars 1973 à Nyanga

KIYENGUI (Victor Serge)

Date et lieu de naissance : 02 septembre 1968 à Pointe-Noire

NGASSAKI (Henoc Paternie)

Date et lieu de naissance : 02 août 1968 à Makoua

BAZABIDILA (Pauline)

Date et lieu de naissance : 29 juin 1968 à Jacob

NGOUEMBE (Jean Raymond)

Date et lieu de naissance : 19 novembre 1966 à Abenga

La période d'essai est fixée à trois mois

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2911 du 03 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : infirmier d'Etat généraliste, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*infirmier diplômé d'Etat contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

NGANGA (Vincent Nazaire)

Date et lieu de naissance : 21 janvier 1960 à Pointe-Noire

NGANGA (Jean Pasteur)

Date et lieu de naissance : 30 mars 1962 à Pointe-Noire

BENDO (Jean Jacques)

Date et lieu de naissance : 02 février 1963 à Hamon

ESSOMPONDO (Paul)

Date et lieu de naissance : 08 septembre 1972 à Bobona

BABELA (Aurélien Médard Alain)

Date et lieu de naissance : 22 mai 1965 à Brazzaville

MATOUMONA NSONA (Geraldine Aurore)

Date et lieu de naissance : 05 juillet 1975 à Mfouati

MOUKOKO NIANGUI (Angèle)

Date et lieu de naissance : 24 mai 1969 à Pointe-Noire

La période d'essai est fixée à trois mois

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et

différents individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2912 du 03 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier et des carrières de la santé, option : infirmier d'Etat généraliste et stomatologie, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médicosociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*infirmier diplômé d'Etat contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MBOUTOU (Gisèle)

Date et lieu de naissance : 7 août 1963 à Brazzaville

MALANDA (Bernadette)

Date et lieu de naissance : 22 octobre 1970 à Linzolo

MOKONO (Jean Blaise)

Date et lieu de naissance : 3 octobre 1969 à Brazzaville

MASSALA (Adèle)

Date et lieu de naissance : 23 avril 1968 à Brazzaville

LEMBIKISSA-BABAWAYA

Date et lieu de naissance : 20 août 1961 à Mindouli

LOUFOUKOU ZOUMBILA (Sylvie Véronique)

Date et lieu de naissance : 20 octobre 1975 à Madingou

NSOUKAMI (Désiré)

Date et lieu de naissance : 2 mai 1966 à Kinanga

HOUSSIKA (Anatôle)

Date et lieu de naissance : 22 juin 1969 à Baratier

NTSOHO (Marianne)

Date et lieu de naissance : 13 juillet 1968 à Mbinda

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2913 du 03 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'études moyennes techniques, sont engagés pour une durée indéterminée, classés dans la catégorie II, échelle 2, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

NGOLI (Pauline)

Date et lieu de naissance : 6 janvier 1962 à Brazzaville

Option du diplôme : Comptabilité

Grade : Agent spécial contractuel

MOUDZIOLA BIASSALOU (Marianne)

Date et lieu de naissance : 25 juin 1968 à Brazzaville

Option du diplôme : Secrétariat

Grade : Secrétaire d'administration contractuel

DAMBO (Véronique)

Date et lieu de naissance : 9 septembre 1967 à Loukoléla

Option du diplôme : Secrétariat

Grade : Secrétaire d'administration contractuel

NKOU (Julienne)

Date et lieu de naissance : 26 mai 1960 à Gamboma

Option du diplôme : Comptabilité

Grade : Agent spécial contractuel

LIMESSE (Eric Bienvenu)

Date et lieu de naissance : 10 juin 1966 à Brazzaville

Option du diplôme : Menuiserie

Grade : Agent technique contractuel

YOCCA (Yolande)

Date et lieu de naissance : 11 juin 1970 à Motsombé

Option : Secrétariat

Grade : Secrétaire d'administration contractuel

MBEMBA BANTSIMBA (Ursule Olga)

Date et lieu de naissance : 28 juin 1975 à Brazzaville

Option du diplôme : Secrétariat

Grade : Secrétaire d'administration contractuel

MOKAMBA (Marie Germaine)

Date et lieu de naissance : 05 janvier 1972 à Makoua

Option du diplôme : Secrétariat

Grade : Secrétaire d'administration contractuel

ONANGA (Marie)

Date et lieu de naissance : 30 septembre 1969 à Obellé

Option du diplôme : Secrétariat

Grade : Secrétaire d'administration contractuel

NGAMPAMA (Juliette Claudine)

Date et lieu de naissance : 29 septembre 1963 à Brazzaville

Option : Agriculture

Grade : Conducteur d'agriculture contractuel

NGALA (Adrienne)

Date et lieu de naissance : 29 août 1972 à Abala

Option du diplôme : Secrétariat

Grade : Secrétaire d'administration contractuel

OBINDZA (Pulchérie Delphine)

Date et lieu de naissance : 10 septembre 1972 à Brazzaville

Option : Secrétariat

Grade : Secrétaire d'administration contractuel

LIMESSE (Gervais Olivier)

Date et lieu de naissance : 09 avril 1970 à Impfondo

Option du diplôme : Mécanique générale

Grade : Agent technique contractuel

La période d'essai est fixée à deux mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2914 du 03 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du diplôme d'Etat des

carrières de la santé, option : sage-femme, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagées pour une durée indéterminée en qualité de *sage-femme diplômée d'Etat contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classées dans la catégorie II, échelle 1 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

BOYAT (Lucie)

Date et lieu de naissance : 9 septembre 1965 à Sibiti poste

KEDET ONDEY (Julie Brigitte)

Date et lieu de naissance : 3 novembre 1974 à Gamboma

NTSIAMPASSI-BILOMBO (Véronique)

Date et lieu de naissance : 5 octobre 1972 à Brazzaville

MFOULOU (Marie Madeleine)

Date et lieu de naissance : 23 juillet 1959 à Brazzaville

NKOUSSOU (Léonie)

Date et lieu de naissance : 14 septembre 1974 à Brazzaville

ACKONDJO née MONIANGOUMBOU (Gina)

Date et lieu de naissance : 26 octobre 1974 à Impfondo

IPEMOSSO-DIHAMOUKANOU (Yvette)

Date et lieu de naissance : 8 juin 1975 à Kibangou

SAMBA-MOUNSAMBOU (Claudine Flore)

Date et lieu de naissance : 4 novembre 1972 à Loubomo

MOUSSALA (Herline Célagie)

Date et lieu de naissance : 2 décembre 1974 à Impé

LOUBOUNGOU - MASSANGA (Judih Diane)

Date et lieu de naissance : 25 septembre 1974 à Pointe-Noire

NDOGOLO-ONGONDO (Constance - Célia)

Date et lieu de naissance : 10 juillet 1972 à Fort-Rousset

SADI (Félicité Sylvie)

Date et lieu de naissance : 07 octobre 1968 à Brazzaville

SAMBA BASSINGA (Eve Patricia)

Date et lieu de naissance : 24 juin 1969 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressées bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées,

Par arrêté n° 2915 du 03 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'infirmier, option : agent technique de santé, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*agent technique de santé contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505, classés dans catégorie II, échelle 2 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

NDEMBE (Eugenie)

Date et lieu de naissance : 09 mai 1970 à Tie-Tie (PCA Nzambi)

NGOUNOU (Christine)

Date et lieu de naissance : 15 juillet 1972 à Lékana

HANGUILA (Prosper)

Date et lieu de naissance : 04 novembre 1966 à Manzaou (Boko Songho)

NGUINA (Berloge Ursa)

Date et lieu de naissance : 12 décembre 1986 à Brazzaville

OPENGA (Emma Léontine)

Date et lieu de naissance : 11 avril 1970 à Fort-Rousset

NDOUNDOU (Geneviève)

Date et lieu de naissance : 01 janvier 1966 à Mindouli

MBOUALA LEMBA (Marie Monique)

0 septembre 1974 à Kindamba

OKEMBA Virginie (Chantal)

Date et lieu de naissance : 22 février 1971 à Fort-Rousset

ONDO GNAHISSOU (Sylvie)

Date et lieu de naissance : 29 août 1971 à Fort-Rousset

OLLOUA (Pierre)

Date et lieu de naissance : 22 novembre 1973 à Ewo

La période d'essai est fixée à deux mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2916 du 03 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, M. **OKO NGAGNIAN ANTSADZIAN**, né le 2 décembre 1974 à Gamboma, titulaire du diplôme d'Etat des carrières de santé, option : technicien qualifié de laboratoire, est engagé pour une durée indéterminée en qualité de *technicien qualifié de laboratoire contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

La période d'essai est fixée à trois mois.

L'intéressé bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 2917 du 03 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **MOUANGUIA (Georgine)**, née le 6 février 1975 à Embouli, titulaire du certificat de fin d'études des écoles normales, est engagée pour une durée indéterminée en qualité d'*institutrice contractuelle* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classée dans la catégorie II, échelle 1 et mise à la disposition du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation.

La période d'essai est fixée à trois mois.

L'intéressée bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n° 2918 du 03 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 03 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de brevet d'études moyennes générales, du brevet d'études du premier cycle (BEPC) et du brevet d'études moyennes techniques, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *secrétaire d'administration contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505, classés dans la catégorie II, échelle 2 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

BOSSONGA (Dominique)

Date et lieu de naissance : 03 mars 1969 à Boniala

DZEKISSA MIASSOUAMANA (Victorine)

Date et lieu de naissance : 27 février 1965 à Madzia

AMONA (Edith Flavie)

Date et lieu de naissance : 09 avril 1968 à Brazzaville

DIAMBAKA (Régine)

Date et lieu de naissance : 11 juin 1959 à Brazzaville

BONAZEBI (Antoinette)

Date et lieu de naissance : 19 novembre 1973 à Brazzaville

MAFOUTA (Laure Saturnin)

Date et lieu de naissance : 20 octobre 1970 à Matoumbou

OBAMBI (Isabelle)

Date et lieu de naissance : 15 février 1973 à Gamboma

ADOUA (Léontine)

Date et lieu de naissance : 19 septembre 1970 à Abala

POUNGA AYESSA (Léa Nathalie)

Date et lieu de naissance : 25 mars 1969 à Pointe-Noire

MAPENGO (Anicet Morel)

Date et lieu de naissance : 18 mars 1973 à Brazzaville

OLYBA (Gisèle Irène)

Date et lieu de naissance : 29 juin 1963 à Owando

MAYINGUIDI (Geneviève)

Date et lieu de naissance : 16 février 1968 à Brazzaville

ITOUA (Jeanne)

Date et lieu de naissance : 15 août 1972 à Brazzaville

NDINGA (Alain Roger)

Date et lieu de naissance : 08 janvier 1966 à Makoua

MATSIONA (Elise)

Date et lieu de naissance : 02 février 1973 à Pointe-Noire

NKABA née ELENGUIBOKI (Gabrielle Isabelle)

Date et lieu de naissance : 24 mars 1967 à Brazzaville

AKOUNDA (Eliane Marie Sébastienne)

Date et lieu de naissance : 16 janvier 1965 à Epéna

ELENGA (Angèle)

Date et lieu de naissance : 25 août 1966 à Makoua

EDZELE NGOUATANI (Adolphine)

Date et lieu de naissance : 03 mai 1974 à Djambala

GALOUO GANVOLE (Antoinette)

Date et lieu de naissance : 12 décembre 1969 à Bouemba Gamboma

MAYANGA (Josiane)

Date et lieu de naissance : 27 juillet 1973 à Brazzaville

BIANGO (Meline Rose Lydia)

Date et lieu de naissance : 16 décembre 1969 à Brazzaville

MALONGA (Guy Richard)

Date et lieu de naissance : 17 mars 1965 à Brazzaville

MISSIE-MBANI (Juliva)

Date et lieu de naissance : 07 novembre 1974 à Musana

OTENDI (Felly Justine)

Date et lieu de naissance : 18 septembre 1974 à Brazzaville

MBANI (Christian Ludovic Euloge)

Date et lieu de naissance : 08 juillet 1967 à Bra7.7aville

POUKI (Sylvie Ninon)

Date et lieu de naissance : 08 décembre 1973 à Brazzaville

NGALA (Aurélie)

Date et lieu de naissance : 19 avril 1967 à Brazzaville

ELENGA OTCHAMBETOLLA (Paul Olga)

Date et lieu de naissance : 07 juillet 1974 à Brazzaville

MBANDZA (Maxime)

Date et lieu de naissance : 15 avril 1971 à Brazzaville

DOUNIAMA OBONO (Hortense)

Date et lieu de naissance : 11 janvier 1970 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2922 du 04 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option :infirmier d'Etat généraliste, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*infirmier diplômé d'Etat contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

NGOULOUBI (Thimothée)

Date et lieu de naissance : 10 juin 1972 à Brazzaville

LOUHOUNGOU (Louise)

Date et lieu de naissance : 13 février 1972 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de

service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2923 du 04 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier et du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : généraliste, stomatologie et pharmacie, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*infirmier diplômé d'Etat contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

NGANAKALA (Félicité Eléonore)

Date et lieu de naissance : 18 mai 1969 à Brazzaville

MIEKOUNTIMA (Stéphanie Michelle Blandine)

Date et lieu de naissance : 19 décembre 1961 à Brazzaville

MBELA (Fortuné Francis)

Date et lieu de naissance : 27 mai 1965 à Brazzaville

MOUYEKET (Patrick Boris Brice)

Date et lieu de naissance : 23 août 1971 à Brazzaville

NGAPY (Lucie)

Date et lieu de naissance : 10 juillet 1968 à Boundji

BOUNDZOU (Eliane Clarisse Olga)

Date et lieu de naissance : 21 juin 1972 à Fort-Rousset

MITSAMBO (Guy Mathurin)

Date et lieu de naissance : 08 novembre 1969 à Loukoléla

NGABON (Nadège)

Date et lieu de naissance : 28 août 1975 à Brazzaville

BILO (Patrick Dieudonné)

Date et lieu de naissance : 29 septembre 1971 à Brazzaville

OBAMBI (Léontine Gisèle)

Date et lieu de naissance : 09 mars 1972 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2924 du 04 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, série D, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *secrétaire principal d'administration contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, classés dans la catégorie II, échelle 1, indice 535 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MATONDO ZABAKA (Guy Roc Christophe)

Date et lieu de naissance : 10 août 1972 à Divenié

INGOUO (Clément)

Date et lieu de naissance : 10 décembre 1969 à Brazzaville

OKANA (Emmanuel)

Date et lieu de naissance : 13 juillet 1967 à Gamboma

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2925 du 04 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du diplôme de secrétaire d'administration sanitaire et sociale, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagées pour une durée indéterminée en qualité de *secrétaire comptable contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, classées dans la catégorie II, échelle 2, indice 505 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

INKOUSSOU (Thérèse)

Date et lieu de naissance : 15 août 1960 à Brazzaville

OUTIANTSONI (Victorine)

Date et lieu de naissance : 10 avril 1968 à Brazzaville

MOUSSAVOU (Thérèse)

Date et lieu de naissance : 20 juin 1961 à Irogo Divenié

La période d'essai est fixée à deux mois.

Les intéressées bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2926 du 04 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, M. **AMPA Germain**, né le 1^{er} octobre 1972 à Brazzaville, titulaire du diplôme des carrières administratives et financières, niveau I, option : impôts, obtenu à l'école nationale moyenne d'administration, session de juillet 2000, est engagé pour une durée indéterminée en qualité de *contrôleur principal des contributions directes contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classé dans la catégorie II, échelle 1, et mis à la disposition du ministère de l'économie, des finances et du budget.

La période d'essai est fixée à trois mois.

L'intéressé bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé.

Par arrêté n°2927 du 04 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré séries BG, G2, G3 et R5 sont engagés pour une durée indéterminée en qualité *d'agent spécial principal contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de l'économie, des finances et du budget.

BOBIANGA (Thierry Paul Jean De-Dieu)

Date et lieu de naissance : 08 mars 1966 à Brazzaville

MBEMBA (Aline Sylvie)

Date et lieu de naissance : 22 août 1966 à Brazzaville

TCHIBOUELE (Godefroy Delbrell Judas)

Date et lieu de naissance : 08 avril 1975 à Brazzaville

BIANTONA NSONA (Inès Aimée)

Date et lieu de naissance : 26 juin 1976 à Brazzaville

NGANDAKORO (Micheline)

Date et lieu de naissance : 08 mars 1964 à Mvavou

MOLELE (Rufin Edgard)

Date et lieu de naissance : 11 août 1969 à Lékana

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2928 du 04 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, M. **ELOKO MANANGA**, né le 18 octobre 1973 à Fort-Rousset, titulaire du brevet de technicien, option : Génie Civil, est engagé pour une durée indéterminée en qualité *d'agent technique des travaux publics contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505, classé dans la catégorie II, échelle 2, et mis à la disposition du ministère de l'enseignement technique et professionnel.

La période d'essai est fixée à deux mois.

L'intéressé bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé.

Par arrêté n°2929 du 04 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **MAKITA MPOLO (Henriette)**, née le 22 mai 1973 à Nkayi, titulaire du brevet d'études professionnelles, option : comptabilité, obtenu au collège d'enseignement technique, est

engagée pour une durée indéterminée en qualité *d'agent spécial contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505, classée dans la catégorie II, échelle 2, et mise à la disposition du ministère de l'enseignement technique et professionnel.

La période d'essai est fixée à deux mois.

L'intéressée bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n°2930 du 04 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **EKEKI (Judith Victoire Pulchérie)**, née le 5 mars 1975 à Brazzaville, titulaire du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, série R1 (production végétale), est engagée pour une durée indéterminée en qualité *de conducteur principal d'agriculture contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, et mise à la disposition du ministère de l'enseignement technique et professionnel.

La période d'essai est fixée à trois mois.

L'intéressée bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n°2931 du 04 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats sont engagés pour une durée indéterminée, à la 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère des affaires sociales, de la solidarité, de l'action humanitaire et de la famille.

MASSENGO (Roland Gildas)

Date et lieu de naissance : 29 décembre 1973 à Kindamba

Option du diplôme : Bac A4

Grade : secrétaire principal d'administration contractuel

ETOUA TSA (Christelle Dodine)

Date et lieu de naissance : 04 octobre 1975 à Pointe-Noire

Option du diplôme : Bac A4

Grade : secrétaire principal d'administration contractuel

ANDOUMA VERE (Privat Feriel)

Date et lieu de naissance : 17 mai 1975 à Fort-Rousset

Option du diplôme : Bac A4

Grade : secrétaire principal d'administration contractuel

TSEMIABEKA (Julie Charlotte)

Date et lieu de naissance : 22 juin 1970 à Bétou

Option du diplôme : Bac A4

Grade : secrétaire principal d'administration contractuel

ITOUA (Brigitte)

Date et lieu de naissance : 27 mai 1966 à Ekondzo

Option du diplôme : Bac

Grade : secrétaire principal d'administration contractuel

MONGOLO (Séraphin)

Date et lieu de naissance : 25 mai 1975 à Bolobo
Option du diplôme : Bac D
Grade : secrétaire principal d'administration contractuel

NGANTSUI (Alphonse)

Date et lieu de naissance : 07 janvier 1968 à M'baya
Option du diplôme : Bac D
Grade : secrétaire principal d'administration contractuel

MONGO (Rosine)

Date et lieu de naissance : 16 février 1975 à Brazzaville
Option du diplôme : Bac D
Grade : secrétaire principal d'administration contractuel

MOUSSA (Isaac)

Date et lieu de naissance : 10 novembre 1961 à Makoua
Option du diplôme : Bac D
Grade : secrétaire principal d'administration contractuel

M'BANI (Rolande Doctrovine)

Date et lieu de naissance : 13 mars 1972 à Dolisie
Option du diplôme : Bac R1
Grade : Conducteur principal d'agriculture contractuel

KIRA (Jeannette Raymonde)

Date et lieu de naissance : 23 janvier 1970 à Brazzaville
Option du diplôme : Bac G2
Grade : Agent spécial principal contractuel

DEIRA ONGASSA (Vianney Wilfrid)

Date et lieu de naissance : 22 mai 1971 à Makoua
Option du diplôme : Bac R1
Grade : Conducteur principal d'agriculture contractuel

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2932 du 04 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré séries BG et G2, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*agent spécial principal contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement.

NGANGA (Alphonsine)

Date et lieu de naissance : 05 décembre 1970 à Brazzaville

AKOUANGUE (ASER)

Date et lieu de naissance : 06 septembre 1972 à Brazzaville

ONDOUNDO (Georges)

Date et lieu de naissance : 12 juin 1965 à Djambala

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°2933 du 04 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **TCHICAYA (Juliette Laure Léocadie)**, née le 28 décembre 1971 à Pointe-Noire, titulaire du baccalauréat de l'enseignement technique série R1 (production végétale) est engagée pour une durée indéterminée en qualité de *conducteur principal d'agriculture contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classée dans la catégorie II, échelle 1 et mise à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

L'intéressée bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n°2934 du 04 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, M. **DAOUDA (Guy Mathurin)**, né le 16 mai 19764 à Ouesso, titulaire du diplôme des carrières administratives et financières, niveau I, option : administration du travail, obtenu à l'école nationale moyenne d'administration, session d'août 1991, est engagé pour une durée indéterminée en qualité de *contrôleur principal du travail contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classé dans la catégorie II, échelle 2, et mis à la disposition du ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

La période d'essai est fixée à trois mois.

L'intéressé bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé.

Par arrêté n°2935 du 04 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré série : G2 option : techniques quantitatives de gestion, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*agent spécial principal contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, classés dans la catégorie II, échelle 1, indice 535 et mis à la disposition du ministère des sports et du redéploiement de la jeunesse.

ELIKIABEKA PEDRO (Simplice)

Date et lieu de naissance : 20 mars 1971 à Brazzaville

BABASSANA MOUKEMBI (Armelle Diane)

Date et lieu de naissance : 09 juin 1974 à Brazzaville

SANDI YABOKO (Micheline Flore)

Date et lieu de naissance : 24 août 1974 à Makoua

ELENGAPOTO (Chantale)

Date et lieu de naissance : 06 janvier 1975 à Obessi

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°3011 du 05 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat, des carrières de la santé, option : infirmier d'Etat généraliste et santé publique, obtenu à l'école nationale de la formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité *d'infirmier diplômé d'Etat contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MONDE (Armand Wilfrid)

Date et lieu de naissance : 21 juin 1973 à Boko

M'BOYO BAKALA (Alphonsine)

Date et lieu de naissance : 11 avril 1971 à Mabombo

BAHOHO-BOUEBA (Philémon)

Date et lieu de naissance : 06 décembre 1971 à Mossendjo

NSIETE (Mireille Patricia)

Date et lieu de naissance : 11 janvier 1970 à Pointe-Noire

BOUKA (Brigitte Edwige)

Date et lieu de naissance : 07 octobre 1967 à Brazzaville

BOLOKO (Lydie Honorine)

Date et lieu de naissance : 16 mars 1964 à Brazzaville

KODIA (Philippe)

Date et lieu de naissance : 10 avril 1961 à Boko

BENDO (Jean Jacques)

Date et lieu de naissance : 02 février 1963 à Ibamon

KONGO (Philomène)

Date et lieu de naissance : 31 octobre 1967 à Mayalama Mouyoundzi

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°3012 du 05 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme des carrières administratives et financières, niveau I, option : impôts, obtenu à l'école nationale moyenne d'administration session de juin 2004, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité *de contrôleur principal des contributions directes contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535,

classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de l'économie, des finances et du budget.

MPOUO (Albin Michel)

Date et lieu de naissance : 14 février 1974 à Lékana

M'BOURAMIE (Zoé Adeline)

Date et lieu de naissance : 11 décembre 1974 à Pointe-Noire

OKAKANA (Régie Tourent Laganne)

Date et lieu de naissance : 13 août 1975 à Djambala

GANKA-MOUNATSI (Viviane)

Date et lieu de naissance : 16 mai 1975 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n°3013 du 05 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries A4 et D, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité *de secrétaire principal d'administration contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement.

AKOUALA (Roland)

Date et lieu de naissance : 04 mars 1975 à Djambala

BOBONGAUD MASSALO (Roselyn)

Date et lieu de naissance : 03 juin 1974 à Brazzaville

MBOUSSA BAUKONDHAS (Alix Tatiana)

Date et lieu de naissance : 11 mars 1974 à Brazzaville

M'PALI (Marcel)

Date et lieu de naissance : 13 juin 1975 à Brazzaville

MGOUAMBA (Ferdinand Christian)

Date et lieu de naissance : 22 juin 1977 à Brazzaville

MBANEYA (Geojo Ngos Christel)

Date et lieu de naissance : 16 décembre 1984 à Brazzaville

LIBALI (Albertine Viviane)

Date et lieu de naissance : 08 février 1973 à Brazzaville

NANITELAMIO (Privat Audifax)

Date et lieu de naissance : 26 novembre 1971 à Brazzaville

NDINGA (Abel Nazaire)

Date et lieu de naissance : 11 décembre 1965 à Pamba

ONGOA-ESSOSSI (Mesmin-Patrick)

Date et lieu de naissance : 30 juillet 1975 à Boundji

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3014 du 05 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°s 99 – 50 du 3 avril 1999, Mlle **MOUANTSANGA (Suzanne)**, née le 27 septembre 1965 à Ntokou (Makoua), titulaire du brevet d'études moyennes générales BEMG), est engagée pour une durée indéterminée en qualité de secrétaire d'administration contractuelle de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 classée dans la catégorie II, échelle 2 et mise à la disposition du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation.

La période d'essai est fixée à trois mois.

L'intéressé bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n° 3015 du 05 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°s 99 – 50 du 3 avril 1999, Mlle **MOUANTSIANGA MAVIOKA (Lydie Chanelle)**, née le 07 janvier 1970 à Ndendé-Congo, titulaire du diplôme auxiliaire puéricultrice, est engagée pour une durée indéterminée en qualité de monitrice sociale contractuelle de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 classée dans la catégorie II, échelle 2 et mise à la disposition du ministère de la santé et de la population.

La période d'essai est fixée à deux mois.

L'intéressé bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n° 3042 du 06 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier et du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : infirmier d'Etat généraliste et Radiologie, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*infirmier diplômé d'Etat contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

OTHOA (Caroline)

Date et lieu de naissance : 1^{er} mai 1962 à M'pouya-Moke

LIKIBI -NKOVA (André)

Date et lieu de naissance : 30 septembre 1962 à Lékana

MANANGA (Annie Flore)

Date et lieu de naissance : 23 août 1973 à Massangui (Mouyondzi)

MVILA- SENGA (Edouard)

Date et lieu de naissance : 10 juillet 1962 à Kinshasa- Zaïre

LESSIDA (Jean Lucien)

Date et lieu de naissance : 22 janvier 1959 à Odzia (Okoyo)

DOMBO -BADIKA (Steve Patrick)

Date et lieu de naissance : 28 décembre 1974 à Pointe-Noire

SIASSIA (Serge Armand)

Date et lieu de naissance : 10 juillet 1963 à Brazzaville

MAYOUMA (Rodrigue Arsène)

Date et lieu de naissance : 16 septembre 1969 à Dolisie

TSIBA (Bernard)

Date et lieu de naissance : 30 décembre 1964 à Mbila - Plantation

KISSAMA (Jean De Dieu)

Date et lieu de naissance : 26 avril 1964 à Jacob

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3043 du 06 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, M. **YANGAMA (Dieudonné)**, né le 1^{er} janvier 1963 à Kokou, titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier, option généraliste, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico sociale Jean Joseph LOUKABOU, est engagé pour une durée indéterminée en qualité d'*infirmier diplômé d'Etat contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classé dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

La période d'essai est fixée à trois mois.

L'intéressé bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé.

Par arrêté n° 3044 du 06 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier et des carrières de la santé, option : infirmier d'Etat généraliste, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*infirmier diplômé d'Etat contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

OKOMBA NABOUNGHA (Diane)

Date et lieu de naissance : 13 avril 1975 à Brazzaville

MFERA (Pascal)

Date et lieu de naissance : 02 juin 1966 à Gamboma

DZIBO (Ténor Simplicé)

Date et lieu de naissance : 06 mars 1962 à Matoko

MISSALOU (Louise)

Date et lieu de naissance : 05 février 1965 à Brazzaville

MABOUNGOU (Jean Edouard)

Date et lieu de naissance : 28 septembre 1968 à Brazzaville

BATADINGUE (Mireille)

Date et lieu de naissance : 14 novembre 1975 à Hamon

NKOUKA (Patrice)

Date et lieu de naissance : 25 juin 1960 à Mindouli

BIDILOU- MAKENGOU (Céline Carine)

Date et lieu de naissance : 15 mai 1979 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3045 du 06 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **MILANDOU (Radeconde Fernande)**, née le 5 juin 1970 à Makabana, titulaire du diplôme d'Etat de sage-femme, obtenu à l'école para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, est engagée pour une durée indéterminée en qualité de *sage-femme contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classée dans la catégorie II, échelle 1 et mise à la disposition du ministère de la santé et de la population.

La période d'essai est fixée à trois mois.

L'intéressée bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différents individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n° 3046 du 06 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidates ci-après désignées, titulaires du diplôme d'Etat des carrières de la santé, option : sage-femme, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagées pour une durée indéterminée en qualité de *sage-femme diplômée d'Etat contractuelle* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classées dans la catégorie II, échelle 1 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

GOMA (Thérèse Lucie)

Date et lieu de naissance : 06 juillet 1972 à Dolisie

OBAMI (Célestine Yvette)

Date et lieu de naissance : 25 septembre 1975 à Brazzaville

VOUALA (Félicie Patricia)

Date et lieu de naissance : 23 mai 1973 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressées bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées.

Par arrêté n° 3047 du 06 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, les candidates ci-après désignées, titulaires du brevet d'infirmier, option : agent technique de santé, obtenu à l'école nationale de formation para-médicale et médico sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagées pour une durée indéterminée en qualité de *agent technique de santé contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505, classées dans la catégorie II, échelle 2 et mises à la disposition du ministère de la santé et de la population.

GNERI (Véronique)

Date et lieu de naissance : 04 décembre 1970 à Fort-Rousset

SHERI (Yvette Clarisse)

Date et lieu de naissance : 25 novembre 1975 à Kinkala

ONDZE (Jeanine)

Date et lieu de naissance : 09 mai 1969 à Brazzaville

IKOMBA (Léa Solange)

Date et lieu de naissance : 29 octobre 1970 à Tsinguidi

NKOUNKOU BANSIMBA (Angèle)

Date et lieu de naissance : 24 octobre 1975 à Brazzaville

NDELA (Julie Ursule)

Date et lieu de naissance : 05 mars 1975 à Brazzaville

MAOKUYA AMONA (Georgine Verland)

Date et lieu de naissance : 11 avril 1974 à Lékana

LOUMPANGOU (Alphonsine)

Date et lieu de naissance : 08 mars 1974 à Kindamba

VOUTOUKA (Cecile)

Date et lieu de naissance : 12 janvier 1969 à Baratier

ONKOULA (Romaine)

Date et lieu de naissance : 14 mai 1975 à Obère

La période d'essai est fixée à deux ans.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressées.

Par arrêté n° 3048 du 06 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'études moyennes techniques et du brevet d'études du premier cycle, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *secrétaire d'administration contractuel* de

1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505, classés dans la catégorie II, échelle 2 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

IWANGA (Faustine)

Date et lieu de naissance : 10 janvier 1975 à Boniala

M'BOUSSA NGAPIO

Date et lieu de naissance : 03 juin 1975 à Etoro

La période d'essai est fixée à deux mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3049 du 06 avril 2006, en application des dispositions combinées dans la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **NDOUMBA (Odile Irène)**, née le 14 décembre 1971 à Linzolo, titulaire du brevet de technicien option : vêtement est engagée pour une durée indéterminée en qualité d'*agent technique contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505, classée dans la catégorie II, échelle 2 et mise à la disposition du ministère de l'enseignement technique et professionnel.

La période d'essai est fixée à deux mois.

L'intéressée bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n° 3050 du 06 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, série F4, électro-technique, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'*adjoint technique contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de l'enseignement technique et professionnel.

MASSENGO SITA OUASSILABE (Patrick)

Date et lieu de naissance : 09 mars 1975 à Kindamba

MONKASSA MONCK (Benjamin)

Date et lieu de naissance : 14 novembre 1970 à Mboka-Léfini

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3051 du 06 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 susvisés, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, série RI et R4 (option: production végétale), sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *conducteur principal d'agriculture contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de l'enseignement technique et professionnel.

BARASSOUMBI (Brigitte)

Date et lieu de naissance : 16 février 1966 à Brazzaville

MBOULA (Aymard Gwaldys)

Date et lieu de naissance : 29 juin 1976 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3052 du 06 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisés, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, série D sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de *secrétaire principal d'administration contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

NKOUA (Gustave)

Date et lieu de naissance : 21 janvier 1974 à Mbomo

MBAMA (Frédéric Geoffroy)

Date et lieu de naissance : 08 novembre 1969 à Koro

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3053 du 06 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **OKOUO (Roniette)**, née le 6 février 1974 à Obola, titulaire du brevet d'études techniques (BET), option : mécanique Auto, est engagée pour une durée indéterminée en qualité d'*agent technique contractuel* de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505, classée dans la catégorie II, échelle 2 et mise à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

La période d'essai est fixée à deux mois.

L'intéressée bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et

différents individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n° 3054 du 06 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires de brevet d'études moyennes général (BEMG) et de brevet d'études du premier cycle (BEPC) sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de secrétaire d'administration contractuel de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505, classés dans la catégorie II, échelle 2 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

NZABA (Charles)

Date et lieu de naissance : 28 janvier 1977 à Kibossi

MASSAMBA (Olivier Brice Didace)

Date et lieu de naissance : 04 avril 1973 à Brazzaville

ESSEMBOLO (Judith)

Date et lieu de naissance : 05 août 1975 à Brazzaville

NGONGA (Adelaïde)

Date et lieu de naissance : 25 janvier 1972 à Etoumbi

TIBA (Odile)

Date et lieu de naissance : 14 décembre 1975 à Brazzaville

MBOUSSA (Marcelline)

Date et lieu de naissance : 14 janvier 1968 à Kounzoulou Miranda

KISSANA (Charlotte)

Date et lieu de naissance : 29 septembre 1960 à Lékana

OBAMBI (Alphonsine)

Date et lieu de naissance : 29 août 1967 à Béné

MASSAMBA (Stella Magali Arlette)

Date et lieu de naissance : 27 janvier 1970 à Brazzaville

LEMBA (Adelaïde)

Date et lieu de naissance : 17 septembre 1974 à Mboukou

MBOUSSA (Hortense)

Date et lieu de naissance : 12 novembre 1970 à Etoro (Gamboma)

MASSAMBA (Lea Patricia Berthe)

Date et lieu de naissance : 13 juin 1971 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3055 du 06 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, Mlle **NTSIKAZOLO (Nathalie Florianne)**, née le 21 octobre 1972 à Brazzaville, titulaire du diplôme de brevet d'études moyennes générales, est engagée pour une durée indéterminée en qualité de **secrétaire d'administration contractuel** de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505, classée, dans la catégorie II, échelle 2

et mise à la disposition du ministère des sports et du redéploiement de la jeunesse.

La période d'essai est fixée à quatre mois.

L'intéressée bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée.

Par arrêté n° 3056 du 06 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, sont engagés pour une durée indéterminée et mis à la disposition de la Présidence de la République.

EFFOUNGUI (Marie Yolande)

Date et lieu de naissance : 14 septembre 1963 à Loukoléla

Diplôme : BAC G3 techniques commerciales

Grade : Agent spécial principal

Cat.	Ech.	Cl	Ech.	Ind.
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

LOCKENYA (Rodrigue Max)

Date et lieu de naissance : 22 juillet 1970 à Loukoléla

Diplôme : BAC G économie

Grade : Agent spécial principal

Cat.	Ech.	Cl	Ech.	Ind.
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

MOKOKO (André)

Date et lieu de naissance : 21 août 1974 à Brazzaville

Diplôme : BAC A4 lettres

Grade : Secrétaire principal d'administration

Cat.	Ech.	Cl	Ech.	Ind.
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

NGANONGO SIMBA (Roger)

Date et lieu de naissance : 02 novembre 1973 à Impfondo

Diplôme : BAC D sciences naturelles

Grade : Secrétaire principal d'administration

Cat.	Ech.	Cl	Ech.	Ind.
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates effectives de prise de service des intéressés et de la solde à compter de la date de signature.

Par arrêté n° 3057 du 06 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme des carrières administratives et financières, niveau I, option : budget, obtenu à l'école nationale moyenne d'administration, session de juillet 2002, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de **agent spécial principal contractuel** de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de l'économie,

des finances et du budget.

NTARI SELA (Eméline Carole)

Date et lieu de naissance : 23 septembre 1977 à Brazzaville

LOUIKA (Ghislain Médard)

Date et lieu de naissance : 06 mai 1977 à Pointe-Noire

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3067 du 07 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 03 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré, séries A4, D et G1 sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de secrétaire principal d'administration contractuel de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

AYARA LENGOUNGA (Symphorien)

Date et lieu de naissance : 06 août 1973 à Brazzaville

GASSAYES MOUANDZAH (Rodolphe)

Date et lieu de naissance : 27 octobre 1972 à Brazzaville

MOMBOD MAYINDZA (Karine Sandra)

Date et lieu de naissance : 14 juin 1975 à Brazzaville

MBAMO (Marie Noëlle Gislaïne)

Date et lieu de naissance : 25 décembre 1975 à Odzia

MBANDZA (Irène Lydie)

Date et lieu de naissance : 10 février 1968 à Brazzaville

EWA (Virginie Clotilde Blanche)

Date et lieu de naissance : 07 avril 1970 à Brazzaville

NSANA (Jeanne Benoîte Michael)

Date et lieu de naissance : 02 juin 1971 à Brazzaville

TEMPA (Saturnin Evariste)

Date et lieu de naissance : 05 juin 1972 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3068 du 07 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du brevet d'études moyennes générales ou du brevet d'études du premier cycle, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de secrétaire d'administration contractuel de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon,

classés dans la catégorie II, échelle 2, indice 505, et mis à la disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'état.

MANTSOUMOU (Olga Raymonde)

Date et lieu de naissance : 18 mai 1973 à Brazzaville

BIAN GHANY (Mireille Andromède)

Date et lieu de naissance : 29 septembre 1969 à Brazzaville

BOPIELL BOUMBA (Nicaise Rufia Patrick)

Date et lieu de naissance : 29 juillet 1970 à Brazzaville

KOMA (Colette)

Date et lieu de naissance : 23 janvier 1967 à Pointe-Noire

PIANKOUA Rayni Gladys)

Date et lieu de naissance : 11 août 1974 à Brazzaville

KOSSO (Simone)

Date et lieu de naissance : 15 octobre 1964 à Fort - Rousset

MOPATI (Emilienne Félicité)

Date et lieu de naissance : 30 juin 1970 à Pointe-Noire

PIANKOUA (Opportune Euphrasie)

Date et lieu de naissance : 22 avril 1968 à Dolisie

MALONGA (Irma Clarisse)

Date et lieu de naissance : 8 février 1966 à Brazzaville

OWOKI, (Emma Christiane Bibi)

Date et lieu de naissance : 2 novembre 1968 à Brazzaville

OKOUERE (Jacques Roger)

Date et lieu de naissance : 12 septembre 1974 à Ongogni

PIANKOUA AKOURAKOUA (Rachel)

Date et lieu de naissance : 3 mars 1964 à Ngabé

MOBEKE (Fredéric)

Date et lieu de naissance : 2 juin 1969 à Mossaka

ITOUA APOYOLO (Christelle Bienvenue),

Date et lieu de naissance : 9 août 1975 à Brazzaville

OBIMBA OGNIA (Aubierge)

Date et lieu de naissance : 2 octobre 1972 à Fort Rousset

OMONGO (Eulodie Gisèle)

Date et lieu de naissance : 30 juin 1975 à Ewo

ATIPO (Victorien)

Date et lieu de naissance : 3 octobre 1970 à Gamboma

NGAMANGA (Françoise),

Date et lieu de naissance : 22 décembre 1971 à Boundji

OBIANFOUNA Narcisse Pulcher)

Date et lieu de naissance : 6 novembre 1968 à Brazzaville

VOUSSIA (Jean De Matha Simplicie)

Date et lieu de naissance : 3 mars 1968 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à deux mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacement travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtés par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3069 du 07 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n°99-50 du 3 avril 1999, M. GANBV-ALA Stephen-Bolisère, né le 20 mai 1969 à Matoumbou, titulaire du certificat de fin d'études des écoles normales, est engagé pour une durée indéterminée en qualité d'instituteur contractuel de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classé dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation.

La période d'essai est fixée à trois mois.

L'intéressé bénéficiera pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé.

Par arrêté n° 3070 du 07 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat de fin d'études des écoles normales, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'instituteur contractuel de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535, classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation.

AMAYA (Jean Macaire)

Date et lieu de naissance : 07 mars 1968 à Etoumbi
Date de prise de service : 23 octobre 2003

NGANDZO (Nicole Flore Magloire)

Date et lieu de naissance : 29 juin 1971 à Fort-Rousset
Date de prise de service : 02 décembre 2003

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 3071 du 07 avril 2006, en application des dispositions combinées de la convention collective du 1^{er} septembre 1960 et du décret n° 99-50 du 3 avril 1999, les candidats ci-après désignés titulaires du diplôme d'infirmier d'Etat et des carrières de la santé, option : infirmier d'Etat généraliste, obtenu à l'école nationale de formation paramédicale et médico-sociale Jean Joseph LOUKABOU, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité d'infirmier diplômé d'Etat contractuel de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 535 classés dans la catégorie II, échelle 1 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population.

MISSENGUE (André)

Date et lieu de naissance : 13 octobre 1971 à Midimba-Mouyondzi

KYSSAMA LOUTONGADIO (Aurelien Mohamed)

Date et lieu de naissance : 06 février 1973 à Brazzaville

BEMI (Aimé Désiré)

Date et lieu de naissance : 04 janvier 1973 à Matoto

COUDOUX PEMBE (Marie France Clémentine)

Date et lieu de naissance : 12 octobre 1973 à Indo- Sibiti

MASSANGA (Emma Claudine Patience)

Date et lieu de naissance : 28 novembre 1974 à les Saras

EMAMOU GATOUORO (Eméline Emam II)

Date et lieu de naissance : 12 octobre 1974 à Brazzaville

LOUFOUKOU ZOUMBILA (Sylvie Véronique)

Date et lieu de naissance : 20 octobre 1975 à Madingou

MOULOUNDA PEMBE (Denise)

Date et lieu de naissance : 29 janvier 1975 à Pointe-Noire

KOUMBI (Dominique)

Date et lieu de naissance : 25 juin 1971 à Mbinda (Zalamoye)

NSIMBA MBONDOULOU (Léa Diane)

Date et lieu de naissance : 16 août 1975 à Brazzaville

La période d'essai est fixée à trois mois.

Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Le présent arrêté prend effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés.

TITULARISATION

Par arrêté n°2920 du 3 avril 2006, en application des dispositions du décret n°92-336 du 7 juillet 1992, les agents contractuels dont les noms et prénoms suivent, sont intégrés, titularisés et nommés dans les cadres réguliers de la fonction publique, conformément au tableau ci-après :

BANZO (Lucie),

Ancienne Situation

Grade : Secrétaire d'adm. Cont.

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
II	2	2 ^e	1 ^{er}	675

Nouvelle Situation

Grade: Secrétaire d'adm.

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
II	2	2 ^e	1 ^{er}	675

BITEMO (Léocadie Bertine),

Ancienne Situation

Grade : Institutrice cont.

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

Nouvelle Situation

Grade : Institutrice

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

BIMVOUKOULOU (Romans)

Ancienne Situation

Grade : Secrétaire princ. d'adm. Cont.

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
II	1	2 ^e	3 ^e	890

Nouvelle Situation

Grade : Secrétaire princ. d'adm.

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
II	1	2 ^e	3 ^e	890

ESSOUNGOU (Véronique),*Ancienne Situation*

Grade : Vérificateur des douanes Cont.

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
II	2	1 ^{ère}	1 ^{er}	505

Nouvelle Situation

Grade : Vérificateur des douanes

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
II	2	1 ^{ère}	1 ^{er}	505

MAPEMBE (Céline),*Ancienne Situation*

Grade : Econome Cont.

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
II	1	2 ^e	2 ^e	830

Nouvelle Situation

Grade: Econome

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
II	1	2 ^e	2 ^e	830

LOUHO LOUKOULA (Rachel Eveline),*Ancienne Situation*

Grade : Institutrice Cont.

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

Nouvelle Situation

Grade : Institutrice

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

LIBONDO (Germaine),*Ancienne Situation*

Grade : Commis Cont.

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
III	2	2 ^e	1 ^{er}	445

Nouvelle Situation

Grade : Commis

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
III	2	2 ^e	1 ^{er}	445

MANDAKA MOUSSIANA (Laurent),*Ancienne Situation*

Grade : Ouvrier Cuisinier Cont.

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
III	2	2 ^e	3 ^e	505

Nouvelle Situation

Grade : Ouv. Cuisinier

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
III	2	2 ^e	3 ^e	505

MIANKOUKA (Félix),*Ancienne Situation*

Grade : Chef ouv. maçon Cont.

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
III	1	3 ^e	1 ^{er}	635

Nouvelle Situation

Grade: Chef ouv. Maçon

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
III	1	3 ^e	1 ^{er}	635

MONKA (Martin),*Ancienne Situation*

Grade : Secrétaire d'adm. Cont.

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
II	2	2 ^e	2 ^e	715

Nouvelle Situation

Grade : Secrétaire d'adm.

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
II	2	2 ^e	2 ^e	715

NANA (Rufin),*Ancienne Situation*

Grade: Instituteur Cont.

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
II	1	1 ^e	1 ^{er}	535

Nouvelle Situation

Grade : Instituteur

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
II	1	1 ^e	1 ^{er}	535

NGAGO,*Ancienne Situation*

Grade : Conducteur princ. d'agri. Cont.

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

Nouvelle Situation

Grade : Conducteur princ. d'agri.

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

NGOULOUBI (Mathurin),*Ancienne Situation*

Grade : Instituteur Cont.

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

Nouvelle Situation

Grade : Instituteur

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

PENZAMOY (Charles Casimir),*Ancienne Situation*

Grade : Econome Cont.

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
II	2	1 ^{ère}	1 ^{er}	505

Nouvelle Situation

Grade : Econome

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
II	2	1 ^{ère}	1 ^{er}	505

SAH (Théodore Olivier),*Ancienne Situation*

Grade : Commis princ. Cont.

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
III	1	2 ^e	1 ^{er}	505

Nouvelle Situation

Grade: Commis princ.

Cat.	Ech.	Cl.	Ech.	Ind.
III	1	2 ^e	1 ^{er}	505

Les intéressés devront bénéficier d'une ancienneté civile conservée à la date de parution du présent arrêté.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de sa date de signature.

Par arrêté n° 2940 du 4 avril 2006, en application des dispositions du décret n° 92-336 du 7 juillet 1992, les agents contractuels dont les noms et prénoms suivent, sont intégrés, titularisés, nommés, et versés dans les cadres réguliers de la fonction publique, comme suit :

BAVOUEZA (Pierrette)*Ancienne situation*

Grade : Matrone accoucheuse contractuelle

Cat.	Ech	Ech	Ind
F	15	2 ^e	230

Nouvelle situation

Grade : Matrone accoucheuse

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	2	1 ^{ère}	2 ^e	345

MAYEBOLA (Nicole Christiane)*Ancienne situation*

Grade : Auxiliaire sociale contractuelle

Cat.	Ech	Ech	Ind
E	13	1 ^{er}	300

Nouvelle situation

Grade : Auxiliaire sociale

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	375

MATANGOU (Pierre)*Ancienne situation*

Grade : Ouvrier contractuel

Cat.	Ech	Ech	Ind
F	14	10 ^{ème}	350

Nouvelle situation

Grade : Ouvrier

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	2	2 ^{ème}	3 ^{ème}	505

BATALAHO LANDOU (Véronique)*Ancienne situation*

Grade : Secrétaire d'administration contractuelle

Cat.	Ech	Ech	Ind
D	9	6 ^{ème}	590

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire d'administration

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	1 ^{ère}	4 ^e	635

MANTSIBA (Virginie)*Ancienne situation*

Grade : Commis contractuel

Cat.	Ech	Ech	Ind
F	14	10 ^e	350

Nouvelle situation

Grade : Commis

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	2	2 ^e	3 ^e	505

NGOKAYA (Véronique)*Ancienne situation*

Grade : Contre-maitre contractuel

Cat.	Ech	Ech	Ind
D	9	1 ^{er}	430

Nouvelle situation

Grade : Contre-maitre

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	1 ^{ère}	1 ^{er}	505

MBOUALA née NSENDA (Alice)*Ancienne situation*

Grade : Aide soignante contractuelle

Cat.	Ech	Ech	Ind
F	15	6 ^e	300

Nouvelle situation

Grade : Aide soignante

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	2	2 ^e	1 ^{er}	445

Les intéressés devront bénéficier d'une ancienneté civile conservée (ACC) à la date de parution du présent arrêté.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de sa date de signature.

Par arrêté n° 2941 du 4 avril 2006, en application des dispositions du décret n° 92-336 du 7 juillet 1992, les agents contractuels dont les noms et prénoms suivent, sont intégrés, titularisés et nommés dans les cadres réguliers de la fonction publique, comme suit :

BENDA-BENDA (Maurice)*Ancienne situation*

Grade : Attaché des SAF contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
I	3	3 ^e	4 ^e	1380

Nouvelle situation

Grade : Attaché des SAF

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
I	3	3 ^e	4 ^e	1380

LINGUALA (Jean Marc)*Ancienne situation*

Grade : Professeur certifié des lycées contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
I	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	850

Nouvelle situation

Grade : Professeur certifié des lycées

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
I	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	850

LONGUENGO (Jean François)*Ancienne situation*

Grade : Secrétaire d'adm. contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	3	2 ^e	4 ^e	740

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire d'adm.

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	3	2 ^e	4 ^e	740

MIAYOUKOU (Gaston)*Ancienne situation*

Grade : Secrétaire principal d'adm. contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2 ^e	1 ^{er}	770

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire principal d'adm.

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2 ^e	1 ^{er}	770

MALELA MINKALA (Romuald)*Ancienne situation*

Grade : Instituteur contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535.

Nouvelle situation

Grade : Instituteur

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535.

EBATA née MBHA (Elisabeth)*Ancienne situation*

Grade : Infirmière diplômé d'Etat contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	3 ^e	650

Nouvelle situation

Grade : Infirmière diplômé d'Etat

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	3 ^e	650

MOTIKABEKA (Paul)*Ancienne situation*

Grade : Secrétaire d'adm. contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	2 ^e	715

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire d'adm.

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	2 ^e	715

MOUENKOLO Jacques*Ancienne situation*

Grade : Secrétaire d'administration contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	1 ^{er}	675

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire d'administration

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	1 ^{er}	675

NGASSA (Emmanuel Jean Roger)*Ancienne situation*

Grade : Instituteur contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

Nouvelle situation

Grade : Instituteur

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

OTALAHI LACOMBE (Bernard)*Ancienne situation*

Grade : Professeur certifié des lycées contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
I	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	850

Nouvelle situation

Grade : Professeur certifié des lycées

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
I	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	850

Les intéressés devront bénéficier d'une ancienneté civile conservée (ACC) à la date de parution du présent arrêté.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de sa date de signature.

Par arrêté n° 2942 du 4 avril 2006, en application des dispositions du décret n° 92-336 du 7 juillet 1992, les agents contractuels dont les noms et prénoms suivent, sont intégrés, titularisés et nommés dans les cadres réguliers de la fonction publique comme suit :

BEKE (Godefroy Gérard)*Ancienne situation*

Grade: Chancelier des affaires étrangères contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1	3 ^e	650

Nouvelle situation

Grade: Chancelier des affaires étrangères

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1	3 ^e	650

ESSAMI (Gaston)*Ancienne situation*

Grade: Chancelier des affaires étrangères contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1	4 ^e	710

Nouvelle situation

Grade: Chancelier des affaires étrangères

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1	4 ^e	710

ANGUIMA née ISSONGO (Alphonsine)*Ancienne situation*

Grade: Chancelier des affaires étrangères contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2	1 ^{er}	770

Nouvelle situation

Grade: Chancelier des affaires étrangères

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2	1 ^{er}	770

NDZA (Gilbert)*Ancienne situation*

Grade: Chancelier des affaires étrangères contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2	1 ^{er}	770

Nouvelle situation

Grade: Chancelier des affaires étrangères

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2	1 ^{er}	770

PACKA TCHISSAMBOU Née MISSAMOU (Léonie)*Ancienne situation*

Grade: Chancelier des affaires étrangères contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2	1 ^{er}	770

Nouvelle situation

Grade: Chancelier des affaires étrangères

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2	1 ^{er}	770

DIRONDA (Joseph)*Ancienne situation*

Grade: Chancelier des affaires étrangères contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2	4 ^e	950

Nouvelle situation

Grade: Chancelier des affaires étrangères

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2	4 ^e	950

BOUZAKA (Honorine)*Ancienne situation*

Grade: Chancelier des affaires étrangères contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	1	1 ^{er}	505

Nouvelle situation

Grade: Chancelier des affaires étrangères

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	1	1 ^{er}	505

KOKOLO (Jean Pierre)*Ancienne situation*

Grade: Chancelier des affaires étrangères contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	1	1 ^{er}	505

Nouvelle situation

Grade: Chancelier des affaires étrangères

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	1	1 ^{er}	505

AMBOU (Amélie Yvette)*Ancienne situation*

Grade: Chancelier adjoint contractuel des affaires étrangères

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2	1 ^{er}	675

Nouvelle situation

Grade: Chancelier adjoint des affaires étrangères

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2	1 ^{er}	675

NGAMOUKABI (Joël)*Ancienne situation*

Grade: Chancelier adjoint contractuel des affaires étrangères

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2	3 ^e	755

Nouvelle situation

Grade: Chancelier adjoint des affaires étrangères

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2	3 ^e	755

FILANKEMBO (Marcel)*Ancienne situation*

Grade: Secrétaire principal d'administration contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	3	2 ^e	1110

Nouvelle situation

Grade: Secrétaire principal d'administration

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	3	2 ^e	1110

Les intéressés devront bénéficier d'une ancienneté civile conservée (ACC) à la date de parution du présent arrêté

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de sa date de signature.

Par arrêté n° 2943 du 4 avril 2006, en application des dispositions du décret n° 92-336 du 7 juillet 1992, les agents contractuels dont les noms et prénoms suivent, sont intégrés, titularisés et nommés dans les cadres réguliers de la fonction publique, comme suit :

AKAYOA (Léontine)*Ancienne situation*

Grade : Institutrice contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

Nouvelle situation

Grade : Institutrice

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

SIELI (Antoinette)*Ancienne situation*

Grade : Institutrice contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

Nouvelle situation

Grade : Institutrice

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

BAZOUAMADIO (Cécile)*Ancienne situation*

Grade : Institutrice contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

Nouvelle situation

Grade : Institutrice

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

COSTA née IMBEYA (Germaine)*Ancienne situation*

Grade : Secrétaire comptable contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	3 ^e	755

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire comptable

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	3 ^e	755

BIANSOUMBA née DIANDAGA (Reine Astride Marianique)*Ancienne situation*

Grade : Institutrice contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

Nouvelle situation

Grade : Institutrice

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

FATAKY née AMPOUE (Joséphine)*Ancienne situation*

Grade : Agent technique de santé contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	1 ^{ère}	4 ^e	635

Nouvelle situation

Grade : Agent technique de santé

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	1 ^{ère}	4 ^e	635

MABANZA (Jean Firmin)*Ancienne situation*

Grade : Secrétaire d'administration contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	2 ^e	715

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire d'administration

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	2 ^e	715

NTOMBO Bienvenue Sidonie)*Ancienne situation*

Grade : Institutrice contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

Nouvelle situation

Grade : Institutrice

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

NZOUSSI (Véronique)*Ancienne situation*

Grade : Comptable contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	4 ^e	805

Nouvelle situation

Grade : Comptable

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	4 ^e	805

NZOBAZOLO (Eugénie)*Ancienne situation*

Grade : Institutrice contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

Nouvelle situation

Grade : Institutrice

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

OGNIMBA IKAMBOBANDE*Ancienne situation*

Grade : Adjudant des douanes contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	3 ^e	650

Nouvelle situation

Grade : Adjudant des douanes

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	3 ^e	650

SOUAMOUNOU (Martine)*Ancienne situation*

Grade : Institutrice contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

Nouvelle situation

Grade : Institutrice

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

N' GOT (Robert)*Ancienne situation*

Grade : Contrôleur principal des impôts contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	1 ^{ère}	1 ^{er}	505

Nouvelle situation

Grade : Contrôleur principal des impôts

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	1 ^{ère}	1 ^{er}	505

Les intéressés devront bénéficier d'une ancienneté civile conservée (ACC) à la date de parution du présent arrêté.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de sa date de signature.

Par arrêté n° 2944 du 4 avril 2006, en application des dispositions du décret n° 92-336 du 7 juillet 1992, les agents contractuels dont les noms et prénoms suivent, sont intégrés, titularisés et nommés dans les cadres réguliers de la fonction publique comme suit :

MOUANGA SANVI (Fernand)*Ancienne situation*

Grade : Commis principal contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	1	1	4 ^e	475

Nouvelle situation

Grade : Commis principal

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	1	1	4 ^e	475

BADIENGUESSA (Jean Ludevyc)*Ancienne situation*

Grade : Commis principal contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	2	2	1 ^{er}	445

Nouvelle situation

Grade : Commis principal

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	2	2	1 ^{er}	445

NGALEKIA (Boniface)*Ancienne situation*

Grade : Ouvrier chauffeur contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	2	2	2 ^e	475

Nouvelle situation

Grade : Ouvrier chauffeur

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	2	2	2 ^e	475

KENGUE (Nestorine)*Ancienne situation*

Grade : Commis dactylographe contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	2	2	3 ^e	505

Nouvelle situation

Grade : Commis dactylographe

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	2	2	3 ^e	505

EBARA (Casimir)*Ancienne situation*

Grade : Chauffeur contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	2	2	3 ^e	505

Nouvelle situation

Grade : Chauffeur

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	2	2	3 ^e	505

ISSABOU née MPOLO (Thérèse)*Ancienne situation*

Grade : Dactylographe contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	2	3	2 ^e	605

Nouvelle situation

Grade : Dactylographe

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	2	3	2 ^e	605

NGAMI ANIALA (Christophe Achille)*Ancienne situation*

Grade : Chauffeur contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	3	3	1 ^{er}	435

Nouvelle situation

Grade : Chauffeur

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	3	3	1 ^{er}	435

KIBITI (jean)*Ancienne situation*

Grade : Chauffeur contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	3	3	2 ^e	455

Nouvelle situation

Grade : Chauffeur

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	3	3	2 ^e	455

Les intéressés devront bénéficier d'une ancienneté civile conservée (ACC) à la date de parution du présent arrêté.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de sa date de signature.

Par arrêté n° 2945 du 4 avril 2006, en application des dispositions du décret n° 92-336 du 7 juillet 1992, M. **N'KAKOU MALONGA (Daniel Frédéric)**, secrétaire principal d'administration contractuel, est intégré, titularisé et nommé dans les cadres réguliers de la fonction publique, comme suit:

N'KAKOU MALONGA (Daniel Frédéric)*Ancienne situation*

Grade : secrétaire principal d'administration contractuel

Cat.	Ech	Ech	Ind
C	8	4 ^e	700

Nouvelle situation

Grade : secrétaire principal d'administration

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	4 ^e	710

L'intéressé devra bénéficier d'une ancienneté civile conservée (ACC) à la date de parution du présent arrêté.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de sa date de signature.

Par arrêté n° 2946 du 4 avril 2006, en application des dispositions du décret n° 92-336 du 7 juillet 1992, les agents contractuels dont les noms et prénoms suivent, sont intégrés, titularisés et nommés dans les cadres réguliers de la fonction publique, comme suit :

BOUSINDI (Raphaël)*Ancienne situation*

Grade : Comptable contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	3 ^e	1 ^{er}	845

Nouvelle situation

Grade : Comptable

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	3 ^e	1 ^{er}	845

EDZANDZA SOMBOKO (Yvonne)*Ancienne situation*

Grade : Secrétaire d'administration contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	1 ^{er}	675

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire d'administration

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	1 ^{er}	675

KINKOSSO (Anicet Jean Baptiste)*Ancienne situation*

Grade : Agent spécial principal contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2 ^e	1 ^{er}	770

Nouvelle situation

Grade : Agent spécial principal

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2 ^e	1 ^{er}	770

KALOULOU- LOUMPANGOU (Donodéo Dorice Stella)*Ancienne situation*

Grade : Institutrice contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

Nouvelle situation

Grade : Institutrice

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

KONGO (Germaine)*Ancienne situation*

Grade : Institutrice contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

Nouvelle situation

Grade : Institutrice

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

MALOUATA MIATAMONA (Félicité)*Ancienne situation*

Grade : Secrétaire d'administration contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	2 ^e	715

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire d'administration

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	2 ^e	715

MALONGA BITSIKILA (Mireille Chantal)*Ancienne situation*

Grade : Institutrice contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

Nouvelle situation

Grade : Institutrice

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

BONAZEBI (Germaine)*Ancienne situation*

Grade : Monitrice sociale contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	1 ^{ère}	4 ^e	635

Nouvelle situation

Grade : Monitrice sociale

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	1 ^{ère}	4 ^e	635

MONGO (Félicité)*Ancienne situation*

Grade : Adjudant des douanes

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	4 ^e	710

Nouvelle situation

Grade : Adjudant des douanes

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	4 ^e	710

ONKILI-NDELA née MITALO (Elisabeth)*Ancienne situation*

Grade : Infirmière diplômée d'Etat contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2 ^e	1 ^{er}	770

Nouvelle situation

Grade : Infirmière diplômée d'Etat

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2 ^e	1 ^{er}	770

Les intéressés devront bénéficier d'une ancienneté civile conservée (ACC) à la date de parution du présent arrêté.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de sa date de signature.

Par arrêté n° 2947 du 4 avril 2006, en application des dispositions du décret n° 92/336 du 7 juillet 1992, M. **MBOUSSI (Jean Jacques)**, secrétaire principal d'administration contractuel de 3^e classe, 1^{er} échelon, catégorie II, échelle 1, indice 1090, est intégré dans les cadres réguliers de la fonction publique, titularisé et nommé au grade de secrétaire principal d'administration de 3^e classe, 1^{er} échelon, catégorie II, échelle 1, indice 1090.

L'intéressé devra bénéficier d'une ancienneté civile conservée (ACC) à la date de parution du présent arrêté.

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature.

Par arrêté n° 2948 du 4 avril 2006, en application des dispositions du décret n° 92-336 du 7 juillet 1992 les agents contractuels dont les noms et prénoms suivent, sont intégrés, titularisés et nommés dans les cadres réguliers de la fonction publique, comme suit :

FATOU CAMARA (Blandine)*Ancienne situation*

Grade : Contrôleur principal des contributions directes contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	I	1 ^{ère}	2 ^e	590

Nouvelle situation

Grade : Contrôleur principal des contributions directes

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	I	1 ^{ère}	2 ^e	590

TSATSA (Emilienne)*Ancienne situation*

Grade : Secrétaire principale d'administration contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	I	1 ^{ère}	2 ^e	590

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire principale d'administration

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	I	1 ^{ère}	2 ^e	590

LOUMINGOU (Jules)*Ancienne situation*

Grade : Secrétaire principale d'administration contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	I	2 ^e	2 ^e	830

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire principale d'administration

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	I	2 ^e	2 ^e	830

BANABASSA (Bruno)*Ancienne situation*

Grade : Secrétaire d'administration contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	1 ^{er}	675

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire d'administration

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	1 ^{er}	675

ANGANDEH (Marie Germaine)*Ancienne situation*

Grade : Contrôleur principal des contributions directes contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1	3 ^e	650

Nouvelle situation

Grade : Contrôleur principal des contributions directes

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1	3 ^e	650

POATY-NGUIMBI née MANGANGA (Emilienne)*Ancienne situation*

Grade : Secrétaire principale d'administration contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	I	2 ^e	1 ^{er}	770

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire principale d'administration

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	I	2 ^e	1 ^{er}	770

ONDENDE (Harlette Nelly)*Ancienne situation*

Grade : Secrétaire d'administration contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	2 ^e	715

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire d'administration

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	2 ^e	715

MIALEBAMA-KOUTALOU (Léa Priscille Dina)*Ancienne situation*

Grade : Institutrice contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

Nouvelle situation

Grade : Institutrice

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

NGALISSAN (Germain)*Ancienne situation*

Grade : Professeur certifié des lycées contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
I	I	1 ^{ère}	1 ^{er}	850

Nouvelle situation

Grade : Professeur certifié des lycées

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
I	I	1 ^{ère}	1 ^{er}	850

KIHOUNGOU née NGUEMBO (Rosalie)*Ancienne situation*

Grade : Institutrice contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

Nouvelle situation

Grade : Institutrice

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

Les intéressés devront bénéficier d'une ancienneté civile conservée (ACC) à la date de parution du présent arrêté.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de sa date de signature.

Par arrêté n° 2949 du 4 avril 2006, en application des dispositions du décret n° 92-336 du 7 juillet 1992, les agents contractuels dont les noms et prénoms suivent, sont intégrés, titularisés et nommés dans les cadres réguliers de la fonction publique, comme suit :

BITSINDOU BANTSIMBA (Jacques)

Ancienne situation

Grade : Secrétaire principal d'administration contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire principal d'administration

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

EBANA (Patricia)

Ancienne situation

Grade : Institutrice cont.

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

Nouvelle situation

Grade : Institutrice

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

ELENGA EBA (Pierre)

Ancienne situation

Grade : Attaché des SAF contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
I	2	1 ^{ère}	2 ^e	780

Nouvelle situation

Grade : Attaché des SAF

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
I	2	1 ^{ère}	2 ^e	780

KOUSSOUYA (Agathe)

Ancienne situation

Grade : Attaché des SAF contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
I	2	1 ^{ère}	4 ^e	980

Nouvelle situation

Grade : Attaché des SAF

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
I	2	1 ^{ère}	4 ^e	980

MALANDA (Dieudonné)

Ancienne situation

Grade : Attaché des douanes cont.

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
I	2	2 ^e	1 ^{er}	1080

Nouvelle situation

Grade : Attaché des douanes

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
I	2	2 ^e	1 ^{er}	1080

MASSAMBA née NIAMA (Julienne)

Ancienne situation

Grade : Econome contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2 ^e	1 ^{er}	770

Nouvelle situation

Grade : Econome

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2 ^e	1 ^{er}	770

NGANGA née BANZOUZI (Jacqueline)

Ancienne situation

Grade : Comptable contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	3 ^e	755

Nouvelle situation

Grade : Comptable

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	3 ^e	755

ZAHOU (Justin Jean Pierre)

Ancienne situation

Grade : Instituteur cont.

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	3 ^e	2 ^e	1110

Nouvelle situation

Grade : Instituteur

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	3 ^e	2 ^e	1110

ESSAMI (Augustin)

Ancienne situation

Grade : Secrétaire d'administration contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	1 ^{er}	675

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire d'administration

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	1 ^{er}	675

OKAKA (Marguerite)

Ancienne situation

Grade : Aide-soignante contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	2	2 ^e	3 ^e	505

Nouvelle situation

Grade : Aide-soignante

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	2	2 ^e	3 ^e	505

NGANGA (Pascal Lambert)

Ancienne situation

Grade : Journaliste niveau I contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2 ^e	3 ^e	890

Nouvelle situation

Grade : Journaliste niveau I

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2 ^e	3 ^e	890

Les intéressés devront bénéficier d'une ancienneté civile conservée (ACC) à la date de parution du présent arrêté.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de sa date de signature.

Par arrêté n° 2950 du 4 avril 2006, en application des dispositions du décret n° 92-336 du 7 juillet 1992, les agents contractuels dont les noms et prénoms suivent, sont intégrés, titularisés et nommés dans les cadres réguliers de la fonction publique, comme suit :

AVIZO (Cathérine)*Ancienne situation*

Grade : Secrétaire principale d'administration contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2 ^e	3 ^e	890

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire principale d'administration

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2 ^e	3 ^e	890

MALOUONO (David)*Ancienne situation*

Grade : Instituteur contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2	2 ^e	830

Nouvelle situation

Grade : Instituteur

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2	2 ^e	830

VOIDINTSI LOUAMBA (Thomas)*Ancienne situation*

Grade : Professeur des lycées contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
I	1	1 ^{ère}	4 ^e	1300

Nouvelle situation

Grade : Professeur des lycées

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
I	1	1 ^{ère}	4 ^e	1300

MOUFOUMA (Félix)*Ancienne situation*

Grade : Professeur des CEG contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
I	2	1 ^{ère}	4 ^e	980

Nouvelle situation

Grade : Professeur des CEG

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
I	2	1 ^{ère}	4 ^e	980

SOUNGUI (Joséphine)*Ancienne situation*

Grade : Monitrice Sociale contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	2 ^e	715

Nouvelle situation

Grade : Monitrice Sociale

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	2 ^e	715

FOUTI née NGANDZIEME (Marge Claire)*Ancienne situation*

Grade : Secrétaire principale d'administration contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2 ^e	1 ^{er}	770

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire principale d'administration

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2 ^e	1 ^{er}	770

TOLO (Joseph)*Ancienne situation*

Grade : Secrétaire d'administration contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	2 ^e	715

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire d'administration

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	2 ^e	715

BOUNGOU (Marie Thérèse)*Ancienne situation*

Grade : Contrôleur d'élevage contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2 ^e	1 ^{er}	770

Nouvelle situation

Grade : Contrôleur d'élevage

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2 ^e	1 ^{er}	770

MONENE née NGAMBOMI (Jeanne)*Ancienne situation*

Grade : Contrôleur des douanes contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	1 ^{ère}	1 ^{er}	505

Nouvelle situation

Grade : Contrôleur des douanes

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	1 ^{ère}	1 ^{er}	505

MBOSSA (Blandine Yvette)*Ancienne situation*

Grade : Agent spécial principal contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	4 ^e	710

Nouvelle situation

Grade : Agent spécial principal

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	4 ^e	710

BITSINDOU- BANTSIMBA (Jacques)*Ancienne situation*

Grade : Secrétaire principal d'administration contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	1 ^{ère}	1 ^{er}	505

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire principal d'administration

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	1 ^{ère}	1 ^{er}	505

GONSAKY (Nathalie Flore)*Ancienne situation*

Grade : Agent spécial contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	3	1 ^{ère}	1 ^{er}	440

Nouvelle situation

Grade : Agent spécial

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	3	1 ^{ère}	1 ^{er}	440

Les intéressés devront bénéficier d'une ancienneté civile conservée (ACC) à la date de parution du présent arrêté.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de la date de signature.

Par arrêté n° 2951 du 4 avril 2006, en application des dispositions du décret n° 92-336 du 7 juillet 1992, les agents contractuels dont les noms et prénoms suivent, sont intégrés, titularisés et nommés dans les cadres réguliers de la fonction publique comme suit :

NGOUEMBE (Mathieu)*Ancienne situation*

Grade : Secrétaire d'administration contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	2 ^e	715

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire d'administration

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	2 ^e	715

TSIBA née MOUKONO (Hélène Anaclet)*Ancienne situation*

Grade : Secrétaire sténo dactylographe contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	2 ^e	715

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire sténo dactylographe

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	2 ^e	715

MOUANDA- MABOUEDE née MOUNDELE (Jeanne Charlotte)*Ancienne situation*

Grade : Secrétaire comptable principale contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire comptable principale

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

HANN- SEKOU (Néné)*Ancienne situation*

Grade : Secrétaire d'administration contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	1 ^{er}	675

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire d'administration

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	1 ^{er}	675

BALONGA YAYOS*Ancienne situation*

Grade : Secrétaire principal d'administration contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2 ^e	2 ^e	830

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire principal d'administration

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2 ^e	2 ^e	830

OFELI ENGOUEDE née INGOBA (Suzanne)*Ancienne situation*

Grade : Aide soignante contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	2	2 ^e	2 ^e	475

Nouvelle situation

Grade : Aide soignante

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	2	2 ^e	2 ^e	475

BALILI (Augustine)*Ancienne situation*

Grade : Institutrice contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

Nouvelle situation

Grade : Institutrice

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

ONGUENDE (Michel)*Ancienne situation*

Grade : Commis contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	2	3 ^e	2 ^e	605

Nouvelle situation

Grade : Commis

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	2	3 ^e	2 ^e	605

NGOMA née MACKITA (Juliette Béatrice)*Ancienne situation*

Grade : Ingénieur des travaux de la statistique contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
I	2	1 ^{ère}	2 ^e	780

Nouvelle situation

Grade : Ingénieur des travaux de la statistique

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
I	2	1 ^{ère}	2 ^e	780

KILOUNGOU- NGOUNGA (Flore)*Ancienne situation*

Grade : Secrétaire d'administration contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	1 ^{ère}	4 ^e	635

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire d'administration

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	1 ^{ère}	4 ^e	635

DJENAOUE (Yvonne)*Ancienne situation*

Grade : Infirmière diplômée d'Etat contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2 ^e	1	770

Nouvelle situation

Grade : Infirmière diplômée d'Etat

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2 ^e	1	770

NGANONGO (Rigobert)*Ancienne situation*

Grade : Secrétaire d'administration contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	1 ^{ère}	2 ^e	545

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire d'administration

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	1 ^{ère}	2 ^e	545

AMBOU (Anaclet)*Ancienne situation*

Grade : Greffier principal contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2 ^e	1 ^{er}	770

Nouvelle situation

Grade : Greffier principal

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2 ^e	1 ^{er}	770

PACKA (Patrice Michel)*Ancienne situation*

Grade : Secrétaire d'administration contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	2 ^e	715

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire d'administration

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	2 ^e	715

ITOUA (Céline)*Ancienne situation*

Grade : Secrétaire principale d'administration contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	4 ^e	710

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire principale d'administration

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	4 ^e	710

ITOUA (Rigobert)*Ancienne situation*

Grade : Médecin contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
I	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	850

Nouvelle situation

Grade : Médecin

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
I	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	850

Les intéressés devront bénéficier d'une ancienneté civile conservée (ACC) à la date de parution du présent arrêté.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de sa date de signature.

Par arrêté n° 2952 du 4 avril 2006, en application des dispositions du décret n° 92-336 du 7 juillet 1992, les agents contractuels dont les noms et prénoms suivent, sont intégrés, titularisés et nommés dans les cadres réguliers de la fonction publique, comme suit :

MASSOUMOU (Léon Miller)*Ancienne situation*

Grade : Instituteur contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2 ^e	2 ^e	830

Nouvelle situation

Grade : Instituteur

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2 ^e	2 ^e	830

NKOUSSOU (Françoise)*Ancienne situation*

Grade : Vérificateur des douanes contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	1 ^{ère}	1 ^{er}	505

Nouvelle situation

Grade : Vérificateur des douanes

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	1 ^{ère}	1 ^{er}	505

MBEMBA (Guy Symphorien)*Ancienne situation*

Grade : Comptable principal du trésor contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	1 ^{ère}	1 ^{er}	505

Nouvelle situation

Grade : Comptable principal du trésor

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	1 ^{ère}	1 ^{er}	505

KIYALA (Cécile)*Ancienne situation*

Grade : Institutrice adjointe contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	3 ^e	755

Nouvelle situation

Grade : Institutrice adjointe

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	2 ^e	3 ^e	755

LOUMOUANGOU (Yolande)*Ancienne situation*

Grade : Institutrice contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

Nouvelle situation

Grade : Institutrice

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

GUELELE (Klaur Marvel)*Ancienne situation*

Grade : Instituteur contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

Nouvelle situation

Grade : Instituteur

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	1 ^{er}	535

NANITELAMIO (Sabine)*Ancienne situation*

Grade : Secrétaire d'administration contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	3 ^e	2 ^e	885

Nouvelle situation

Grade : Secrétaire d'administration

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	2	3 ^e	2 ^e	885

ESSAMBE née BIKOUTA (Ursule Blanche)*Ancienne situation*

Grade : Institutrice contractuelle

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	2 ^e	590

Nouvelle situation

Grade : Institutrice

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	1 ^{ère}	2 ^e	590

Les intéressés devront bénéficier d'une ancienneté civile conservée (ACC) à la date de parution du présent arrêté.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de sa date de signature.

Par arrêté n° 2953 du 4 avril 2006, en application des dispositions du décret n° 92-336 du 7 juillet 1992, les agents contractuels dont les noms suivent, sont intégrés, titularisés et nommés dans les cadres réguliers de la fonction publique, comme suit :

AMBOU (Anaclet)

Ancienne situation

Grade : greffier principal contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2 ^e	1 ^{er}	770

Nouvelle situation

Grade : greffier principal

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
II	1	2 ^e	1 ^{er}	770

MBAKOU (Jean Pierre)

Ancienne situation

Grade : Commis contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	2	2 ^e	3 ^e	505

Nouvelle situation

Grade : Commis

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	2	2 ^e	3 ^e	505

MBEMBA (Laurent Olivier)

Ancienne situation

Grade : Chauffeur contractuel

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	3	2 ^e	1 ^{er}	345

Nouvelle situation

Grade : Chauffeur

Cat.	Ech	Cl	Ech	Ind
III	3	2 ^e	1 ^{er}	345

Les intéressés devront bénéficier d'une ancienneté civile conservée (ACC) à la date de parution du présent arrêté.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de la date de signature.

RECLASSEMENT

Par arrêté n°2976 du 4 avril 2006, Mme **PAMBOU** née **TCHIAMOU NKAMBISSI (Joséphine)**, secrétaire d'administration contractuelle de la catégorie II, échelle 2, 2^e classe, 2^e échelon, indice 715 des services administratifs et financiers (administration générale), titulaire du diplôme des carrières administratives et financières, option : administration générale I, obtenu à l'école nationale moyenne d'administration, est reclassée à la catégorie II, échelle 1, 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 770, ACC = néant et nommée en qualité de *secrétaire principal d'administration contractuel*.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, ce reclassement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 4 août 2003, date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage.

Par arrêté n°2977 du 4 avril 2006, M. **MALOUATA MIATAMONA (Félicité)**, secrétaire d'administration contractuel de la catégorie II, échelle 2, 2^e échelon, indice 715, titulaire de l'attestation de réussite au baccalauréat série R3

santé animale session de juin 2004, est reclassé à la catégorie II, échelle 1, 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 770, ACC = néant et nommé en qualité de *contrôleur principal d'agriculture contractuel*.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, ce reclassement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date de signature.

Par arrêté n°2978 du 4 avril 2006, M. **MONKA (Martin)**, secrétaire d'administration contractuel de 2^e classe, 2^e échelon, indice 715 de la catégorie II, échelle 2, titulaire du diplôme de l'école nationale moyenne d'administration, niveau I, option : gestion scolaire, est versé dans les services administratifs de l'enseignement, reclassé à la catégorie II, échelle 1, 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 770, ACC = néant et nommé en qualité de *économiste contractuel*.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, ce versement et ce reclassement ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 17 octobre 2003, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage.

Par arrêté n°2979 du 4 avril 2006, M. **AKOULA-TSOYE (Jean Marie)**, professeur adjoint d'éducation physique et sportive de la catégorie I, échelle 2, 2^e classe, 4^e échelon, indice 1380 des services sociaux (enseignement), titulaire du certificat d'aptitude à l'inspection de la jeunesse et des sports, session de juin 2003, obtenu à l'institut national de la jeunesse et des sports, filière : inspection de la jeunesse et des sports, est reclassé à la catégorie I, échelle 1, 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 1450, ACC = néant et nommé au grade de *inspecteur d'éducation physique et sportive*.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, ce reclassement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 10 octobre 2003, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage.

RECONSTITUTION

Par arrêté n° 2954 du 4 avril 2006 la situation administrative de M. **NGOUKOU (Maxime)**, administrateur des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), est reconstituée comme suit :

Ancienne situation

Catégorie I, échelle 1

- promu au grade d'administrateur des SAF de 1^{ère} classe, 4^e échelon, indice 1300 pour compter du 12 avril 2002 (arrêté n° 1828 du 8 février 2005).

Nouvelle situation

Catégorie I, échelle 1

- promu au grade d'administrateur des SAF de 1^{ère} classe, 4^e échelon, indice 1300 pour compter du 12 avril 2002.

2^e classe

- promu au 1^{er} échelon, indice 1450 pour compter du 12 avril 2004.

Catégorie I, échelle 1 (impôts)

- titulaire du certificat de fin de stage du centre de recyclage et de perfectionnement administratifs, filière : impôts, est versé à concordance de catégorie et d'indice dans les cadres des contributions directes, à la catégorie I, échelle 1, 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 1450, ACC = 10 mois, 4 jours et nommé au grade d'*inspecteur des impôts* pour compter du 16 février 2005, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de carrière administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n° 2955 du 4 avril 2006 la situation administrative de M. **ASSOLEBE (Basile)**, administrateur en chef des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), est reconstituée comme suit :

Ancienne situation*Catégorie I, échelle 1*

- promu au grade d'administrateur en chef de 2^e classe, 3^e échelon, indice 1750 pour compter du 19 avril 1999 (arrêté n° 7449 du 24 novembre 2005).

Nouvelle situation*Catégorie I, échelle 1*

- promu au grade d'administrateur en chef de 2^e classe, 3^e échelon, indice 1750 pour compter du 19 avril 1999 ;
- promu au 4^e échelon, indice 1900 pour compter du 19 avril 2001.

3^e classe

- promu au 1^{er} échelon, indice 2050 pour compter du 19 avril 2003.

Catégorie I, échelle 1 (impôts)

- titulaire du certificat de fin de stage du centre de recyclage et de perfectionnement administratifs, filière : impôts, est versé à concordance de catégorie et d'indice dans les cadres des contributions directes, à la catégorie I, échelle 1, 3^e classe, 1^{er} échelon, indice 2050, ACC = 1 an, 9 mois, 27 jours et nommé au grade d'*inspecteur principal des impôts* pour compter du 16 février 2005, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de carrière administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n° 2956 du 4 avril 2006 la situation administrative de M. **MOPOUNDJA (Ubalde)**, administrateur en chef des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), est reconstituée comme suit :

Ancienne situation*Catégorie I, échelle 1*

- promu au grade d'administrateur en chef de 2^e classe, 4^e échelon, indice 1900

pour compter du 9 septembre 2002 (arrêté n° 2322 du 16 février 2005).

Nouvelle situation*Catégorie I, échelle 1*

- promu au grade d'administrateur en chef de 2^e classe, 4^e échelon, indice 1900 pour compter du 9 septembre 2002.

3^e classe

- promu au 1^{er} échelon, indice 2050 pour compter du 9 septembre 2004.

Catégorie I, échelle 1 (impôts)

- titulaire du certificat de fin de stage du centre de recyclage et de perfectionnement administratifs, filière : impôts, est versé à concordance de catégorie et d'indice dans les cadres des contributions directes, à la catégorie I, échelle 1, 3^e classe, 1^{er} échelon, indice 2050, ACC = 5 mois, 7 jours et nommé au grade d'*inspecteur principal des impôts* pour compter du 16 février 2005, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de carrière administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n° 2957 du 4 avril 2006 la situation administrative de M. **MPASSI (Pierre)**, administrateur des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), est reconstituée comme suit :

Ancienne situation*Catégorie I, échelle 1*

- promu au grade d'administrateur des SAF de 1^{ère} classe, 3^e échelon, indice 1150 pour compter du 5 février 2002 (arrêté n° 4339 du 3 septembre 2003).

Nouvelle situation*Catégorie I, échelle 1*

- promu au grade d'administrateur des SAF de 1^{ère} classe, 3^e échelon, indice 1150 pour compter du 5 février 2002 ;
- promu au 4^e échelon, indice 1300 pour compter du 5 février 2004.

Catégorie I, échelle 1 (impôts)

- titulaire du certificat de fin de stage du centre de recyclage et de perfectionnement administratifs, filière : impôts, est versé à concordance de catégorie et d'indice dans les cadres des contributions directes, à la catégorie I, échelle 1, 1^{ère} classe, 4^e échelon, indice 1300, ACC = 1 an, 11 jours et nommé au grade d'*inspecteur des impôts* pour compter du 16 février 2005, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de carrière administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n° 2958 du 4 avril 2006 la situation administrative de Mlle **DIAZOLAKANA (Angélique)**, administrateur en chef des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), est reconstituée comme suit :

Ancienne situation

Catégorie I, échelle 1

- promue au grade d'administrateur en chef de 3^e classe, 1^{er} échelon, indice 2050 pour compter du 23 janvier 2002 (arrêté n° 2324 du 16 février 2005).

Nouvelle situation

Catégorie I, échelle 1

- promue au grade d'administrateur en chef de 3^e classe, 1^{er} échelon, indice 2050 pour compter du 23 janvier 2002;
- promue au 2^e échelon, indice 2200 pour compter du 23 janvier 2004.

Catégorie I, échelle 1

(impôts)

- titulaire du certificat de fin de stage du centre de recyclage et de perfectionnement administratifs, filière : impôts, est versée à concordance de catégorie et d'indice dans les cadres des contributions directes, à la catégorie I, échelle 1, 3^e classe, 2^e échelon, indice 2200, ACC = 1 an, 23 jours et nommée au grade d'*inspecteur principal des impôts* pour compter du 16 février 2005, date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de carrière administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n° 2959 du 4 avril 2006 la situation administrative de M. **NGALOYI (Florent)**, administrateur des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services administratifs et financiers (administration générale), est reconstituée comme suit :

Ancienne situation

Catégorie A, hiérarchie I

- promu au grade d'administrateur des SAF de 4^e échelon, indice 1110 pour compter du 3 décembre 1992 (décret n°93-059 du 19 mars 1993).

Nouvelle situation

Catégorie A, hiérarchie I

- promu au grade d'administrateur des SAF de 4^e échelon, indice 1110 pour compter du 3 décembre 1992.

Catégorie I, échelle 1

- versé dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 1^{ère} classe, 3^e échelon, indice 1150 pour compter du 3 décembre 1992 ;
- promu au 4^e échelon, indice 1300 pour compter du 3 décembre 1994.

2^e classe :

- promu au 1^{er} échelon, indice 1450 pour compter du 3 décembre 1996 ;
- promu au 2^e échelon, indice 1600 pour compter du 3 décembre 1998 ;
- promu au 3^e échelon, indice 1750 pour compter du 3 décembre 2000 ;

- promu au 4^e échelon, indice 1900 pour compter du 3 décembre 2002.

Catégorie I, échelle 1

(grade supérieur)

- promu au grade supérieur à l'ancienneté et nommé administrateur en chef de 3^e classe, 1^{er} échelon, indice 2050 pour compter du 3 décembre 2004.

Catégorie I, échelle 1

(impôts)

- titulaire du certificat de fin de stage du centre de recyclage et de perfectionnement administratifs, filière : impôts, est versé à concordance de catégorie et d'indice dans les cadres des contributions directes, à la catégorie I, échelle 1, 3^e classe, 1^{er} échelon, indice 2050, ACC = 2 mois, 13 jours et nommé au grade d'*inspecteur principal des impôts* pour compter du 16 février 2005, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de carrière administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n° 2960 du 4 avril 2006 la situation administrative de M. **MIENANDI (Jean Baptiste)**, secrétaire principal d'administration des cadres de la catégorie B, hiérarchie II des services administratifs et financiers (administration générale), est reconstituée comme suit :

Ancienne situation

Catégorie C, échelle 8

- avancé en qualité de secrétaire principal d'administration contractuel de 7^e échelon, indice 860 pour compter du 1^{er} novembre 1992 (arrêté n°2385 du 21 juin 1993).

Catégorie B, hiérarchie II

- intégré, titularisé dans les cadres réguliers de la fonction publique et nommé au grade de secrétaire principal d'administration de 7^e échelon, indice 860 pour compter du 31 décembre 1994 (arrêté n°7113 du 31 décembre 1994).

Nouvelle situation

Catégorie C, échelle 8

- avancé en qualité de secrétaire principal d'administration contractuel de 7^e échelon, indice 860 pour compter du 1^{er} novembre 1992.

Catégorie II, échelle 1

- versé dans la catégorie II, échelle 1, 2^e classe, 3^e échelon, indice 890 pour compter du 1^{er} novembre 1992, ACC = néant.

Catégorie II, échelle 1

- intégré, titularisé dans les cadres réguliers de la fonction publique et nommé au grade de secrétaire principal d'administration de 2^e classe, 3^e échelon, indice 890 pour compter du 31 décembre 1994, ACC = 2 ans.
- promu au 4^e échelon, indice 950 pour compter du 31 décembre 1994.

3^e classe

- promu au 1^{er} échelon, indice 1090 pour compter du 31 décembre 1996 ;
- promu au 2^e échelon, indice 1110 pour compter du 31 décembre 1998 ;
- promu au 3^e échelon, indice 1190 pour compter du 31 décembre 2000 ;

- promu au 4^e échelon, indice 1270 pour compter du 31 décembre 2002.

Catégorie I, échelle 2

- inscrit au titre de l'année 2003, promu sur liste d'aptitude dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 et nommé au grade d'*attaché des SAF* de 2^e classe, 3^e échelon, indice 1280 pour compter du 1^{er} janvier 2003, ACC = néant.

Catégorie I, échelle 2

(grade supérieur)

- promu au grade supérieur à l'ancienneté et nommé *administrateur adjoint des SAF* de 2^e classe, 4^e échelon, indice 1380, ACC = néant pour compter du 1^{er} janvier 2005.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de carrière administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n° 2961 du 4 avril 2006 la situation administrative de M. **OYABA (Marcellin)**, attaché des cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers (administration générale), est reconstituée comme suit :

Ancienne situation

Catégorie II, échelle 2

- titulaire du baccalauréat de l'enseignement du second degré, obtenu à Brazzaville, est pris en charge par la fonction publique, intégré dans les cadres de la catégorie II, échelle 2, 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 675 et nommé au grade de secrétaire principal d'administration pour compter du 5 juin 1989 (arrêté n°3755 du 11 octobre 2000).
- titulaire de la licence ès lettres, option : littérature et civilisation du monde anglophone, délivrée par l'Université Marien NGOUABI, est reclassé dans les cadres de la catégorie I, échelle 2, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 680, ACC = néant et nommé au grade d'*attaché des SAF* pour compter du 9 août 2002 (arrêté n°4615 du 9 août 2002).

Nouvelle situation

Catégorie B, hiérarchie II

- titulaire du baccalauréat de l'enseignement général du second degré, obtenu à Brazzaville, est pris en charge par la fonction publique, intégré dans les cadres de la catégorie B, hiérarchie II, des services administratifs et financiers (administration générale) et nommé au grade de secrétaire principal d'administration de 4^e échelon, indice 700 pour compter du 5 juin 1989.
- promu au 5^e échelon, indice 760 pour compter du 5 juin 1991.

Catégorie II, échelle 1

- versé dans la catégorie II, échelle 1, 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 770 pour compter du 5 juin 1991 ;
- promu au 2^e échelon, indice 830 pour compter du 5 juin 1993 ;
- promu au 3^e échelon, indice 890 pour compter du 5 juin 1995 ;
- promu au 4^e échelon, indice 950 pour compter du 5 juin 1997.

3^e classe

- promu au 1^{er} échelon, indice 1090 pour compter du 5 juin 1999 ;
- promu au 2^e échelon, indice 1110 pour compter du 5 juin 2001.

Catégorie I, échelle 2

- titulaire de la licence ès lettres, option : littérature et civilisation du monde anglophone, délivrée par l'université Marien NGOUABI, est reclassé dans les cadres de la caté-

gorie I, échelle 2, 2^e classe, 2^e échelon, indice 1180, ACC = néant et nommé au grade d'*attaché des SAF* pour compter du 9 août 2002.

- promu au 3^e échelon, indice 1280 pour compter du 9 août 2004.

Catégorie I, échelle 1

- titulaire du diplôme d'études approfondies en espaces littéraires linguistiques et culturels, session de 2005, délivré par l'Université Marien NGOUABI, est reclassé à la catégorie I, échelle 1, 1^{ère} classe, 4^e échelon, indice 1300, ACC = néant et nommé au grade d'*administrateur des SAF* à compter de la date de signature du présent arrêté.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de carrière administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n° 2962 du 4 avril 2006 la situation administrative de Mme **MILANDOU** née **GOMAS (Aimée Noëlle)**, professeur des collèges d'enseignement général des cadres de la catégorie I, échelle 2 des services sociaux (enseignement), est reconstituée comme suit :

Ancienne situation

Catégorie I, échelle 2

- promue au grade de professeur des collèges d'enseignement général de 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 1080 pour compter du 27 mars 2002 (arrêté n° 3162 du 7 avril 2004).

Nouvelle situation

Catégorie I, échelle 2

- promue au grade de professeur des collèges d'enseignement général de 2^e classe, 3^e échelon, indice 1080 pour compter du 27 mars 2002 ;
- promue au 2^e échelon, indice 1180 pour compter du 27 mars 2004.

Catégorie I, échelle 1

- titulaire de la licence ès lettres, option : littératures orales, délivrée par l'Université Marien NGOUABI, est reclassée dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 1^{ère} classe, 4^e échelon, indice 1300, ACC = néant et nommée au grade de *professeur des lycées* à compter de la date de signature du présent arrêté.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de carrière administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de la date de signature.

Par arrêté n° 2963 du 4 avril 2006 la situation administrative de Mme **NIOMBELLA** née **MOBOMBO LOBALI (Alice)**, administrateur en chef des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services administratifs et financiers (administration générale), est reconstituée comme suit :

Ancienne situation

Catégorie I, échelle 1

- promue au grade d'administrateur en chef de 3^e classe, 2^e échelon, indice 2200 pour compter du 20 avril 2002 (arrêté n° 1946 du 9 février 2005).

Nouvelle situation*Catégorie I, échelle 1*

- promue au grade d'administrateur en chef de 3^e classe, 2^e échelon, indice 2200 pour compter du 20 avril 2002 ;
- promue au 3^e échelon, indice 2350 pour compter du 20 avril 2004.

Catégorie I, échelle 1

(impôts)

- titulaire du certificat de fin de stage du centre de recyclage et de perfectionnement administratifs, filière : impôts, est versée à concordance de catégorie et d'indice dans les cadres des contributions directes, à la catégorie I, échelle 1, 3^e classe, 3^e échelon, indice 2350, ACC = 9 mois, 26 jours et nommée au grade d'*inspecteur principal des impôts* pour compter du 16 février 2005, date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de carrière administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n° 2964 du 4 avril 2006 la situation administrative de M. **NDZON (André)**, instituteur des cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (enseignement), est reconstituée comme suit :

Ancienne situation*Catégorie II, échelle 1*

- promu au grade d'instituteur de 1^{ère} classe, 3^e échelon, indice 650 pour compter du 26 février 1999 (arrêté n° 12049 du 24 novembre 2004).

Nouvelle situation*Catégorie II, échelle 1*

- promu au grade d'instituteur de 1^{ère} classe, 3^e échelon, indice 650 pour compter du 26 février 1999 ;
- promu au 4^e échelon, indice 710 pour compter du 26 février 2001.

2^e classe :

- promu au 1^{er} échelon, indice 770 pour compter du 26 février 2003;
- promu au 2^e échelon, indice 830 pour compter du 26 février 2005.

Catégorie II, échelle 1

(trésor)

- admis au test de changement de spécialité, filière : trésor, session du 24 novembre 2005, est versé à concordance de catégorie et d'indice dans les cadres des services administratifs et financiers (trésor), à la catégorie II, échelle 1, 2^e classe, 2^e échelon, indice 830, ACC = néant et nommé au grade de *comptable principal du trésor* à compter de la date de signature du présent arrêté.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, ce versement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de la date de sa signature.

Par arrêté n° 2965 du 4 avril 2006 la situation administrative de M. **DJIMBI (Abel)**, instituteur des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), est reconstituée comme suit :

Ancienne situation*Catégorie B, hiérarchie I*

- promu au grade d'instituteur de 2^e échelon, indice 640 pour compter du 14 avril 1989 (arrêté n° 7071 du 27 décembre 1994).

Nouvelle situation*Catégorie B, hiérarchie I*

- promu au grade d'instituteur de 2^e échelon, indice 640 pour compter du 14 avril 1989 ;
- promu au 3^e échelon, indice 700 pour compter du 14 avril 1991.

Catégorie II, échelle 1

- versé dans les cadres de la catégorie II, échelle 1, 1^{ère} classe, 4^e échelon, indice 710 pour compter du 14 avril 1991;

2^e classe

- promu au 1^{er} échelon, indice 770 pour compter du 14 avril 1993;
- promu au 2^e échelon, indice 830 pour compter du 14 avril 1995 ;
- promu au 3^e échelon, indice 890 pour compter du 14 avril 1997 ;
- promu au 4^e échelon, indice 950 pour compter du 14 avril 1999.

3^e classe

- promu au 1^{er} échelon, indice 1090 pour compter du 14 avril 2001;
- promu au 2^e échelon, indice 1110 pour compter du 14 avril 2003.

Catégorie I, échelle 2

- inscrit au titre de l'année 2004, promu sur liste d'aptitude et nommé au grade d'*instituteur principal* des cadres de la catégorie I, échelle 2, 2^e classe, 2^e échelon, indice 1180, ACC = néant pour compter du 4 septembre 2004.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de carrière administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n° 2966 du 4 avril 2006 la situation administrative de Mlle **OTENOWE (Victorine)**, institutrice adjointe des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), est reconstituée comme suit :

Ancienne situation*Catégorie C, hiérarchie I*

- promue au grade d'instituteur adjoint de 5^e échelon, indice 560 pour compter du 2 octobre 1989 (arrêté n° 1759 du 11 juin 1993).

Nouvelle situation*Catégorie C, hiérarchie I*

- promue au grade d'instituteur adjoint de 5^e échelon, indice 560 pour compter du 2 octobre 1989 ;
- promue au 6^e échelon, indice 600 pour compter du 2 octobre 1991.

Catégorie II, échelle 2

- versée dans les cadres de la catégorie II, échelle 2, 1^{ère} classe, 4^e échelon, indice 635 pour compter du 2 octobre 1991;

2^e classe

- promue au 1^{er} échelon, indice 675 pour compter du 2 octobre 1993;
- promue au 2^e échelon, indice 715 pour compter du 2 octobre 1995 ;
- promue au 3^e échelon, indice 755 pour compter du 2 octobre 1997 ;
- promue au 4^e échelon, indice 805 pour compter du 2 octobre 1999.

Catégorie II, échelle 1

- inscrite au titre de l'année 2000, promue sur liste d'aptitude et nommée au grade d'*instituteur* des cadres de la catégorie II, échelle 1, 2^e classe, 2^e échelon, indice 830, ACC = néant pour compter du 27 février 2000 ;
- promue au 3^e échelon, indice 890 pour compter du 27 février 2002;
- promue au 4^e échelon, indice 950 pour compter du 27 février 2004.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de carrière administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n° 2967 du 04 avril 2006, la situation administrative de Mlle **DIANA (Charlotte)**, professeur des lycées des cadres de la catégorie A, échelle I des services sociaux (enseignement), est reconstituée comme suit

Ancienne Situation*Catégorie A, hiérarchie 1*

- promue au grade de professeur des lycées de 5^e échelon, indice 1240 pour compter du 2 octobre 1990 (décret n° 94-96 du 22 mars 1994).

Nouvelle Situation*Catégorie A, hiérarchie 1*

- promue au grade de professeur des lycées de 5^e échelon, indice 1240 pour compter du 02 octobre 1990.
- promue au 6^e échelon, indice 1400 pour compter du 02 octobre 1992.

Catégorie 1, échelle 1

- versée dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 1450 pour compter du 2 octobre 1992;
- promue au 2^e échelon, indice 1600 pour compter du 2 octobre 1994;
- promue au 3^e échelon, indice 1750 pour compter du 2 octobre 1996;
- promue au 4^e échelon, indice 1900 pour compter du 02 octobre 1998.

3^e classe

- promue au 1^{er} échelon, indice 2050 pour compter du 2 octobre 2000;
- promue au 2^e échelon, indice 2200 pour compter du 2 octobre 2002;
- promue au 3^e échelon, indice 2350 pour compter du 2 octobre 2004.

Catégorie 1, échelle 1

(impôts)

- titulaire du certificat de fin de stage du centre de recyclage et de perfectionnement administratifs, filière : impôts, est versée à concordance de catégorie et d'indice dans les services administratifs et financiers (impôts), à la catégorie I échelle 1, 3^eème classe, 3^e échelon, indice 2350, ACC= 4 mois, 14 jours et nommée au grade d'*inspecteur des impôts* pour compter du 16 février 2005, date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage.

Conformément aux dispositions du décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de situation administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n° 2968 du 04 avril 2006, la situation administrative de Mme **NIANGA** née **OTOU GOTENI**, institutrice des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), est reconstituée comme suit :

Ancienne Situation*Catégorie B, hiérarchie I,*

- promue au grade d'*instituteur* de 4^e échelon, indice 760 pour compter du 6 octobre 1987 (arrêté n° 1670 du 12 avril 1989)

Nouvelle Situation*Catégorie B, hiérarchie I*

- promue au grade d'*instituteur* de 4^e échelon, indice 760 pour compter du 6 octobre 1987;
- promue au 5^e échelon, indice 820 pour compter du 6 octobre 1989;
- promue au 6^e échelon, indice 860 pour compter du 6 octobre 1991.

Catégorie II, échelle 1

- versée dans les cadres de la catégorie II, échelle 1, 2^e classe, 3^e échelon, indice 890 pour compter du 6 octobre 1991 ;
- promue au 4^e échelon, indice 950 pour compter du 6 octobre 1993.

3^e classe

- promue au 1^{er} échelon, indice 1090 pour compter du 6 octobre 1995 ;
- promue au 2^e échelon, indice 1110 pour compter du 6 octobre 1997 ;
- promue au 3^e échelon, indice 1190 pour compter du 6 octobre 1999.

Catégorie I, échelle 2

- inscrite au titre de l'année 2000, promue sur liste d'aptitude et nommée au grade d'*instituteur principal* des cadres de la catégorie I, échelle 2, 2^e classe, 3^e échelon, indice 1280, ACC=néant pour compter du 1^{er} janvier 2000;
- promue au 4^e échelon, indice 1380 pour compter du 1^{er} janvier 2002 ;

3^e classe

- promue au 1^{er} échelon, indice 1480 pour compter du 1^{er} janvier 2004.

Conformément aux dispositions du décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de situation administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n° 2969 du 04 avril 2006, la situation administrative de Mlle **MANKOU (Jacqueline)**, vérificatrice des cadres de la catégorie II, échelle 1 des services administratifs et financiers (douanes), est reconstituée comme suit :

Ancienne Situation*Catégorie C, hiérarchie II*

- promue au grade d'agent spécial de 3^e échelon, indice 480 pour compter du 07 août 1989 (arrêté n° 2990 du 26 octobre 1990).

Catégorie II, échelle 1

- titulaire du diplôme de l'école nationale moyenne d'administration option : douanes, est versée dans les cadres des douanes, reclassée à la catégorie II, échelle 1, 1^{ère} classe, 2^e échelon, indice 590 ACC= néant et nommée au grade de *vérificateur des douanes* pour compter du 17 décembre 1996 date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage (arrêté n° 1520 du 27 mars 2001).

Nouvelle Situation*Catégorie C, hiérarchie II*

- promue au grade d'agent spécial de 3^e échelon, indice 480 pour compter du 07 août 1989.
- promue au 4^e échelon, indice 520 pour compter du 07 août 1991.

Catégorie II, échelle 2

- versée dans les cadres de la catégorie II, échelle 2, 1^{ère} classe, 2^e échelon, indice 545 pour compter du 07 août 1991 ;
- promue au 3^e échelon, indice 585 pour compter du 07 août 1993 ;
- promue au 4^e échelon, indice 635 pour compter du 07 août 1995 ;

Catégorie II, échelle 1

- titulaire du diplôme de l'école nationale moyenne d'administration, option douanes, est versée dans les cadres des douanes reclassée à la catégorie II, échelle 1, 1^{ère} classe, 3^e échelon, indice 650 ACC= néant et nommée au grade de *vérificateur des douanes* pour compter du 17 décembre 1996 date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage.
- promue au 4^e échelon, indice 710 pour compter du 17 décembre 1998 ;

2^e classe

- promue au 1^{er} échelon, indice 770 pour compter du 17 décembre 2000 ;
- promue au 2^e échelon, indice 830 pour compter du 17 décembre 2002 ;

Catégorie I, échelle 2

- inscrite au titre de l'année 2003, promue sur liste d'aptitude et nommée dans les cadres de la catégorie I, échelle 2 au grade d'*attaché des douanes* de 1^{ère} classe, 3^e échelon, indice 880 pour compter du 30 août 2003.
- promue au 4^e échelon, indice 980 pour compter du 30 août 2005.

Conformément aux dispositions du décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de situation administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n° 2970 du 04 avril 2006, la situation administrative de M. **MOUFOUMOU TSOUMOU (Jean Vlady)**, attaché des cadres de la catégorie I, échelle 2 des services administratifs et financiers (impôts), est reconstituée comme suit :

Ancienne situation*Catégorie A, hiérarchie II*

- promu au grade d'attaché des services fiscaux de 2^e échelon, indice 680 pour compter du 27 avril 1994 (arrêté n°634 du 20 août 1999).

Catégorie I, échelle 2

- versé dans les cadres de la catégorie I échelle 2, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 680 pour compter du 27 avril 1994 (arrêté n° 634 du 20 août 1999).

Nouvelle situation*Catégorie A, hiérarchie II*

- promu au grade d'attaché des services fiscaux de 2^e échelon, indice 680 pour compter du 27 avril 1994.

Catégorie I, échelle 2

- versé dans les cadres de la catégorie I échelle 2, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 680 pour compter du 27 avril 1994

- promu au 2^e échelon, indice 780 pour compter du 27 avril 1996.
- promu au 3^e échelon, indice 880 pour compter du 27 avril 1998.

Catégorie I, échelle 1

- titulaire du brevet de l'école nationale d'administration et de magistrature filière : impôts, obtenu à Dakar, est reclassé dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 1^{ère} classe, 2^e échelon, indice 1000, ACC = néant et nommé au grade d'*inspecteur des impôts* pour compter du 28 décembre 1998, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage.
- promu au 3^e échelon, indice 1150 pour compter du 28 décembre 2000.
- promu au 4^e échelon, indice 1300 pour compter du 28 décembre 2002.

2^e classe

- promu au 1^{er} échelon, indice 1450 pour compter du 28 décembre 2004.

Conformément aux dispositions du décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de situation administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n° 2971 du 04 avril 2006, la situation administrative de Mme **BALOSSA née DONGALA (Ruth)**, secrétaire principale d'administration contractuelle, est reconstituée comme suit :

Ancienne Situation*Catégorie II, échelle 1*

- avancée en qualité de secrétaire principal d'administration contractuel de 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 770 pour compter du 17 décembre 1997 (arrêté n° 658 du 20 août 1999).

Nouvelle Situation*Catégorie II, échelle 1*

- Avancée en qualité de secrétaire principal d'administration contractuel de 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 770 pour compter du 17 décembre 1997 ;
- au 2^e échelon, indice 830 pour compter du 17 avril 2000 ;
- au 3^e échelon, indice 890 pour compter du 17 août 2002.

Catégorie I, échelle 2

- titulaire du brevet de technicien supérieur, filière : gestion d'entreprise, option: gestion des ressources humaines, obtenu à l'institut supérieur de commerce et des affaires, est reclassée à la catégorie I, échelle 2, 1^{ère} classe, 4^e échelon, indice 980; ACC= néant et nommée en qualité d'*attaché des SAF contractuel* pour compter du 27 décembre 2002, date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage.

2^e classe

- avancée au 1^{er} échelon, indice 1080 pour compter du 27 avril 2005.

Conformément aux dispositions du décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de situation administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n° 2972 du 04 avril 2006, la situation administrative de M. **NTOUNTA AYALE (Grâce Brice René)**, agent spécial principal contractuel, est reconstituée comme suit :

Ancienne Situation*Catégorie D, échelle 9*

- titulaire du brevet d'études moyennes techniques, option : secrétariat, est engagé en qualité de secrétaire d'administration contractuel de 1^{er} échelon, indice 430 pour compter du 21 juin 1991, date effective de prise de service de l'intéressé.

Catégorie II, échelle 2

- versé dans la catégorie II, échelle 2, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 pour compter du 21 juin 1991 ;
- avancé au 2^e échelon, indice 545 pour compter du 21 octobre 1993;
- avancé au 3^e échelon, indice 585 pour compter du 21 février 1996;
- avancé au 4^e échelon, indice 635 pour compter du 21 juin 1998 .

2^e classe

- avancé au 1^{er} échelon, indice 675 pour compter du 21 octobre 2000.

Catégorie II, échelle 1

- titulaire du baccalauréat technique, série G2 techniques quantitatives de gestion, session de juillet 2001, est reclassé à la catégorie II, échelle 1, 1^{ère} classe, 4^e échelon, indice 710, ACC = néant et nommé en qualité d'agent spécial principal contractuel pour compter du 23 juillet 2002 (arrêté n° 3516 du 23 juillet 2002).

Nouvelle Situation*Catégorie C, hiérarchie I*

- né le 6 septembre 1967, titulaire du brevet d'études moyennes techniques, option : secrétariat, est intégré dans les cadres de la catégorie C, hiérarchie I des services administratifs et financiers (administration générale) et nommé au grade de *secrétaire d'administration stagiaire*, indice 410 pour compter du 21 juin 1991, date effective de prise de service de l'intéressé.
- titularisé et nommé au 1^{er} échelon, indice 440 pour compter du 21 juin 1992.

Catégorie II, échelle 2

- versé dans les cadres de la catégorie II, échelle 2, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505 pour compter du 21 juin 1992.
- promu au 2^e échelon, indice 545 pour compter du 21 juin 1994;
- promu au 3^e échelon, indice 585 pour compter du 21 juin 1996;
- promu au 4^e échelon, indice 635 pour compter du 21 juin 1998.

2^e classe

- promu au 1^{er} échelon, indice 675 pour compter du 21 juin 2000.
- promu au 2^e échelon, indice 715 pour compter du 21 juin 2002.

Catégorie II, échelle 1

- titulaire du baccalauréat de l'enseignement du second degré, série G2, techniques quantitatives de gestion, session de juillet 2001, est reclassé à la catégorie II, échelle 1, 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 770, ACC = néant et nommé au grade d'agent spécial principal pour compter du 23 juillet 2002.
- promu au 2^e échelon, indice 830 pour compter du 23 juillet 2004.

Catégorie I, échelle 2

- titulaire du brevet de technicien supérieur en informatique de gestion délivré par le bureau africain d'informatique et de cybernétique, est versé dans les cadres des services techniques (statistique), reclassé à la catégorie I, échelle 2, 1^{ère} classe, 3^e échelon, indice 880 ACC = néant et nommé au grade d'*ingénieur des travaux statistiques* à compter de la date de signature du présent arrêté.

Conformément aux dispositions du décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de situation administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n° 2973 du 04 avril 2006, la situation administrative de Mlle **MOUKOULA (Quental Marie Jocelyne)**, commis principal contractuel, est reconstituée comme suit :

Ancienne Situation*Catégorie E, Echelle 12*

- titulaire du certificat d'études primaires élémentaires et de l'attestation de niveau 3^e, est engagée et nommée au 1^{er} échelon, indice 300 en qualité de commis principal contractuel pour compter du 12 octobre 1991, date effective de prise de service de l'intéressée (arrêté n°2687 du 8 juin 1991).

Nouvelle Situation*Catégorie E, échelle 12*

- titulaire du certificat d'études primaires élémentaires et de l'attestation de niveau 3^e, est engagée et nommée au 1^{er} échelon, indice 300 en qualité de commis principal contractuel pour compter du 12 octobre 1991, date effective de prise de service de l'intéressée.

Catégorie III, échelle 1

- versée à la catégorie III, échelle 1, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 375 pour compter du 12 octobre 1991 ;
- avancée au 2^e échelon, indice 405 pour compter du 12 février 1994 ;
- avancée au 3^e échelon, indice 435 pour compter du 12 juin 1996 ;
- avancée au 4^e échelon, indice 475 pour compter du 12 octobre 1998.

2^e classe

- avancée au 1^{er} échelon, indice 505 pour compter du 12 février 2001.

Catégorie II, échelle 2

- titulaire du brevet d'études moyennes générales et ayant suivi un stage de formation au centre de formation et de perfectionnement administratif de la direction de la formation permanente, option : secrétariat, est reclassée à la catégorie II, échelle 2, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 505, ACC = 1 an 9 mois 15 jours et nommée en qualité de *secrétaire d'administration contractuel* pour compter du 27 novembre 2002, date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage.
- avancée au 3^e échelon, indice 545 pour compter du 12 juin 2003.

Conformément aux dispositions du décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de situation administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n° 2974 du 04 avril 2006, la situation administrative de Mme **MBE née OKAKA (Judith France)** commis contractuel, est reconstituée comme suit :

Ancienne Situation*Catégorie III, échelle 2*

- avancée en qualité de commis contractuel de 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 445 pour compter du 10 septembre 2000 (arrêté n° 8453 du 31 décembre 2001).

Nouvelle Situation*Catégorie III, échelle 2*

- avancée en qualité de commis contractuel de 2^e classe, 1^{er} échelon, indice 445 pour compter du 10 septembre 2000 ;

- avancée au 2^e échelon, indice 475 pour compter du 10 janvier 2003.

Catégorie II, échelle 2

- titulaire du diplôme des carrières administratives et financières, option : impôts II obtenu à l'école nationale moyenne d'administration, est versée dans les services administratifs et financiers (impôts), reclassée à la catégorie II, échelle 2, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon indice 505, ACC = néant et nommée en qualité de contrôleur des *contributions directes contractuel* pour compter du 15 octobre 2004, date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage.

Conformément aux dispositions du décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de situation administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n° 2975 du 04 avril 2006, la situation administrative de M. **MASSOUMOU (Léon Miller)**, instituteur contractuel, est reconstituée comme suit :

Ancienne Situation

Catégorie C, échelle 8

- avancé en qualité d'instituteur contractuel de 3^e échelon, indice 640 pour compter du 25 mai 1992 (arrêté n° 1573 du 8 juin 1993).

Nouvelle Situation

Catégorie C, échelle 8

- avancé en qualité d'instituteur contractuel de 3^e échelon, indice 640 pour compter du 25 mai 1992;

Catégorie II, échelle 1

- versé dans la catégorie II, échelle 1, 1^{ère} classe, 3^e échelon, indice 650 pour compter du 25 mai 1992 ;
- avancé au 4^e échelon, indice 710 pour compter du 25 septembre 1994.

Catégorie I, échelle 2

- inscrit au titre de l'année 1997, promu sur liste d'aptitude et nommé en qualité d'*instituteur principal contractuel* de la catégorie I, échelle 2, 1^{ère} classe, 2^e échelon, indice 780, ACC=néant pour compter du 1^{er} janvier 1997 ;
- avancé au 3^e échelon, indice 880 pour compter du 1^{er} mai 1999 ;
- avancé au 4^e échelon, indice 980 pour compter du 1^{er} septembre 2001.

2^e classe

- avancé au 1^{er} échelon, indice 1080 pour compter du 1^{er} janvier 2004.

Conformément aux dispositions du décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de situation administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n° 3073 du 7 avril 2006 la situation administrative de M. **NKOUIKASSANI (Julien Etienne)**, adjoint technique des cadres de la catégorie II, échelle 1 des services techniques (travaux publics), est reconstituée comme suit :

Ancienne situation

Catégorie B, hiérarchie I

- titularisé, nommé au grade d'adjoint technique des travaux publics et promu successivement comme suit :

- au 1^{er} échelon, indice 590 pour compter du 27 juillet 1994 ;
- au 2^e échelon, indice 640 pour compter du 27 juillet 1996 ;
- au 3^e échelon, indice 700 pour compter du 27 juillet 1998.

Catégorie II, échelle 1

- versé dans les cadres de la catégorie II, échelle 1, 1^{ère} classe, 4^e échelon, indice 710 pour compter du 27 juillet 1998 (arrêté n° 8013 du 24 décembre 2001).

Nouvelle situation

Catégorie B, hiérarchie I

- titularisé et nommé au grade d'adjoint technique des travaux publics de 1^{er} échelon, indice 590 pour compter du 27 juillet 1994.

Catégorie II, échelle 1

- versé dans les cadres de la catégorie II, échelle 1, 1^{ère} classe, 2^e échelon, indice 590 pour compter du 27 juillet 1994.

Catégorie I, échelle 1

- titulaire de l'attestation au diplôme de «master of science» en construction et travaux publics, délivrée par l'université de l'amitié entre les peuples « Emery Patrice LUMUMBA » de Moscou (Union des républiques socialistes soviétiques), est reclassé à la catégorie I, échelle 1, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 850 ACC = néant et nommé au grade d'*ingénieur des travaux publics* pour compter du 5 août 1995, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage.
- promu au 2^e échelon, indice 1000 pour compter du 5 août 1997 ;
- promu au 3^e échelon, indice 1150 pour compter du 5 août 1999 ;
- promu au 4^e échelon, indice 1300 pour compter du 5 août 2001.

2^e classe

- promu au 1^{er} échelon, indice 1450 pour compter du 5 août 2003 ;
- promu au 2^e échelon, indice 1600 pour compter du 5 août 2005.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de carrière administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

Par arrêté n° 3074 du 7 avril 2006 la situation administrative de Mme **KIBALA née MBOUNGOU (Marie France)**, institutrice des cadres de la catégorie II, échelle 1 des services sociaux (enseignement), est reconstituée comme suit :

Ancienne situation

Catégorie II, échelle 1

- promue au grade d'instituteur de 2^e classe, 4^e échelon, indice 950 pour compter du 5 octobre 2000 (arrêté n°9845 du 25 novembre 2004).

Nouvelle situation

Catégorie II, échelle 1

- promue au grade d'instituteur de 2^e classe, 4^e échelon, indice 950 pour compter du 5 octobre 2000.

3^e classe

- promue au 1^{er} échelon, indice 1090 pour compter du 5 octobre 2002.

Catégorie I, échelle 2

- inscrite au titre de l'année 2004, promue sur liste d'aptitude et nommée au grade d'instituteur principal des cadres

de la catégorie I, échelle 2, 2^e classe, 2^e échelon, indice 1180, ACC = néant pour compter du 31 mars 2004.

*Catégorie I, échelle 2
(douanes)*

- admise au test de changement de spécialité filière : douanes, session du 24 novembre 2005, est versée à concordance de catégorie et d'indice dans les cadres des services administratifs et financiers (douanes) à la catégorie I, échelle 2, 2^e classe, 2^e échelon, indice 1180 ACC = néant et nommée au grade d'*attaché des douanes* à compter de la date de signature du présent arrêté.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, cette reconstitution de carrière administrative ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Le présent arrêté prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées.

BONIFICATION

Par arrêté n°3075 du 7 avril 2006, en application des dispositions du décret n°82-256 du 24 mars 1982, notamment en son article 5 point n°1, M. **OKO (Pierre)**, professeur certifié des lycées hors classe, 2^e échelon, indice 2800 des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services sociaux (enseignement), admis à la retraite depuis le 1^{er} juillet 1999, bénéficiaire d'une bonification d'un échelon est promu au 3^e échelon, indice 2950 pour compter du 1^{er} juillet 1999.

Conformément aux dispositions du décret n°94-769 du 28 décembre 1994, cette bonification d'échelon ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DU BUDGET**

REMBOURSEMENT

Par arrêté n° 2682 du 04 mars 2006, est autorisé le remboursement à **MANTINGOU LOUBELO (Ludrick Guvet)**, étudiant, de la somme de : Quatre cent cinquante deux mille neuf cents (**452.900**) francs CFA, représentant les frais de transport de personnel, qu'il a déboursés à l'occasion de son orientation au Maroc.

La présente dépense est imputable au budget de l'Etat, exercice 1999, section 243, sous-section 0004, nature 61751, type 1.

Le Directeur Général du Budget et le Directeur Général du Trésor sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Par arrêté n° 2683 du 04 mars 2006, est autorisé le remboursement à **NKADI (Daniel)**, stagiaire, de la somme de : Un million quarante un mille trente sept (**1.041.037**) francs CFA, représentant les frais de bagages, qu'il a déboursés à l'occasion de son retour définitif au Congo.

La présente dépense est imputable au budget de l'Etat, exercice 1990, section 243, sous-section 0004, nature 61751, type 1.

Le Directeur Général du Budget et le Directeur Général du Trésor sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION**

NOMINATION

Par arrêté n° 2921 du 03 avril 2006 M. (Jean Médard) NITOUANGANA administrateur des SAF de la catégorie I, échelle 1, 2^e classe, 2^e échelon, est nommé directeur du budget départemental de la cuvette, en remplacement de M. **(Ferdinand) MADZOU MOUSSAKA**, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. **(Jean Médard) NITOUANGANA** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonction de M. **(Jean Médard) NITOUANGANA**

Par arrêté n°3072 du 7 avril 2006, rectifiant l'arrêté n°12328 du 30 novembre 2004 portant nomination des membres de la commission départementale d'organisation de la fête nationale à Dolisie est rectifié ainsi qu'il suit :

Sous-commission énergie et hydraulique

Au lieu de :

Président : **(Aimé Frédéric Ludovic) DYBANTSA**

Rapporteur : **(Raphaël) LETSIMA**

Lire :

Président : **(Henri Paulin Vital) INOKOMIS**

Rapporteur : **(Victor) BILA**

Le reste sans changement.

**MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE, DES ANCIENS COMBATTANTS
ET DES MUTILES DE GUERRE**

RETRAITE

Décret n°2006-152 du 7 avril 2006 portant mise à la retraite d'un officier des forces armées congolaises.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

Vu la loi n°17-61 du 16 janvier 1961 portant organisation et

recrutement des forces armées de la république du Congo ;
 Vu l'ordonnance n°3-2001 du 5 février 2001 portant organisation et fonctionnement des forces armées congolaises ;
 Vu l'ordonnance n°4-2001 du 5 février 2001 portant statut général des militaires et des gendarmes ;
 Vu le décret n°84-877 du 28 septembre 1984 portant revalorisation des pensions des fonctionnaires civils et militaires de la caisse de retraite de la République Populaire du Congo ;
 Vu le décret n°84-885 du 2 octobre 1984 instituant une indemnité spéciale et forfaitaire dite de fin de carrière ;
 Vu le décret n°84-892 du 12 octobre 1984 modifiant le régime des pensions des fonctionnaires et assimilés ;
 Vu le rectificatif n°84-1096 du 29 décembre 1984 au décret n°84-885 du 2 octobre 1984 instituant une indemnité spéciale et forfaitaire dite de fin de carrière ;
 Vu le décret n°87-447 du 19 août 1987 portant création, organisation et fonctionnement de la caisse de retraite des fonctionnaires ;
 Vu le décret n°87-746 du 3 décembre 1987 portant dérogation des dispositions des articles 2 et 34 du décret n°84-892 du 12 octobre 1984 ;
 Vu le décret n°2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n°2005-83 du 02 février 2005 portant nomination des membres du gouvernement.

DÉCRÈTE :

Article premier : Le capitaine **OKEMBA (Alphonse)**, précédemment en service au 670^e bataillon d'infanterie mécanisée de la zone militaire de défense n°6 Impfondo, né vers 1954 à Pamba-Odzaka (Makoua), entré au service le 5 décembre 1975, ayant atteint la limite d'âge de son grade fixée par l'ordonnance n°4-2001 du 5 février 2001, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite pour compter du 31 décembre 2004.

Article 2 : L'intéressé a été rayé des contrôles des cadres et des effectifs de l'armée active le 31 décembre 2004, et passé en domicile au bureau de recrutement et des réserves du Congo ledit jour pour administration.

Article 3 : Le ministre à la présidence, chargé de la défense nationale, des anciens combattants et des mutilés de guerre et le ministre de l'économie, des finances et du budget sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret qui sera enregistré, publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 7 avril 2006

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO,

Le ministre à la présidence, chargé de la défense nationale, des anciens combattants et des mutilés de guerre

Général de Division Jacques Yvon NDOLOU.

le ministre de l'économie, des finances et du budget

pacifique ISSOÏBEKA.

AVANCEMENT

Par arrêté n° 3078 du 07 avril 2006, Sont inscrits au tableau d'avancement des sous-officiers de l'année 2003 et nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} janvier 2003 (1^{er} trimestre 2003) à titre de régularisation de la circulaire n° 009 du 2 janvier 2001.

POUR LE GRADE D'ASPIRANT

BAFOULA	(Ibrahim)	DDPN/KOUII
BAKALA- NONI	(Denis)	FAC
BAKOULOU	(Emile)	CS/DGRH
BALENDE	(Camille)	DGPN
BIABIA- OLLAND	(Albert)	EMAT
BIANKING- GABIA	(Denis)	DGPN
BIANZI	(Christian)	DDPN/BZV
BITEKI- NZIKOU	(Donatien)	DDPN/BZV
BITOUNOU NGOMA	(Joël)	DGPN
BITSINDOU	(Médard)	DDPN/BZV
BOUNGORI -NGOMO	(Ageo)	DDPN/BZV
DIMINA	(Roger Michel)	CI/Ferroviaire
EBAMBALA	(Léonard)	SGSP
EBALAN KE	(Luc)	DGPN
EBOMBO	(Norbert)	DGPN
EDOH -BEH	(Vincent)	DDPN/BZV
ETANTSALA	(Prince)	CS/DGRH
EYANA	(Théodore)	DGPN
EYENGA	(Joseph)	DDPN/BZV
IBARA	(Jean Bosco)	DDST/KOUIL
IBINDA	(Roger)	DGPN
IKABA	(Nino Georgio)	DDPN/BZV
NKAKOU -SAMBA	(Armand Léonce)	FAC
KANGA	(Jean Louis)	DDPN/BZV
KAYA- POUKI	(Célestin)	CS/SGSP
KELEBA	(Romain)	DDPN/BZV
KIMINOU	(Edouard)	DDPN/BZV
KIMPOUTOU	(Clotaire Genode Olivier)	DCRM
KINANGA BAKALA	(Dimitri Ghislain)	114 ^e BRAEB
KINTSANGOU	(Thomas)	DDST/BOUEN
KITSOUKOU- NDZONDO	(Christophe)	DDPN/BZV
KOKANI -NGOUMA	(Fortuné)	CS/SGSP
KOMBO	(Marcel)	FAC
KONDI	(Gilbert)	DDST/BZV
KOUMOU	(Alphonse)	COMUS
LEGNONGO -BAYAS	(Romuald)	DDPN/KOUIL
LEMBOSSO	(Arcy Farelle)	DGPN
LIKIBI	(Emmanuel)	CS/SGSP
LOEMBE	(Thomas)	FAC
LOLOMAKIMA	(Charles)	CSCQGZDMI
LONDOMBET	(André)	DDPN/KOUIL
MABIALA	(Pierre)	DDPN/BOUEI
MABIKANI	(Maurice)	FAC
MABOUNDA	(Jean Aimé Davy)	CS/DGRH
MADZOU	(Justin Marie)	DDPN/BZV
MAKOSSO- ILENDOT	(Max Fulgence)	DGSC
MAKOSSO- LOEMBA	(Parfait Chaël)	CI/MAKOLA
MALONGA	(Edmond Ben Freddy)	DDPN/BZV
MAMBOU- MAHOUKOU	(Antoine Vincent)	DDPN/KOUIL
MAMOUNA	(Adrien)	DGPN
MASSALA	(Léonard)	DDPN/KOUIL
MBEDI- MOUZITA -MATONDO	(Gildas Olivier)	DDPN/BZV
MBERI	(Pierre)	DDPN/BZV
MBONGO- KOUENDE	(Dany)	CAB/MM
MBOULOU	(Marc)	DDPN/NIARI
MEGUA -BAMOTH	(Toussaint)	CS/DGRH
MFOUELE- NGOUALA	(André)	DGST
MFOUTOU	(Michel Albin)	SGSP
MFOUTOU- NZAOU	(Jean Claude)	DGPN
MIABOUNGANA- BOUMPOUTOU	(Mathieu Distel)	DGPN
MILONGO	(Lazare)	CS/DGRH
MOBOMBO	(Alexis)	CS/DGRH
MOMBO- MOMBO	(Joseph)	DGPN
MOSSIO	(Guy Daniel)	DDPN/BZV
MOUASSIPOSSO- MACKONGUI	(Delphin Sosthène Euloge)	DGPN
MOUBOUNOU	(Théodore)	DDPN/LIK
MOUKOUAMA	(Pierre)	DDPN/KOUIL
MOULONGO- GOMA	(Philémon)	DDPN/BZV
MOUNDEMO	(Prosper)	DGST
MOUTSOUKA	(Narcisse)	DGPN
MOUZITA	(Jean Paul)	DDPN/BZV
NDINGA	(Ferdinand)	DDST/BOUEN
NGABIO	(Charles)	DDPN/KOUIL
NGANGA	(Jean)	DDPN/KOUIL
NGOH	(Hypolite Médard)	IGFACGN

NGOMA	(Emmanuel)	DDPN/KOUIL
NGUELI- MATOMA	(David Illich)	EMMAR FAC
NKEBEL NABOUL		
NTSIBAH	(André Jonas)	DDPN/KOUIL
NZASSI	(Antoine)	DDPN/BZV
OBALA- ALOUNA	(Gilbert Félix)	DGPN
OBAMBI	(Emile)	DGPN
OBANA	(Sébastien)	FAC
OKOGNA	(André)	DGPN
OLEA	(Marie Joseph)	DDPN/KOUIL
ONDONGO	(Alphonse)	DDPN/BZV
ONDONGO	(Borrel Wilson)	32°GN
ONDONGO	(Serge Delphin)	FAC
ONDON- NGATOYO	(Ghildas Romaric)	DDPN/BZV
OPOU	(Ferdinand)	DGPN
PANDZOU	(Robert)	ZMD2
PONGUI	(Jérôme)	DDPN/KOUIL
POUHO	(Jean)	DDPNINIARI
SIENA	(Abel Emmanuel)	DGPN
SOUA	(Théodore)	MSO
TSANA- MILANDOU	(Février Marcel Borgia)	DGP A
TSATI	(Edmond Ben Freddy)	DDPN/NIARI:
TSIERI	(Arthur)	DGSC
TSONI	(Bernard)	FAC
YOULOU	(Guy Flavien Blandin)	DDPN/KOUII
ZOPHANE	(Adrien)	DDPNIBZ

Les intéressés ne pourront prétendre au grade de sous-lieutenant qu'après une formation militaire complémentaire du niveau d'officier interarmes.

Cette nomination n'a aucun effet rétroactif du point de vue de la prise en solde.

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le secrétaire général des services de police sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS

NOMINATION

Décret n° 2006-122 du 03 avril 2006 portant nomination des membres du Conseil supérieur de la magistrature.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution ;
Vu la loi n° 16-2004 du 27 octobre 2004 portant modification des articles 3,4 et 16 de la loi n°16-99 du 15 avril 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 024-92 du 20 août 1992 et de la loi n° 29-94 du 18 octobre 1994 portant institution du Conseil supérieur de la magistrature ;
Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n°2005-83 du 02 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement.

DÉCRÈTE :

Article premier : sont nommés membres du Conseil supérieur de la magistrature :

1- au titre de la Cour suprême

M. **(Jean pierre) MBIKA**
M. **(Auguste) MAKAYA BOUANGA.**

2- Au titre de la Cour des comptes et de discipline budgétaire
Mme **(Jocelyne) KANZA** épouse **MILANDOU.**

3- Au titre des Cours d'appel

M. **(Charles Emile) APESSE**
Mme. **(Pauline) YOBA DJEMBO**
M. **(David) ANDZILANDO.**

4- Au titre des tribunaux de grande instance

M. **(Albret) MBON**
M. **(Norbert) ELENGA**
M. **(Michel) NIAMBI**

5- Au titre des tribunaux d'instance

M. **(Jérôme) LOUTETE**
M. **(Constant) ONGOUNDOU.**

Article 2 : le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 03 avril 2006

Par le président de la république,

Denis SASSOU N'GUESSO

Le garde des sceaux, ministre de la justice
Gabriel ENTCHA EBIA

Décret n° 2006-123 du 03 avril 2006 fixant la liste des membres du Conseil supérieur de la magistrature.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 16-2004 du 27 octobre 2004 portant modification des articles 3,4 et 16 de la loi n°16-99 du 15 avril 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 024-92 du 20 août 1992 et de la loi n° 29-94 du 18 octobre 1994 portant institution du Conseil supérieur de la magistrature ;
Vu le décret n° 2006-122 du 03-04-2006 portant nomination des membres du Conseil supérieur de la magistrature ;
Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n°2005-83 du 02 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement.

DÉCRÈTE :

Article premier : la liste des membres du Conseil supérieur de la magistrature est fixée comme suit :

Au titre des membres de droit :

- le président de la république ;
- le garde des sceaux, ministre de la justice ;
- le premier président de la Cour suprême ;
- le procureur général près la Cour suprême ;
- le vice-président de la Cour suprême ;
- le premier avocat général près la Cour suprême ;
- L'inspecteur général des juridictions et des services judiciaires ;
- L'inspecteur général adjoint des juridictions et des services judiciaires ;
- le premier président de la Cour des Comptes ;
- le procureur général près la Cour des comptes.

Au titre des membres nommés par juridictions :

Pour la Cour suprême

M. **(Jean pierre) MBIKA**
M. **(Auguste) MAKAYA BOUANGA.**

Pour les Cours d'appel

M. (**Charles Emile**) **APESE**
 Mme. (**Pauline**) **YOBA DJEMBO**
 M. (**David**) **ANDZILANDO**.

Pour la Cour des comptes et de discipline budgétaire

Mme (**Jocelyne KANZA** épouse **MILANDOU**).

Pour les tribunaux de grande instance

M. (**Albret**) **MBON**
 M. (**Norbert**) **ELENGA**
 M. (**Michel**) **NIAMBI**

Pour des tribunaux d'instance

M. (**Jérôme**) **LOUTETE**
 M. (**Constant**) **ONGOUNDOU**.

Article 2 : le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 03 avril 2006

Par le président de la république,
 Denis SASSOU N'GUESSO

Le garde des sceaux, ministre de la justice
 Gabriel ENTCHA EBIA

II- PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES

ASSOCIATIONS

Création

Récépissé n° 022 du 09 février 2006, déclaration au ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation . CLUB DES PACIFISTES CONGOLAIS, en sigle «C.P.C». Association à caractère politique.

Objet:

- promouvoir le développement de la culture de paix, de la solidarité et du patrimoine ;
- construire un monde de non violence ;
- rassembler les acteurs de paix pour le développement des échanges culturels entre le club et les autres mouvements nationaux et internationaux .

Siège social : 3, rue Ngabé Ouenzé/ Brazzaville.

Date de déclaration : 28 novembre 2005.

Récépissé n° 060 du 29 mars 2006, déclaration au ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation . MUTUELLE MATOURI. Association à caractère social.

Objet:

- assister ses membres pendant les moments de joie et de malheur ;
- encourager toutes initiatives visant à créer un climat d'amour, d'entente, de fraternité, de solidarité et d'entraide en vue du resserrement des liens.

Siège social : 33, rue Makotimpoko MOUNGALI/Brazzaville.

Date de déclaration : 03 février 2004.

Imprimé dans les ateliers
de l'Imprimerie du Journal Officiel
B.P.: 2087 Brazzaville

